

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(62^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 24 Mai 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — *Souhaits de bienvenue au président de l'Assemblée nationale du Québec* (p. 2599).

2. — *Fin de la mission d'un député* (p. 2599).

3. — *Discussion d'une motion de censure* (p. 2600).

M. Chirac.

Rappel au règlement (p. 2606).

MM. Labbé, le président.

Reprise de la discussion (p. 2606).

MM. Mauroy, *ier ministre*; Lalgnel.

MM. Derosier,

Gaudin,

Duccloné, Gaudin.

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL SAPIN

MM. Tinseau,

Royer,

Natiez.

Clôture de la discussion générale.

4. — *Ordre du jour* (p. 2630).

★ (1 f.)

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

SOUHAITS DE BIENVENUE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes de M. Richard Guay, président de l'Assemblée nationale du Québec.

Je suis heureux, en votre nom, de lui souhaiter la bienvenue. (Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)

— 2 —

FIN DE MISSION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. Par lettre du 22 mai 1984, M. le Premier ministre m'a informé que la mission temporaire précédemment confiée, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, à M. Gérard Gouzes, député du Lot-et-Garonne, prenait fin le 24 mai.

— 3 —

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Claude Labbé, M. Jean-Claude Gaudin et cent quarante-huit membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption du projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés, modifié par les amendements déposés ou acceptés par le Gouvernement.

Ce texte a été distribué. Il est annexé au compte rendu de la troisième séance du mardi 22 mai 1984.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée à la fin de la même séance.

Je rappelle qu'en raison des délais constitutionnels le vote interviendra au plus tôt cette nuit à zéro heure dix.

La parole est à M. Chirac premier orateur inscrit.

M. Jacques Chirac. Monsieur le Premier ministre, le projet de loi que vous avez soumis à notre assemblée sur les établissements d'enseignement privés est, sans aucun doute, l'un des actes qui engagent le plus gravement la responsabilité de votre Gouvernement devant l'Histoire.

Vous avez pris le risque de rallumer la guerre scolaire, qui s'était éteinte en France depuis des décennies, et qu'aucune nation du monde libre ne connaît plus, depuis longtemps.

Grâce aux lois Debré et Guerneur, adoptées par le Parlement sous les législatures successives de la V^e République, la paix scolaire régnait dans notre pays.

C'était la réalité administrative quotidienne : vous savez bien qu'enseignants publics et privés collaboraient dans les jurys d'examen et les commissions d'orientation ; que les inspecteurs de l'Etat constataient un égal respect des programmes officiels dans tous les types d'établissement ; que souvent leurs chefs transféraient des élèves en difficulté pour mieux les aider ; que nous en étions presque aux échanges d'expériences et de recherches.

Cette réalité administrative de la paix scolaire était aussi une réalité politique : une immense majorité de Françaises et de Français — quel que soit par ailleurs leur engagement

(1) La présente motion de censure est appuyée par les cent cinquante signatures suivantes :

MM. Claude Labbé, Jean-Claude Gaudin, Jean Narquin, Jacques Toubon, Etienne Pinte, Marc Lauriol, Jean Valleix, Lucien Richard, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Roger Corréze, Charles Miossec, Jean Tiberi, Robert Wagner, Claude-Gérard Marcus, Bernard Pons, Germain Sprauer, Jacques Baumel, Pierre-Charles Krieg, Michel Noir, Jean Foyer, Jean de Préaumont, Philippe Séguin, Gabriel Kaspereit, Mme Hélène Missoffe, MM. Robert-André Vivien, Pierre Bas, Yves Lancelin, Pierre Mauger, Benjamin Briat, Georges Tranchant, Jean-Paul de Rocca Serra, Jacques Chirac, Edouard Frédéric-Dupont, Jean Falala, François Grussenmeyer, François Fillon, Pierre Weisenhorn, Pierre Raynal, Jean-Louis Goasdouff, Jean-Paul Charité, Pierre Messmer, Pierre Gascher, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Charles Cavallé, Jean-Louis Masson, Régis Perbet, Camille Petit, Michel Barnier, Olivier Guichard, Hyacinthe Santoni, Jean de Lipkowski, Emmanuel Aubert, Didier Julia, Robert Galley, Pierre Bachelet, Maurice Couve de Murville, Christian Bergelin, Bruno Bourg-Broc, Vincent Anquer, Roland Vuillaume, Charles Paccou, Gérard Chasseguet, Serge Charles, Xavier Denlau, René André, Roland Nungesser, Jean Hamelin, Roger Fosse, Georges Delatre, Henri de Gastines, Daniel Goulet, Jacques Lafleur, Pierre Godefroy, Georges Gorse, Pierre-Bernard Cousté, Michel Inchauspé, René La Combe, Michel Debré, Michel Colnat, Bernard Rocher, Alain Peyrefitte, Michel Péricard, Pierre de Benouville, Marcel Dassault, André Durr, Antoine Gissingier, Jacques Médecin, Jacques Godfrain, Pierre Micaux, Roger Lestas, Jean Proriot, Charles Deprez, Claude Wolff, François d'Aubert, René Haby, André Rossinot, Jean Briane, Joseph-Henri Maujouan du Gasset, Jacques Barrot, Edmond Alphandéry, Charles Millon, Philippe Mestre, Alain Madelin, Michel d'Ornano, Pascal Clément, Mme Louise Moreau, M. Francisque Perrut, Germain Gengenwin, Marcel Bigeard, Paul Fernin, Gilbert Gantier, Jacques Dominati, Albert Brocard, Claude Birraux, Jean Rigaud, Jacques Fouchier, Maurice Ligot, Yves Sautier, François d'Harcourt, Jean Seillinger, Jean-Paul Fuchs, Charles Fèvre, Georges Mesmin, Francis Geng, Jean Bégault, Marcel Esdras, Gilbert Mathieu, Emmanuel Hamel, Bernard Stasi, Adrien Zeller, Jean-Pierre Soisson, Henri Bayard, Jean Brocard, Aimé Kergueris, François Léotard, Jean-Marie Caro, Jean Desanlis, Maurice Dousset, Jacques Blanc, Alain Mayoud, Georges Delfosse, Loïc Bouvard, Emile Koehl, Henri Baudouin, Adrien Durand, Pierre Méhaignerie, Raymond Marcellin, Raymond Barre, Jean-Marie Dallet, Charles Haby.

personnel — estimait qu'un équilibre satisfaisant s'était instauré et exprimait un attachement très profond au droit des familles de choisir l'école de leurs enfants, dans le respect du « caractère propre » de chaque ordre d'enseignement, et sans pénalisation financière.

Et voici que vous décidez de déclencher à nouveau les hostilités et de réveiller les vieux démons d'avant 1905 : Preuve supplémentaire, si besoin était, du caractère passéiste de l'idéologie qui vous inspire.

Ne venez pas nous dire que les progrès de la décentralisation vous contraignent à cette radicalisation ! Il suffisait qu'un texte précisât dans quelles conditions les collectivités territoriales assumeraient à l'avenir les responsabilités financières précédemment dévolues à l'Etat ; il suffisait de mettre en place la représentation et la participation des élus locaux dans les organes de concertation des établissements privés sous contrats d'association.

Les vraies motivations du projet que vous avez préparé sont tout autres. Elles ne sont d'ailleurs pas aisées à discerner, et je me suis interrogé sur les raisons qui vous poussaient à soulever cette si mauvais querelle.

L'argument financier ne tient pas. « Ecole publique, argent public, école privée, argent privé » : ce slogan tant de fois martelé par les zéloteurs les plus sectaires du « grand service public laïc unifié » n'a que les apparences de la logique. Il y a belle lurette que des subventions publiques vont encourager toutes sortes d'activités privées ! Il y a bien longtemps que le droit administratif et même la jurisprudence du Conseil constitutionnel, ont admis que des personnes privées pouvaient participer à des missions de service public.

M. Philippe Séguin. Très bien.

M. Jacques Chirac. Quant à faire croire que la nationalisation des établissements privés permettrait de dégager des moyens supplémentaires pour améliorer la qualité du service public, c'est évidemment un leurre.

A moins, bien sûr, de pénaliser lourdement les familles qui continueraient à envoyer leurs enfants dans une école privée et qui paieraient deux fois : en tant que contribuables et en tant qu'usagers.

M. René André. Très juste !

M. Jacques Chirac. C'est alors qu'il y aurait iniquité ! Non, décidément, l'argument financier n'a pas l'ombre d'une justification sérieuse.

Faut-il s'arrêter davantage au prétendu argument social ?

Il est notoire que l'enseignement privé, qui regroupe près de 20 p. 100 de la population scolaire, accueille des enfants de tous milieux, au même titre que les écoles publiques. Il n'est pas rare qu'il s'ouvre à des élèves en difficulté, auxquels il peut apporter un soutien adapté. Et où voit-on qu'une fois adulte, la collectivité nationale soit divisée entre les anciens de l'école publique et les anciens de l'école privée ?

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. Jacques Chirac. Il faut tout le sectarisme de certains politiciens, a moins qu'il ne s'agisse des bourdes d'un ministre trop bavard, pour réinterpréter ainsi l'histoire ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. Hélas !

M. Jacques Chirac. L'argument pédagogique est tout autant dénué de fondement.

Lorsque vous écrivez, monsieur le Premier ministre, que vous avez « la volonté de rapprocher durablement et progressivement les éléments trop divisés de notre système d'enseignement qui font obstacle à sa rénovation globale »,...

M. Noël Ravassard. Le Premier ministre a raison !

M. Jacques Chirac. ... ce n'est pas sérieux !

M. Marc Lauriol. Effectivement, ce n'est pas sérieux.

M. Jacques Chirac. Monsieur le Premier ministre, vous devez bien savoir que les programmes sont les mêmes dans le public et dans le privé.

Sans doute existe-t-il quelque marge de manœuvre dans les méthodes.

M. Alain Vivien. Eh oui !

M. Jacques Chirac. Mais loin d'être un obstacle à la rénovation, il y a là, tout au contraire, un gage d'émulation utile à tous.

M. Marc Lauriol. Indispensable !

M. Jacques Chirac. Récemment un ministre, et parmi les plus importants, de votre Gouvernement, s'agissant de ses propres enfants, expliquait ainsi son propre choix et déclarait que les innovations pédagogiques des meilleurs établissements privés pouvaient stimuler l'école publique elle-même.

M. Jean-Claude Gaudin et M. Francis Geng. Très juste !

M. Jacques Chirac. Il est vrai, monsieur le Premier ministre, que l'esprit d'émulation vous est suspect et que vous avez toujours tendance à unifier pour mieux contrôler. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Car telle est bien, en définitive, la vraie motivation de votre combat. Vous ne pouvez pas supporter, et avec vous les syndicats politisés qui régissent l'éducation nationale depuis la guerre (*exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes, applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française*)...

M. Alain Vivien. Quels sont ces syndicats, monsieur Chirac ?

M. Jacques Chirac. ... vous ne pouvez pas supporter que la vie de certains établissements scolaires ou la carrière de certains professeurs échappent à votre contrôle !

La grande bataille que vous menez sur le statut des maîtres n'a pas d'autre raison d'être. Vous ne serez satisfait que le jour où la fédération de l'éducation nationale et le syndicat national des instituteurs auront étendu au secteur privé le pouvoir de nomination, de mutation, et de promotion qu'ils exercent sans partage dans le secteur public. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. Voilà la vérité !

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Non, cela est faux !

M. Joseph Pinard et M. Alain Vivien. Et la liberté syndicale, monsieur Chirac ?

M. Jacques Chirac. Voilà le véritable objectif qui se dessine en filigrane dans votre projet, monsieur le Premier ministre.

M. Joseph Pinard. C'est faux !

M. Francis Geng. Vous savez bien que c'est vrai, monsieur Pinard !

M. Jacques Chirac. Lorsqu'on a démêlé ce fil conducteur, le texte que vous nous proposez devient alors d'une grande clarté. Derrière les déclarations ambiguës sur la liberté de l'enseignement, se profile un dispositif impitoyable : il s'agit pour vous d'engager le processus qui conduira à la mise en tutelle des enseignants, et donc des établissements privés, tant il est vrai que le « genre d'éducation », comme dit la loi Savary, que dispense une école dépend avant tout des comportements des hommes et des femmes qui y exercent.

Je dis tout net que, pour cette raison, votre texte est absolument inacceptable et constitue un péril mortel pour la liberté des familles. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Noël Ravassard. Oh la la !...

M. Jacques Chirac. La création des « établissements d'intérêt public » dont la mission sera « d'assurer une concertation permanente entre les parties, ainsi que l'information et le contrôle des collectivités publiques sur le fonctionnement financier des établissements privés », vous donnera une arme très efficace

pour votre entreprise de mise en tutelle. L'article 16 de votre projet de loi prévoit en effet que : « les personnes morales de droit public doivent disposer ensemble de la moitié au moins des sièges du conseil d'administration » des E. I. P.

M. Bruno Vennin. Très bien !

M. Jacques Chirac. Comme le représentant de l'autorité académique qui préside ce conseil a, en outre, voix prépondérante, on voit tout de suite quelle sera la règle du jeu de la prétendue concertation — mot auquel vous donnez toujours un sens très particulier — avec les établissements privés.

La même règle s'appliquera dans « les commissions d'harmonisation » auxquelles seront soumises les demandes de contrat. Votre système ne comportera aucune faille et, partout où les collectivités territoriales seront aux mains de vos amis politiques, ce sera l'asphyxie lente et certaine des écoles privées. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Le deuxième grief majeur que je ferai à votre texte, c'est qu'au lieu de libéraliser le fonctionnement du service public en s'inspirant de ce qui existe dans le secteur privé, il enlève au contraire au privé les quelques libertés supplémentaires dont il disposait. Il en est ainsi pour le choix des maîtres qui échappera, en fait, au chef d'établissement,...

M. Alain Vivien. C'est heureux !

M. Jacques Chirac. ... contraint de suivre les avis d'une « commission d'agrément et d'emploi » où le nombre des chefs d'établissement, publics et privés confondus, ne pourra dépasser le tiers de l'effectif total.

M. Christian Bergelin. Et voilà !

M. Jacques Chirac. Il en est ainsi également de la carte scolaire qu'il aurait fallu assouplir, puis supprimer dans le public comme dans le privé (*exclamations sur les bancs des socialistes*) dès lors que le « maillage » des établissements sur le territoire national suffit à satisfaire les besoins.

M. Bruno Vennin. Vous avez eu vingt-trois ans pour le faire !

M. Joseph Pinard. Et qui scolarisera les immigrés ?

M. Jacques Chirac. Enfin, et c'est mon troisième grief, vous attirez les enseignants de l'école privée dans un véritable piège, celui de la titularisation immédiate ou à terme que, sous la pression du comité national d'action laïque, et contrairement aux engagements pris, vous venez d'introduire dans la loi.

M. Jean-Louis Goasdouff. Oui : sous la pression !

M. Jacques Chirac. Je comprends les légitimes hésitations de certains maîtres qui aspirent à la garantie de leur emploi. Mais qu'ils sachent que la proposition que vous leur faites a pour unique objet de permettre aux syndicats politisés d'étendre leur mainmise...

Un député socialiste. C'est faux !

M. Alain Vivien. N'importe quoi !

M. Jacques Chirac. ... sur la gestion de la totalité du personnel éducatif de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Georges Hage. Il est déjà syndicalisé !

M. Jacques Chirac. J'affirme donc tous les Français qui ressentent la liberté de choisir l'école de leurs enfants comme un droit imprescriptible et sacré de combattre cette réforme, de ne pas se laisser abuser par les formules ambiguës de l'exposé des motifs qui précède votre projet de loi, de dénoncer le danger de tutelle étatique et syndicale qu'il recèle. (*Interruptions sur les bancs des socialistes.*) Si quelqu'un en doute, qu'il médite cette phrase...

M. Pierre Joxe. C'est incompréhensible. On n'entend rien !

M. Jacques Chirac. ... que j'ai déjà citée et qui est si révélatrice des intentions profondes...

M. André Laignel. Montez le son !

M. Jacques Chirac. ... du pouvoir.

Le Gouvernement, dites-vous, a « la volonté de rapprocher durablement et progressivement les éléments trop divisés de notre système national d'enseignement ».

Plusieurs députés socialistes. Bravo !

M. Jacques Chirac. Vous nous imposez aujourd'hui une première étape. Mais le grand service public unifié et laïc reste votre objectif final.

M. Alain Vivien. Bien sûr !

M. Jacques Chirac. Le dernier amendement que vous avez introduit, sous la pression du groupe socialiste, fixant une date-butoir... (applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Monsieur le Premier ministre, le parti socialiste peut, à juste titre, être fier de sa victoire, mais le Gouvernement peut l'être bien moins d'avoir mis sa décision et son destin entre les mains d'un parti politique. (Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Toubon. Et quel parti ! Quel parti !...

M. Jacques Chirac. Vous utilisez le cadre des institutions que vous avez, d'ailleurs, toujours combattues mais vous n'en respectez pas l'esprit de dignité. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Pierre Joxe. On n'entend rien, monsieur le président !

M. André Laignel. Le micro ne marche pas !

M. Francis Geng. Faites taire ces brail'lards, monsieur le président !

M. Jacques Chirac. Cet amendement, disais-je, fixant une date-butoir au-delà de laquelle les établissements privés dont le personnel ne sera pas fonctionnarisé à 50 p. 100 ne recevront plus aucune subvention, ni de l'Etat ni des collectivités locales, signifie bien à terme la disparition de l'école privée.

M. Pierre Joxe. On n'entend vraiment rien, le micro ne marche pas.

M. Jacques Chirac. Il appartient à votre président...

M. Pierre Joxe. Au président de l'Assemblée !

M. Jacques Chirac. ... qui en a les moyens techniques, de donner davantage de son si vous êtes un peu sourd ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Emmanuel Hamel. C'est votre sectarisme qui vous rend sourd ! Vous avez les oreilles houchées par la haine !

M. le président. Monsieur Chirac, je vous informe qu'à partir d'un certain degré de force dans la voix, on n'entend plus ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Toubon. Les socialistes sont trop petits pour Chirac, notamment M. Laignel, qui est debout en ce moment !

M. le président. Monsieur Toubon, je vous en prie !

Poursuivez votre propos, monsieur Chirac.

M. Jacques Chirac. Quant à nous, mes chers collègues de l'opposition, nous devons utiliser tous les moyens...

M. Pierre Ortel. Ils sont usés !

M. Jacques Chirac. ... tous les moyens légaux pour faire obstacle à ce projet qui menace de ruiner une de nos libertés fondamentales. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

D'ores et déjà, nous devons prendre l'engagement solennel, devant la nation, si le peuple nous fait à nouveau confiance aux prochaines élections législatives...

Plusieurs députés socialistes. Non, non !

M. Jacques Chirac. ... d'abroger toutes les mesures qui limitent le libre choix des établissements scolaires, leur caractère propre et leur autonomie de gestion. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Nous devons nous engager...

M. Alain Vivien. A supprimer les titularisations !...

M. Jacques Chirac. ... à établir définitivement, par voie constitutionnelle s'il le faut, les dispositions qui garantiront la liberté des familles et le pluralisme scolaire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je voudrais maintenant quitter le terrain de cette si mauvaise querelle où le pouvoir nous a fourvoyés.

Combien il est plus utile et plus urgent, en effet, d'aborder le vrai problème de l'école, monsieur le Premier ministre : celui de la qualité de notre système éducatif...

M. Marc Lauriol. Voilà !

M. Jacques Chirac. ... qu'il soit public ou privé, et vous me permettez de saisir l'occasion de ce débat pour m'exprimer à ce sujet.

M. André Laignel. Mais on en a déjà parlé !

M. Guy Vadepied. Il fallait venir plus tôt, monsieur Chirac.

M. Jacques Chirac. De tous côtés, ce ne sont que cris d'alarme. Parents d'élèves, enseignants de droite, de gauche ou de nulle part, employeurs dénoncent, de l'école à l'université, la dégradation de notre enseignement.

M. Bruno Vennin. N'avez-vous pas été Premier ministre ?

M. Jacques Chirac. Qu'on en juge à la lecture de titres de quelques ouvrages récents : *Pour sauver l'université*, de Laurent Schwartz, *L'enseignement en détresse*, de Jacqueline de Romilly, et même *Le massacre des innocents*, c'est-à-dire celui des élèves, collégiens et lycéens, de M. Jumilhac.

M. Pierre Tabanou. A qui la faute ?

M. Jacques Chirac. Il n'est pas inutile de s'attarder quelque temps sur l'importance de l'enjeu. C'est, à n'en pas douter, le défi le plus grave que nous ayons à relever car la place d'une nation dans le monde dépend, à la longue, de sa capacité à former ses enfants, à leur transmettre les connaissances nécessaires à tout homme pour comprendre son temps à la lumière de son passé,...

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Jacques Chirac. ... à les préparer à l'exercice d'une activité professionnelle, à épanouir leurs qualités de recherche et de création.

La rénovation de l'éducation nationale sera donc pour nous une tâche prioritaire et l'une des conditions déterminantes du redressement national.

M. Pierre Joxe. Très bien !

M. Jacques Chirac. De 1958 à 1981, un immense effort...

Plusieurs députés socialistes. Et les 14 p. 100 ?

M. Jacques Chirac. ... a été accompli qui a permis une large démocratisation du savoir et de la formation. Il fut un temps où la V^e République mettait en chantier un collège par jour.

M. Joseph Pinard. Pailleron !

M. Jacques Chirac. Que les procureurs d'aujourd'hui ne s'acharment pas sans vergogne sur les bâtisseurs d'hier. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Bruno Vennin. Comment votre système a-t-il alors pu faire faillite ?

M. Jacques Chirac. La priorité donnée au budget de l'éducation nationale pendant bien des années a aussi permis d'augmenter massivement le nombre des enseignants et de faire face à l'explosion démographique de l'après-guerre, tout en prolongeant la scolarité obligatoire de quatorze à seize ans.

Le deuxième acquis de notre système éducatif, c'est sa longue tradition de rigueur intellectuelle et d'exigence scientifique,...

M. Pierre Joxe. Très bien, cet éloge de l'enseignement public ! Enfin, j'applaudis M. Chirac !

M. Jacques Chirac. ...vive à l'université et dans tous les degrés de l'enseignement.

M. Alain Vivien. Ça, c'est nouveau ! C'est le changement !

M. Jacques Chirac. Je n'aurais garde, bien sûr, de passer sous silence le dévouement et la conscience professionnelle de la très grande majorité des maîtres : instituteurs, professeurs de collèges et de lycées, enseignants du supérieur, de qui tout dépend. (Rires et applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Bruno Vennin. C'est nouveau !

M. Jacques Chirac. Il n'en reste pas moins que la machine, aujourd'hui, ne tourne pas bien. Chacun d'entre nous en fait l'expérience,...

M. Pierre Joxe. A tout péché, miséricorde !

M. Jacques Chirac. ...la connaissance de notre langue, qu'il s'agisse de l'orthographe, du vocabulaire ou de la syntaxe, se dégrade : l'enseignement de certaines disciplines a été négligé et vous êtes aujourd'hui en train de priver de tous moyens les enseignements artistiques : la formation professionnelle est défaillante ; l'insatisfaction et le sentiment d'impuissance de tous les acteurs du système éducatif s'accroissent.

Comment en est-on arrivé là ?

M. Bruno Vennin. Et pourtant, vous étiez Premier ministre !

M. Jacques Chirac. Je n'ai pas la prétention de vouloir analyser ici un phénomène qui a fourni la matière à tant de livres ou de thèses.

Je voudrais toutefois mettre l'accent sur l'une des causes les plus profondes du mal : la passion de l'égalitarisme qui a inspiré des générations de pseudo-experts en innovation pédagogique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Joseph Pinard. Vous désavouez M. Haby ?

M. Bruno Vennin et M. Noël Ravassard. Vous n'avez qu'à le dire à Haby, à Fontanet, à Beullac ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Christian Bergelin. Et alors, monsieur le président...

M. le président. Monsieur Bergelin, mêlez-vous de ce qui vous regarde ! Vous ne présidez pas la séance ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Ça suffit ! (Même mouvement sur les mêmes bancs.)

M. Jacques Chirac. Je laisserai, d'ailleurs, s'exprimer sur ce sujet essentiel un universitaire de grand renom, le professeur Laurent Schwartz, que je cite :

« Toute démocratie secrète inévitablement, dans le but de réduire les inégalités sociales, un langage égalitaire. Il est, dans l'ensemble, sain et essentiel au progrès de la démocratie. Mais il arrive qu'il s'exacerbe. Il risque alors d'engendrer un nivellement démagogique par le bas, dirigé contre tout talent, toute qualité, contre tout ce qui « dépasse ».

M. André Laignel. C'est contre la démocratie !

M. Jacques Chirac. De la création du collège unique — qui ne date pas, je vous l'accorde volontiers, de 1981 (Ah ! sur les bancs des socialistes.), mais qui fut inspirée par les idées que vos amis socialistes et communistes n'ont cessé de propager dans l'éducation nationale — (rires sur les bancs des socialistes et des communistes.)...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. C'est très vrai !

M. Jacques Chirac. ... à la suppression des mentions au baccalauréat, que M. Savary a décidée à la sauvette et qui a été heureusement rapportée par le Président de la République, on a vu les ravages de cet « égalitarisme de pacotille ».

La rénovation de notre système éducatif doit reposer désormais sur de tout autres principes. Et d'abord sur la réaffirmation du principe de neutralité politique. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Vous gagneriez beaucoup, monsieur le Premier ministre, à méditer les conseils que Jules Ferry donnait aux premiers maîtres de la République. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. André Laignel. Ah non ! Pas vous !

M. Bernard Pons. Ecoutez bien, messieurs les socialistes !

M. Marc Lauriol. Car c'est une bonne leçon !

M. Jacques Chirac. « Si parfois, disait Jules Ferry, vous étiez embarrassés pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, demandez-vous si un père de famille — je dis : un seul ! — présent à votre classe...

M. André Laignel. Je l'ai dit avant vous, à cette tribune !

M. Jacques Chirac. ... et vous écoutant pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Georges Hage. Tartufferie !

M. Jacques Chirac. Ce serait une bonne leçon, monsieur le Premier ministre. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous sommes, hélas ! loin de cette conception exigeante de la laïcité quand nous parcourons certains des manuels scolaires distribués à nos enfants !

M. Alain Vivien. Et utilisés dans l'enseignement privé !

M. Jacques Chirac. Réinterprétation partisane de l'histoire, choix orienté de textes littéraires, déformation marxiste de l'initiation économique... (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Joseph Pinard. Les manuels sont communs au public et au privé : tant mieux !

M. Georges Hage. Et les manuels du C.N.P.F. ?

M. Jacques Chirac. Le sectarisme ne le dispute souvent qu'à la médiocrité.

M. Alain Vivien. N'importe quoi !

M. Jacques Chirac. Il est temps de s'insurger contre cette entreprise d'endormissement (protestations sur les bancs des socialistes et des communistes) et de réintroduire la rigueur intellectuelle dans tous les livres de école, en confiant leur rédaction à des auteurs dont l'indépendance et l'autorité scientifiques soient incontestées. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

Le deuxième principe qui doit fonder la rénovation de l'enseignement français, c'est la recherche de l'effort et du dépassement.

Comme le fait encore remarquer Laurent Schwartz, nous admettons fort bien la sélection et l'émulation dès lors qu'il s'agit du sport ou du spectacle, mais les termes mêmes de « bon élève » ont fini par prendre une nuance péjorative.

M. Marc Lauriol. Exact ! C'est lamentable !

M. Jacques Chirac. Eh bien, il faut avoir le courage d'aller à l'encontre des modes quand elles sont mauvaises.

M. Noël Ravassard. Le problème n'est pas là !

Un député du rassemblement pour la République. Mais si, il est là !

M. Jacques Chirac. Il faut affirmer que la pédagogie ne doit pas être seulement d'éveil ou de jeu mais aussi d'effort et d'acquisition des connaissances. L'enseignant ne doit pas être principalement un « copain » ou un complice, mais un maître dont la relation avec l'élève, à quelque niveau que ce soit, est, par définition, inégalitaire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

La meilleure façon de donner à chacun sa chance et de démocratiser l'enseignement, c'est d'honorer le mérite et de rehausser les valeurs d'effort, de discipline, de rigueur intellectuelle, de contrôle des connaissances, bref de travail. (Même mouvement sur les mêmes bancs.)

M. Noël Ravassard. Qui a jamais prétendu le contraire ?

M. Alain Vivien. Je ne vois pas le rapport avec le sujet !

M. Jacques Chirac. Enfin et c'est le troisième principe de rénovation, il faut lutter contre le sentiment d'impuissance qui se répand chez tous ceux qui participent au service éducatif : enseignants, élèves, parents. Pour ce faire, il faut promouvoir partout la responsabilité et l'autonomie. L'administration de notre éducation nationale donne le plus bel exemple, peut-être le seul qui soit dans les démocraties, de centralisme bureaucratique. Programmes, rythmes scolaires, choix et carrière de maîtres..., tout, ou presque, vient d'en haut. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que ceux qui ont affaire à elle la considèrent comme un monstre froid. L'irresponsabilité engendre l'inefficacité. Quand les bons, qui sont les plus nombreux, sont traités comme les mauvais, qui ne sont pas rares, le nivellement se fait toujours par le bas. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Guy-Michel Chauvaud. C'est la réforme Haby !

M. Jacques Chirac. Seule la diffusion des responsabilités permettra de remobiliser les acteurs du système éducatif. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ces principes s'appliquent à tous les degrés d'enseignement.

L'enseignement élémentaire prend place, naturellement, au premier rang de nos préoccupations, parce que c'est lui qui doit donner les bases indispensables à toute formation.

Or ses faiblesses s'aggravent : crainte d'apporter aux jeunes élèves des connaissances réputées sans rapport direct avec leur « vécu » ; crainte de faire appel à la mémoire ou d'obliger à fournir trop d'efforts ; crainte de faire naître un « complexe de l'échec » en donnant des notes ou des appréciations sur le travail fourni.

M. Alain Vivien et M. Joseph Pinard. Qui fait cela ?

M. Jacques Chirac. Tous ces bons sentiments n'ont pas abouti au résultat attendu. Trop d'enfants sortent de l'école élémentaire sans posséder les bases suffisantes pour affronter le collège, parfois sans savoir lire ni écrire.

M. Joseph Pinard. C'est Edgar Faure qui a supprimé les notes !

M. Jacques Chirac. Le paradoxe, là encore, c'est que l'égalitarisme est antidémocratique puisque seuls les élèves issus des milieux favorisés peuvent trouver autour d'eux les connaissances que l'école ne leur apporte pas.

Il faut donc que l'enseignement élémentaire retrouve la mission qui était la sienne : délivrance d'un savoir nettement défini, contrôle de la bonne acquisition de ce savoir, mise en place d'un véritable système de soutien qui remette sur la bonne voie les enfants en difficulté, au lieu de leur laisser accumuler des retards qu'ils traineront pendant toute la suite de leurs études. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Cette rénovation de l'école élémentaire suppose naturellement un effort budgétaire significatif.

M. Jean Esmonin. Que vous n'avez pas fait !

M. Jacques Chirac. Mais elle demande surtout une meilleure formation des maîtres, des programmes clairs et des instructions précises, afin que les instituteurs n'aient plus l'impression d'enseigner à l'aveuglette, tiraillés entre des exigences contradictoires, chacun finissant par chercher tout seul sa propre voie.

M. Noël Ravassard. Vous en faites des découvertes !

M. Jacques Chirac. L'enseignement secondaire est, plus encore que le primaire, au centre des critiques et des inquiétudes des familles et des enseignants. Classes hétérogènes qui rendent problématique, voire impossible, un enseignement efficace ; impuissance face au désordre et aux cas d'indiscipline que ni le corps enseignant ni l'administration n'ont plus les moyens de sanctionner ; baisse générale du niveau, le collège et même le lycée se voyant souvent obligés de rattraper ce qui n'a pas été acquis à l'école primaire. Voilà quelques-uns des reproches qu'on entend communément

M. Bruno Vennin. Quel héritage !

M. Alain Vivien. Quelle autocritique !

M. Jacques Chirac. Il n'y a certes, dans le domaine éducatif, ni panacée ni remède miracle. Mais je suis tout à fait convaincu que la bonne direction à prendre est celle de la responsabilité à tous les niveaux, dans un esprit d'autonomie et d'initiative. C'est d'abord aux chefs d'établissement qu'il faut donner davantage de liberté et de responsabilité. (Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Il faut que les professeurs de lycée et les principaux de collège soient mis en situation de travailler comme de véritables chefs d'entreprise... (exclamations sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. Alain Vivien. C'est intéressant !

M. Jacques Chirac. ... soucieux de tout mettre en œuvre pour assurer la qualité et la notoriété de l'établissement dont ils ont la charge. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Pour ce faire, il faudra les soustraire à bien des contraintes tatillonnes, qu'elles soient administratives ou syndicales, leur laisser un champ de manœuvre plus vaste et leur donner un réel pouvoir d'action, de gestion et de décision.

M. Joseph Pinard. Il fallait le faire !

M. Jacques Chirac. Ils doivent, notamment, dans la limite des programmes nationaux, pouvoir définir un projet éducatif spécifique, en liaison avec les enseignants et les parents qui les entourent. Ils doivent pouvoir être consultés sur le déroulement de la carrière de ces mêmes enseignants qui sont en quelque sorte les cadres de l'entreprise éducative.

Aux enseignants précisément, il convient de donner aussi plus de responsabilité. On ne peut continuer à admettre que leur carrière dépende presque entièrement du bon vouloir des lobbies syndicaux ou de l'anonymat des ordinateurs. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Bon nombre d'enseignants n'adhèrent aujourd'hui aux syndicats d'obédience socialiste ou communiste que parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen d'être rapidement informés de leur affectation ou de leur mutation. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. Joseph Pinard. Mais cela dure, depuis quarante-cinq ans !

M. Jacques Chirac. Les décisions correspondantes sont prises dans les commissions paritaires où ces mêmes syndicats font la pluie et le beau temps.

M. Bruno Vennin. Dès que M. Chirac entend le mot syndicat, il sort son revolver !

M. Jacques Chirac. C'est un état de fait scandaleux. Il faut que le déroulement de la carrière reflète les mérites et les compétences pédagogiques de chacun. Il est clair que cette exigence va à l'encontre d'une évolution dans laquelle l'inspection a été quasiment supprimée et dans laquelle les notes attribuées par les chefs d'établissement font l'objet d'une péréquation nationale !

M. Joseph Pinard. Cela remonte aussi à des années !

M. Jacques Chirac. Comment s'étonner dès lors que les maîtres sentent leur travail dévalué et que, parmi les jeunes, les meilleurs éléments fuient un métier qu'ils ont abordé comme une vocation, mais qu'ils vivent dans l'irresponsabilité et la contrainte ? La dégradation de notre système éducatif ne s'arrêtera que lorsque les enseignants se sentiront personnellement impliqués dans les résultats de leurs élèves et dans la réputation de leur établissement. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Interruptions sur les bancs des socialistes.*)

Quant aux élèves, ils doivent, eux aussi, être responsabilisés, ce qui suppose que soit franchement reconnue la nécessité d'une sélection que beaucoup d'enseignants approuvent en privé, sans oser la défendre en public tant le mot est tabou depuis 1968.

M. André Laignel. De 1968 à 1981, treize ans se sont écoulés ! Et vous avez toléré cela pendant treize ans !

M. Jacques Chirac. Les élèves ont besoin d'être confrontés à des défis ; le passage d'une classe à une autre doit leur apparaître comme une réelle progression correspondant à un accroissement de leurs connaissances et de leur maturité intellectuelle.

L'enseignement supérieur, enfin, appelle également un développement de l'autonomie et des responsabilités. Il faut évidemment y distinguer les études courtes, fortement axées sur l'acquisition d'une qualification professionnelle, qui se poursuivent par exemple dans les instituts universitaires de technologie ou dans certains lycées, et les différents cycles d'études proposés par les universités ou les grandes écoles.

La constatation qui s'impose, c'est que les étudiants s'empres- sent partout où il y a une sélection : I.U.T., grandes écoles et leurs classes préparatoires. Au contraire, vous transformez de plus en plus le premier cycle des universités en une sorte de garderie...

M. Job Durupt. Qui a créé ces structures ?

M. Jacques Chirac. ...où les étudiants viennent tuer le temps avant de faire les choix qui engagent leur vie professionnelle. Plus de 70 p. 100 des étudiants du premier cycle en ressortent un, deux ou trois ans plus tard, après avoir coûté fort cher à la société, sans diplôme et sans qualification. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. François Patriat. C'est vous qui avez instauré ce système !

M. Jacques Chirac. Le baccalauréat, qui doit rester la sanction des études secondaires, ne peut donc demeurer la clef universelle qui ouvre grandes les portes de l'enseignement supérieur. Il est de l'intérêt des étudiants que les universités filtrent davantage leurs recrues, soit par un examen, soit par une étude de dossier...

M. André Laignel. Soit par l'argent !

M. Jacques Chirac. ...le niveau exigé devant être du ressort et de la responsabilité de chaque établissement d'enseignement supérieur. Je suis en effet convaincu que les universités ne retrouveront leur valeur et leur crédibilité — à l'intérieur comme à l'extérieur de notre pays, hélas ! — dans le monde du travail, ainsi que leur capacité à développer un haut niveau de recherche et de création, que si elles fonctionnent en unités réellement autonomes, ayant chacune leur identité, leur notoriété et le choix des matières enseignées, des options proposées et des formations délivrées.

Dans un système concurrentiel, chaque université doit devenir garante de la valeur de ses diplômes, étant bien entendu que, si les titres n'ont pas forcément le même prestige d'une université à l'autre, ils permettent tous, à niveau égal, de se présenter aux concours nationaux.

De l'émulation naîtra la diversification des établissements et des formations qui s'adapteront aux talents et aux besoins de chacun.

Voilà, mes chers collègues de l'opposition, la vraie réforme de l'enseignement dont la France a besoin. Elle s'inspire d'une vision politique profondément différente de la vôtre, messieurs de la majorité.

M. André Laignel et M. Alain Vivien. Ça, c'est vrai !

M. Jacques Chirac. Ce que vous cherchez à imposer aux Français par tous les moyens, c'est un monopole d'Etat complètement unifié.

M. André Laignel. N'importe quoi !

M. Jacques Chirac. Ce que nous voulons réaliser, c'est un service public de l'éducation nationale diversifié...

M. Job Durupt. Privatisé !

M. Jacques Chirac. ...dont l'Etat soit naturellement le garant mais auquel puissent contribuer toutes les initiatives, qu'elles soient publiques ou privées. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ainsi renoué, notre système éducatif remplira mieux ses finalités : permettre à chaque enfant d'épanouir les capacités qu'il porte en lui ; favoriser la promotion sociale et le renouvellement des élites ; préparer chacun à l'exercice d'un métier, mais aussi changer de métier tout au long de sa vie professionnelle.

Non contents d'avoir empêché cette évolution par des décennies de blocages syndicaux et d'opposition politique systématiques.

M. André Laignel. Encore !

M. Jacques Chirac. ...vous nous imposez aujourd'hui une loi qui, au lieu de préparer l'avenir, règle des comptes. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Soyons tous conscients, mes chers collègues, de vivre un moment d'une exceptionnelle gravité dans l'histoire de notre République : celui de la disparition d'une liberté. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Job Durupt. Quelle liberté ?

M. François Patriat. Vous voulez parler des privilèges ?

M. Jacques Chirac. Votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, n'en est pas, dans ce domaine, à son coup d'essai. Vous avez déjà supprimé...

M. Bruno Vennin. La peine de mort !

M. Jacques Chirac. ...la liberté du crédit, porté atteinte à la liberté d'entreprendre, par des nationalisations et une politique économique néfastes.

Vous vous êtes récemment donné les moyens d'encadrer la liberté de la presse... (*Hersant ! Hersant ! sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)... par une loi qui liquide des conquêtes républicaines obtenues de haute lutte par notre peuple depuis plus d'un siècle. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous allez maintenant tordre le cou à la liberté des familles de choisir l'école de leurs enfants. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Alain Vivien. Menteur ! C'est scandaleux !

M. Jacques Chirac. La vérité, c'est que l'échec vous crispe dans l'intolérance. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés socialistes. C'est faux ! C'est vous !

M. Jacques Chirac. Vous allez jusqu'à remettre en cause l'état de droit en laissant vos amis attaquer l'objectivité et la dignité des juridictions administratives. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous n'hésitez pas à bafouer la tradition républicaine selon laquelle jamais, dans l'histoire de notre Parlement, aucune loi n'a été adoptée sans que ses articles aient pu être discutés soit en commission soit en séance publique de l'Assemblée nationale. (*Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Vivien. Quel culot !

M. Jacques Chirac. Les Français l'ont bien compris et ne vous font plus confiance pour garantir leurs libertés

M. Alain Vivien. Mais si !

M. Jacques Chirac. Nous le voyons dimanche après dimanche.

Or, plus que jamais, l'avenir de la nation se joue sur le terrain des libertés individuelles. La France est, à ce moment de son histoire, devant un choix qui l'engage durablement.

Où bien elle suit la pente du socialisme qui la conduit vers une société de plus en plus contrôlée, dirigée, unifiée, pour reprendre le vocabulaire du texte qui nous est soumis. Elle se condamnerait alors à l'immobilisme dans l'intolérance, c'est-à-dire au déclin.

Où bien elle choisit le pluralisme et les valeurs humanistes, c'est-à-dire une forme de société où la diversité des initiatives individuelles permet une adaptation permanente à des réalités qui ne cessent de changer. Alors la France affirmera sa place parmi les nations libres et prospères.

Pour toutes ces raisons, parce que nous avons le sentiment de défendre aujourd'hui des valeurs essentielles de notre démocratie, c'est avec une profonde tristesse, monsieur le Premier ministre, mais avec une grande fermeté — ne vous y trompez pas — que nous prononçons la condamnation de votre projet de loi, condamnation qui justifie la motion de censure que nous avons déposée. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. les députés du rassemblement pour la République et quelques députés de l'union pour la démocratie française s'étant levés.*)

Plusieurs députés socialistes. Debout, l'U. D. F. !

M. Joseph Pinard. Et M. Barre, il ne se lève pas ?

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

M. Claude Labbé. Merci, monsieur le président, de me donner la parole pour un bref rappel au règlement.

Vous avez tout à l'heure fait remarquer très sèchement à l'un des collègues de notre opposition qu'il devait se taire. Si je dis « notre » opposition, c'est parce qu'il ne semble pas que le même traitement soit appliqué à « votre » majorité. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Nous pensons que nous sommes des députés à part entière et que chacun d'entre nous a le droit de vous adresser des remarques en considérant que vous êtes le président de toute l'Assemblée et non pas d'une partie seulement même majoritaire.

Vous avez à votre main gauche un dispositif qui vous permet de hausser ou de baisser à volonté le son...

M. Pierre Joxe. On n'entend rien !

M. Emmanuel Hamel. C'est la surdité de la haine !

M. Claude Labbé. M. Joxe, précisément, a très justement observé tout à l'heure que l'on ne pouvait pas entendre convenablement M. Chirac.

M. Pierre Joxe. Quand on l'entend, c'est pire !

M. Claude Labbé. Alors, monsieur le président, faites usage de ce dispositif.

Nous constaterons dans un instant que M. le Premier ministre, lui, pourra se faire entendre, parce qu'on lui donnera du son — et il en a besoin ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Risible ! sur les bancs des socialistes.*) Nous n'ignorons pas ce que fait votre main gauche ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Monsieur Labbé...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. On n'entend rien ! Plus fort !

M. Joseph Pinard. Il n'est pire sourd... !

M. le président. ... je vous suggère de vous faire désigner par votre groupe, à la prochaine occasion comme vice-président de l'Assemblée et vous constaterez qu'il n'y a pas de dispositif à la tribune qui permette de baisser ou de monter le son.

Reprise de la discussion.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Du son ! Du son ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs des députés... (*On n'entend rien ! Plus fort ! sur les mêmes bancs*) ... pour un texte que l'on nous dit adopté sans débat, le projet de loi sur l'enseignement privé aura rempli plus de pages au *Journal officiel* que les textes de même nature qui l'ont précédé !

M. René André et M. Marc Lauriol. Pas les articles !

M. le Premier ministre. Chacun aura pu s'exprimer longuement, et les principaux intéressés ont négocié pendant deux ans et demi avec le Gouvernement. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Séguin. Vous leur avez menti !

M. Jacques Toubon. Vous les avez trompés, dupés !

M. le Premier ministre. Au bout du processus, et sur un texte de cette nature, il était indispensable que le Gouvernement tranche et s'engage. C'est ce qu'il a fait.

Le texte arrêté par le Gouvernement...

M. Philippe Séguin. Arrêté par M. Laignel !

M. le Premier ministre. ... a pour objectif de permettre le rassemblement de toutes les forces éducatives du pays au service de la jeunesse de France.

M. Jacques Toubon. Bouchareissas Premier ministre !

M. le Premier ministre. Les Français sont attachés, à juste titre, à l'école publique, à l'école laïque. Son histoire se mêle à celle de la République

L'autre jour, M. Barrot, pour évoquer la situation de l'école, est remonté à 1789 et à l'Empire. En réalité, le dualisme scolaire, chacun le sait bien, a été instauré par ceux qui choisirent la République et par ceux qui la refusèrent. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

M. Jacques Baumel. C'est faux !

M. Jacques Toubon. C'est vous qui bafouez la République ! C'est vous qui la refusez !

M. le Premier ministre. Et même dans cette période, même au cœur de ces affrontements, la liberté d'enseignement n'a pas été remise en cause. En France, — et nous devrions tous nous en féliciter — cette liberté n'a jamais été mise en cause ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Hypocrite avec ça !

M. le Premier ministre. Certains disent maintenant que cette liberté n'a de sens que si l'Etat fournit les moyens de l'exercer. C'est un vieux débat et vous le savez bien. Je ne veux pas reprendre cette controverse...

M. Philippe Séguin. Elle vous gêne !

M. le Premier ministre. ... qui, pendant des années, a opposé la gauche et la droite.

Il est un point que personne ne peut, me semble-t-il, contester. Si, au nom de la liberté d'enseignement et du droit à l'éducation, l'Etat devait financer toutes les écoles qui sont susceptibles de se fonder, chacun imagine la situation qui serait ainsi créée.

C'est dire que certains propos hâtifs sur le thème de la liberté peuvent être périlleux.

M. Philippe Séguin. Alors, méfiez-vous !

M. le Premier ministre. Souvenez-vous de ce qui était dit il y a quelques années. A partir de ce type de raisonnement, pourquoi ne pas affirmer qu'au nom de la liberté de la presse et du droit à l'information l'Etat doit offrir, chaque jour, un quotidien à chaque citoyen ? (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Aubert. Ridicule !

M. le Premier ministre. Prenons donc garde aux excès de langage.

Il n'en reste pas moins que si l'immense majorité des Françaises et des Français est attachée à l'école laïque, une minorité significative est non moins attachée à ses écoles privées.

Le Gouvernement le comprend et le respecte. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Goasdouff. C'est faux ! Vous êtes un menteur !

M. le Premier ministre. Bien plus il est disposé à permettre le financement de ces établissements sur des fonds publics dès lors qu'un accord existe sur des engagements réciproques.

M. Jacques Toubon. Ce ne sont pas des engagements réciproques, c'est un chantage !

M. le président. Je vous en prie, monsieur Toubon !

M. le Premier ministre. Non seulement il est disposé à assurer le financement, qui représente déjà en 1984, dix-huit milliards de francs, mais il se prépare même à l'augmenter puisque les contrats simples sont appelés à se transformer en contrats d'association.

Encore faut-il que ces engagements soient pris. Ils doivent, d'une part, tendre à l'efficacité maximale du système français d'éducation...

M. Christian Bergelin. Que c'est mauvais !

M. le Premier ministre. ... et, d'autre part, respecter les valeurs de notre démocratie.

M. Marc Lauriol. Des mots, tout ça !

M. le Premier ministre. En réponse à M. Chirac, je voudrais montrer que le projet du Gouvernement s'inscrit parfaitement dans cette démarche contractuelle (*C'est faux ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), et j'examinerai en particulier trois aspects : premièrement, le respect des libertés, (*rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

M. Michel Noir. Ça va être amusant !

M. Jacques Toubon. Cela ne va pas durer longtemps !

M. le Premier ministre. ...deuxièmement, la perspective d'unification de nos capacités éducatives, troisièmement, le statut des enseignants.

M. Michel Noir. Mais où sont vos ministres communistes ?

M. le Premier ministre. Le projet de loi déposé par le Gouvernement respecte, je l'ai expliqué hier, trois libertés essentielles :

M. Jacques Blanc. Mensonge !

M. le Premier ministre. ...celle des parents, celle des enseignants et celle des communes.

M. Marc Lauriol. Et les enfants ?

M. le Premier ministre. Quant à la liberté des enfants, elle relève en réalité d'un débat philosophique que je ne veux pas traiter aujourd'hui, par esprit de concorde. (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Vous me promettez toutefois de préciser que, pour ma part, j'estime que l'enfant a effectivement des droits. Une nation qui souhaite se donner un avenir devrait y porter une attention particulière. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

M. Philippe Séguin. C'est trop ou pas assez ; expliquez-vous !

M. le Premier ministre. Je voudrais maintenant préciser cette garantie que nous apportons aux libertés.

Oui ! le texte du Gouvernement garantit la liberté de choix des parents.

M. Jacques Toubon. Non !

M. le Premier ministre. J'ai même tenu à la faire figurer explicitement dans le texte de la loi et pas seulement dans l'exposé des motifs.

M. Jacques Blanc. Mensonge !

M. Michel Noir. C'est faux !

M. le Premier ministre. Le projet de loi est en effet fondé sur le respect du pluralisme en matière d'éducation.

M. Emmanuel Hamel. En apparence !

M. Marc Lauriol. On n'a pas eu à en débattre !

M. le Premier ministre. Il est faux d'affirmer que nous voulons couler tous les établissements dans un moule uniforme, que nous voulons détruire leur « caractère propre ».

M. Christian Bergelin. C'est pourtant vrai !

M. Marc Lauriol. Avec l'agrément !

M. le Premier ministre. Non seulement le texte du Gouvernement reconnaît la spécificité des projets éducatifs, mais encore il propose une clarification et un réel progrès par rapport à la loi de 1959.

M. Michel Noir. Et l'agrément ?

M. le Premier ministre. Chacun connaît le caractère ambigu, pour ne pas dire contradictoire, de la fameuse phrase de l'article 1^{er} de la loi Debré. Je la cite : « L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner un enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Les représentants de l'enseignement privé ont, eux-mêmes, souligné à quel point cette notion de « caractère propre » était difficile à interpréter. L'abondance des commentaires depuis vingt-cinq ans n'a pas permis de lever ces ambiguïtés et de sortir de cette confusion.

Mesdames, messieurs les députés, le projet du Gouvernement apporte sur ce point un progrès important puisqu'il propose des notions en tout cas plus claires et plus précises. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Vous avez supprimé le problème !

M. le Premier ministre. Tout établissement privé qui souhaite concourir au service public d'éducation doit avoir un projet éducatif. Ce projet éducatif — comme l'indique l'exposé des motifs du projet de loi — définit l'identité de l'établissement. Il lui appartient en propre. Ce projet peut faire référence à un « genre d'éducation ». Un tel concept, je le signale, est repris de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il signifie que le projet éducatif peut avoir une dimension confessionnelle, internationale, pédagogique, linguistique ou culturelle.

Devant ces projets éducatifs, la liberté de choix des parents est totale. Et il faut que sur certains bancs on soit complètement aveuglé pour dire que le projet de loi que nous présentons ne respecte pas cette liberté fondamentale des parents. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Marc Lauriol. Nous n'avons pas pu en discuter !

M. le Premier ministre. Projet éducatif, genre d'éducation, libre choix des parents, telles sont les trois notions par lesquelles le Gouvernement se propose de préciser celle de « caractère propre ».

M. Marc Lauriol. En la ficelant !

M. le Premier ministre. Je vous le demande, dans ces propositions, où est la contrainte ?

M. Jacques Toubon. Partout !

M. le Premier ministre. Où est le monopole ?

M. Jacques Toubon. Partout !

M. le Premier ministre. Où est la mise en cause du « caractère propre » ? Où est l'agression dont parlent certains aujourd'hui...

M. Jacques Toubon. Partout !

M. le Premier ministre. ...et dont vous avez parlé, monsieur Chirac ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

Trop de contrevérités sont répandues depuis des semaines...

M. Marc Lauriol. Oh, oui !

M. le Premier ministre. ...trop d'accusations injustes, trop de slogans ont été lancés pour tromper et agiter les esprits.

Un député du rassemblement pour la République. Par vous !

M. Jacques Toubon. Quelle autocritique !

M. le Premier ministre. Ils sont, je n'hésite pas à l'affirmer, indignes d'un véritable débat démocratique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Serge Charles. Vous la bafouez, la démocratie !

M. Etienne Pinte. Vous tuez le débat démocratique !

M. le Premier ministre. Trop souvent la réalité des propositions gouvernementales est dénaturée pour égarer les parents...

M. Etienne Pinte. Les parents ne sont pas dupes !

M. Marc Lauriol. Vous avez tout fait pour cela ! C'est vous le responsable !

M. le Premier ministre. ...et pour obtenir la mobilisation politique recherchée et qu'a recherchée tout au long de son discours M. Chirac. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Oui, je dis bien une mobilisation politique !

Dès hier, monsieur Chirac, avant même que la décision de manifester des A. P. E. L. ne soit officielle, vous faisiez savoir que vous mettiez la mairie de Paris à leur disposition. (Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.)

M. Etienne Pinte. C'est cela la démocratie !

M. Joseph Pinard. La maison commune !

M. le Premier ministre. Et dois-je rappeler les multiples pressions de l'opposition, de M. Gaudin notamment, sur les évêques et sur l'enseignement catholique ? (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Tout a été dit et fait pour pousser les parents dans la rue ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Toubon. C'est vous qui les y avez poussés !

M. Philippe Séguin. C'est à cause des amendements socialistes qu'ils y descendent !

M. le Premier ministre. Et lorsque certains entreprennent de paralyser les standards téléphoniques des administrations, qu'ils prennent conscience du risque qu'ils font ainsi courir à la collec-

tivité ! Qu'ils n'oublient pas que les préfectures sont au centre des dispositifs de protection civile ! (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Ceux qui mènent cette action politique prennent la responsabilité de diviser le pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur de nombreux bancs des communistes. — Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Claude Labbé. C'est vous qui le divisez !

M. le Premier ministre. Ils ont choisi d'exaspérer les passions plutôt que de rechercher la conciliation.

La démarche du Gouvernement a toujours été et restera tout autre.

M. André Leignel. Très bien !

M. le Premier ministre. Je viens de le montrer pour ce qui concerne le « caractère propre » des établissements privés.

M. Pascal Clément. Pas du tout !

M. le Premier ministre. Car, enfin, pour les écoles privées qui participent au service public, le fait de respecter les principes généraux inscrits dans la Constitution ne compromet en rien la spécificité possible et reconnue des établissements.

M. Marc Lauriol. Sous agrément !

M. le Premier ministre. Elles sont, dans ce domaine, placées sur le même plan que les établissements publics. Elles doivent également respecter, et chacun le comprend, les règles et les programmes de l'enseignement public.

M. Daniel Goulet. C'était déjà le cas !

M. le Premier ministre. Elles doivent aussi respecter les principes d'égalité de tous devant l'éducation et de respect des consciences.

M. Michel Noir. Cela existait déjà !

M. le Premier ministre. Qui peut demander moins ?

Permettez-moi, sur ce point, d'évoquer, moi aussi, Jules Ferry que M. Pasqua et le R. P. R. ont tenté de récupérer, il y a quelques semaines, en lançant des clubs portant son nom.

M. Jacques Toubon. Vous, vous trahissez Jules Ferry ! Il y en a, heureusement qui l'honorent !

M. le Premier ministre. Vous avez tout à l'heure, monsieur Chirac, cité Jules Ferry. J'aurais, sans doute, une légitimité supérieure à la vôtre en le citant à mon tour, par rapport à l'école publique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Monsieur Chirac, la lettre de Jules Ferry dont vous avez cité un extrait...

M. Marc Lauriol. Très noble !

M. le Premier ministre. ...je pourrais la reprendre. Elle a été reprise maintes fois par tous ceux qui ont été les défenseurs de l'école laïque.

Les enseignants, dans leur immense majorité, ont su depuis un siècle respecter ces conseils que, vous, vous ne respectez pas. (Applaudissements sur de nombreux bancs des socialistes.)

M. Alain Vivien. C'est vrai !

M. le Premier ministre. C'est d'ailleurs tout à l'honneur de l'éducation nationale française. C'est pourquoi, monsieur Chirac, je me suis ému de vous entendre, il y a quelques semaines — vous ne l'avez pas fait à cette tribune — parler, à propos de l'enseignement public, d'une école socialo-communiste.

M. Michel Sapin. C'est scandaleux !

M. Marc Lauriol. C'est la vérité !

M. Emmanuel Hamel. C'est de l'objectivité !

M. le Premier ministre. Faut-il donc entendre, mesdames, messieurs les députés de l'opposition, que l'école privée, l'école libre comme vous dites, est une école giscard-R. P. R. ?

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le Premier ministre. Je ne me permettrai pas de le dire...

M. Jean-Claude Gaudin. Parce que ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. ... parce que je ne le pense pas.

M. Philippe Séguin. Poperen l'a dit !

M. Jacques Toubon. Le Pol Pot d'Issoudun l'a dit aussi !

M. le Premier ministre. D'ailleurs, si telle était la réalité, pourquoi tenterions-nous de trouver un compromis ?

Dimanche encore, au micro d'une station périphérique, vous avez, monsieur Chirac, accusé la majorité de vouloir « mettre la main sur le cerveau de nos enfants ».

M. Michel Noir. Vous l'avez écrit !

M. René André. Et qu'avait écrit de son côté M. Mexandeau ?

M. le Premier ministre. Et je ne veux même pas évoquer votre comparaison indigne entre la situation française et la situation polonaise. (Applaudissements sur divers bancs des socialistes.) Tout cela n'est pas sérieux...

M. Marc Lauriol. Mais c'est vrai !

M. le Premier ministre. ... et constitue, en définitive, une véritable insulte à tous les enseignants de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Vous les avez tous giflés, tout à l'heure, par vos propos et j'espère qu'ils le comprendront tous ainsi.

M. Jacques Toubon. Démagogie !

M. le Premier ministre. Les évêques de France étaient encore accusés lundi dans *Le Figaro* de laisser « l'école libre s'effacer devant l'enseignement marxiste ». Je le demande : qui, avec de tels propos, divise ?

M. Alain Vivien. Peyrefitte !

M. le Premier ministre. Qui oppose ? Qui injurie ?

Plusieurs députés socialistes. Peyrefitte !

M. le Premier ministre. Pourquoi l'école de la République est-elle ainsi caricaturée ? Est-ce l'intérêt du pays ? Est-ce respecter les Français ?

Ce qui s'exprime en réalité à travers ces outrances, c'est une vieille ambition, une vieille perspective poursuivie sans relâche par certains. Ce qui s'exprime c'est la volonté de faire de l'école privée, comme l'a dit M. Chirac tout à l'heure et comme il l'avait souligné dimanche, un élément de concurrence de l'enseignement public.

M. René André et M. Marc Lauriol. D'émulation !

M. Emmanuel Hamel. De complémentarité dans le respect mutuel !

M. Jacques Toubon. Vous voulez donc le monopole !

M. Etienne Pinte. Falsificateur !

M. le Premier ministre. Concurrence ou unification ? Tel est le second thème que je voudrais aborder.

Il ne s'agit pas de refuser l'émulation pédagogique, bien au contraire.

M. Marc Lauriol. Et alors ?

M. le Premier ministre. Je vous rejoins sur ce plan, monsieur Chirac.

M. René André. Au moins là-dessus !

M. le Premier ministre. Ce que nous refusons, en revanche, c'est une concurrence qui oppose et qui isole ; c'est une concurrence qui, au bout du compte, affaiblit les capacités éducatives du pays.

L'opposition d'aujourd'hui a depuis toujours refusé la perspective d'un système unifié d'éducation. Je pourrais multiplier les citations pour le prouver. Elle n'a cessé au contraire d'œuvrer en vue de construire et de développer des réseaux d'éducation concurrents.

Or permettez-moi, mesdames, messieurs les députés, de vous dire qu'une telle perspective constituerait — et je reprends sur ce point la formule d'un de mes prédécesseurs — « la pire faute d'un gouvernement, la pire erreur d'un Parlement ».

M. Didier Julia. La faute, c'est la vôtre !

M. le Premier ministre. Telle était naguère l'opinion de M. Debré. Telle est en tout cas la mienne aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

« Il n'est pas concevable pour l'avenir de la nation » expliquait M. Debré « qu'à côté de l'édifice public de l'éducation nationale, l'Etat participe à l'élaboration d'un autre édifice qui lui serait, en quelque sorte, concurrent et qui marquerait la division absolue de l'enseignement en France. »

M. Emmanuel Hamel. Ils doivent être complémentaires dans le respect mutuel.

M. le Premier ministre. Cette préoccupation a été perdue de vue au fil des années. Alors que la loi Debré préparait une intégration des établissements privés, ceux-là mêmes qui l'avaient votée ont tout fait pour ne pas l'appliquer !

M. Bernard Stasi. Pourquoi ne l'avez-vous pas votée ?

M. Jacques Toubon. En effet ; si tel était le cas pourquoi ne l'avoir votée ?

M. le Premier ministre. Oui, mesdames, messieurs les députés, la gauche a longtemps refusé toute idée de subvention à l'enseignement privé. Elle a modifié maintenant son analyse. Elle a accepté de s'inscrire dans la voie de rapprochement des écoles, ouverte, je le rappelle, notamment par M. Debré. Aujourd'hui, non seulement nous sommes prêts à apporter un financement, mais le système proposé offre aux établissements privés un dispositif plus solide et plus stable que celui d'hier.

Mais la droite n'est pas demeurée longtemps dans la voie ouverte. Le vote précipité de la loi Guémeur...

M. Marc Lauriol. Elle a été discutée article par article !

M. Michel Cointat. Sans recours au 49-3 !

M. le Premier ministre. ... est intervenu pour tenter de gagner quelques voix lors des élections législatives de 1978. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Interruptions et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Une loi qui instaurait des privilèges. La droite a bien montré alors qu'elle se souciait moins de l'efficacité de votre système éducatif que de son pactole électoral ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Toubon. Et vous ?

M. Michel Cointat. Vous agissez sous la pression !

M. le Premier ministre. Et ça continue !

Pourtant, en 1977, le ministre de l'éducation de l'époque, M. Haby — il a oublié depuis — feignait encore de croire que l'enseignement privé et le service public ne devaient pas être opposés mais qu'ils devaient cheminer « parallèlement ».

Eh bien ! mesdames, messieurs les députés, le projet du Gouvernement tend justement à permettre cette coopération que vous disiez souhaiter !

Nous sommes confrontés, chacun le voit bien, à une mutation industrielle qui provoque une mutation sociale. Nous passons d'un âge industriel dans un autre.

M. Georges Tranchant. Du rêve à la réalité !

M. le Premier ministre. Il en résulte, bien évidemment, des bouleversements culturels. Et nos maîtres — qu'ils soient du public ou du privé — sont en première ligne pour les affronter.

Leur tâche est exceptionnellement difficile. Nous devons en prendre conscience et faire preuve de plus de compréhension et de réserve dans nos jugements sur le système éducatif.

Les maîtres de l'enseignement public, c'est vrai, ont été trop souvent critiqués, voire méprisés. Vous avez repris tout à l'heure cette critique, monsieur Chirac, et vous avez donné une description de l'éducation nationale qui ne correspond absolument pas à ce qu'est la réalité.

M. Philippe Séguin. Vous n'avez pas entendu Mme Neiertz sur les bonnes sœurs ?

M. le Premier ministre. Nous devons au contraire rendre hommage au dévouement des maîtres de l'enseignement public. C'est ce que fait le Gouvernement. Mais les hommages ne suffisent pas. Nous devons plus que jamais aider les enseignants, tous les enseignants. Nous devons mobiliser l'ensemble de nos capacités éducatives pour réussir cette mutation à laquelle nous sommes collectivement confrontés. Œuvrons dans ce sens. C'est ce que vous proposez le Gouvernement, parce que c'est ce qu'exige l'intérêt national, parce que c'est l'intérêt de nos enfants.

M. Marc Lauriol. Démagogie !

M. le Premier ministre. Cette mobilisation — c'est celle-là qui compte —, l'opposition la refuse.

M. Philippe Séguin. Il fallait refuser les amendements socialistes !

M. le Premier ministre. Non seulement elle n'a pas renoncé à défendre l'idée d'un système d'enseignement concurrent de l'éducation nationale, mais elle ne cesse, en plus, de chercher à affaiblir notre système public d'enseignement. (*Interruptions sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je prendrai un seul exemple, récent.

Nombre d'entre vous, mesdames, messieurs les députés de l'opposition — MM. Gaudin, Baudis, Médecin, d'Ornano et d'autres — avez signé l'appel d'un « secrétariat de liaison des élus pour les libertés scolaires ».

Je relève dans cet appel que l'enseignement privé est présenté comme « une zone libre dans la lutte des classes et des partis ». Mais plus grave encore que cette nouvelle attaque contre l'éducation publique, je découvre la revendication d'un système d'allocation scolaire que chaque famille verserait à l'établissement de son choix.

M. Emmanuel Hamel. Ce serait un très bon système !

M. le Premier ministre. Ainsi présentée, cette idée nous ramènerait un siècle et demi en arrière !

Car ce que vous proposez — ainsi que la façon dont vous le faites — conduit tout simplement à revenir à la situation d'avant la loi Guizot de juin 1833, qui avait mis un terme au paiement direct des instituteurs par les familles ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Vous n'êtes plus, avec de telles propositions, des conservateurs. Vous êtes, au sens strict du terme, des réactionnaires ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Christian Bergelin. Pauvre argument !

M. Alain Madelin. Vous, vous êtes totalitaire !

M. le Premier ministre. Oh, c'est bien plutôt le ton de l'orateur qui m'a précédé et ce qu'il a dit qui avaient quelque chose qui rappelait « Brumaire », quelque chose de totalitaire ! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mais moi, ni mon ton ni ma façon d'être n'ont rien de totalitaire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. M. Chirac a prononcé un discours d'homme d'Etat ; vous, vous parlez en partisan !

M. le Premier ministre. Plutôt que de vouloir revenir en arrière, plutôt que de faire dépendre les maîtres des versements des parents, nous voulons au contraire offrir à tous les enseignants les garanties du droit public. Tel est le troisième point que je souhaitais traiter.

Là encore, les possibilités de titularisation dans les corps de l'enseignement public ouvertes par le projet de loi aux maîtres de l'enseignement privé ne mettent en cause, en aucune manière,

la spécificité et l'autonomie des établissements. (*Exclamations sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Trop de contrevérités ont été, sur ce point également, répandues. Et répandues, nul n'en doute, avec des arrière-pensées.

M. Alain Madelin. Lisez la loi !

M. le Premier ministre. A qui fera-t-on croire que devenir fonctionnaire de l'Etat, aujourd'hui en France, c'est devenir l'esclave de l'Etat ? A qui fera-t-on croire qu'un agent de l'Etat est asservi à l'administration ou inféodé à une idéologie dominante ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Roger Corrèze. C'est pourtant vrai !

M. le Premier ministre. D'autant que — disons-le en passant — l'idéologie dominante, c'est davantage celle de l'argent que celle de l'Etat ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Philippe Séguin. Ne caricaturez pas ! Il s'agit du choix des maîtres !

M. le Premier ministre. Certains propos tenus à ce sujet sont tout simplement scandaleux. Ils séshonorent ceux qui les tiennent. Ils sont une insulte à tous les enseignants du public et, au-delà, à tous les fonctionnaires ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Philippe Séguin. Ce n'est pas le problème !

M. Christian Bergelin. Quel cinéma !

M. le Premier ministre. Qui ne voit, au contraire, les avantages que le statut de la fonction publique apporte à ceux qui en bénéficient ? D'abord, la garantie de l'emploi. Ensuite l'assurance qu'ils pourront accomplir leur tâche de service public en toute liberté et en toute indépendance, quelles que soient leurs opinions politiques ou leurs croyances.

M. Philippe Séguin. Et quel que soit le projet pédagogique ?

M. le Premier ministre. Au nom de quel principe peut-on refuser à une catégorie de Français — en l'occurrence les enseignants des établissements privés — les garanties auxquelles ils ont droit ? Est-ce cela défendre la liberté ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Qu'on nous réponde sur ce point ! C'est vouloir maintenir une contrainte. C'est vouloir assurer, par des voies administratives, une domination idéologique. C'est le contraire de la démocratie ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Philippe Séguin. Quelle démagogie !

M. le Premier ministre. Une telle discrimination serait inacceptable. Elle est, en tout cas, inacceptable aux yeux des démocrates que nous sommes.

M. Philippe Séguin. Vous esquiviez les vrais problèmes !

M. le Premier ministre. J'ajoute que les dispositions du projet de loi précisent que les affectations des enseignants sont faites en accord avec les chefs d'établissement, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure.

M. Roger Corrèze. C'est faux !

M. le Premier ministre. L'institution des commissions d'agrément et d'emploi pour la gestion de ces personnels montre bien que la titularisation par volontariat des maîtres de l'enseignement privé ne portera aucune atteinte à l'autonomie des établissements et à la spécificité des projets éducatifs. Quand vous dites le contraire, vous émettez des contrevérités et vous le faites pour tromper ! Je rétablis ici la vérité des textes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Roger Corrèze. C'est vous qui trompez !

M. le Premier ministre. Le respect du pluralisme et la volonté d'unification du service public guident donc notre démarche.

M. Roger Corrèze. Personne ne vous croit plus !

M. le Premier ministre. La mise en œuvre de ces deux principes...

M. Etienne Pinte. Contradictoire !

M. le Premier ministre. ... permet de ne pas consacrer la division de notre système scolaire. Elle tend au contraire à dépasser cette division pour parvenir à une unité du système éducatif. Cette unité sera patiemment construite dans le respect des différences. Bien plus qu'un compromis, ce projet de loi est un pari, un pari commun...

M. Philippe Séguin. C'est un compromis entre Laignel et Poperen !

M. le Premier ministre. ... et un pari sans danger puisque le financement des écoles privées est garanti et que si, au bout du compte, il n'y avait pas accord, la loi ne serait pas pérenniée. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)*

M. Christian Bergelin. Pourquoi le 49-3 ?

M. le Premier ministre. Nous devons, c'est vrai, respecter la liberté des communes. C'est ce que nous avons fait.

M. Philippe Séguin. Vous vous êtes surpassés !

M. le Premier ministre. Mais que dit exactement l'amendement du Gouvernement ? Certainement pas ce que j'entends dans la bouche de certains. Il ne dit pas que les communes ne pourront plus payer s'il n'y a pas 50 p. 100 de maîtres titulaires. Là encore on triche avec le texte. Il suffit de le lire.

M. Michel Noir. Laignel l'a dit, lui !

M. Joseph Pinard. Non, c'est Guiberteau !

M. le Premier ministre. Non, vous ne le comprenez pas, vous avez besoin d'un dictionnaire !

M. André Laignel. Vous mentez, monsieur Noir.

M. le Premier ministre. Le texte ne dit pas que les communes ne pourront plus payer s'il n'y a pas 50 p. 100 de maîtres titulaires. Vous mettez en cause M. Laignel. Lui, au moins, sait lire les textes et ce qu'il vous a dit, c'est ce qu'il y avait dans les textes. *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Philippe Séguin. Vous avez désavoué votre ministre !

M. le Premier ministre. Vous ne m'empêchez pas de poursuivre mon discours ! Je dirai tout ce que j'ai à dire !

M. Christian Bergelin. Pourquoi le 49-3 ?

M. le Premier ministre. Je vois que mon discours vous gêne !

M. Claude Labbé. Il est médiocre !

M. Marc Lauriol. Les erreurs sont gênantes !

M. le Premier ministre. Les communes pourront, comme c'est déjà le cas en ce moment, verser des subventions...

M. Michel Noir. Sauf celle de Laignel !

M. le Premier ministre. ... quel que soit le statut des enseignants. J'ajoute même que pendant les six premières années d'application de la loi...

M. Roger Corrèze. Dans six ans, vous ne serez plus là !

M. le Premier ministre. Je ne sais pas si nous ne serons plus là. *(C'est sûr ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* Je pense le contraire mais, en tout cas, je tiens à vous dire que les communes de gauche, dont les maires sont soit des ministres, soit des députés, ont accepté volontairement, par souci de concorde nationale, d'apporter leur contribution aux établissements d'enseignement privés. Voilà la vérité. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Pas Laignel ! Pas Laignel !

M. Alain Vivien. C'est tout à fait ce qu'il a dit. Vous n'avez pas entendu ? Débouchez-vous les oreilles !

M. André Laignel. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le Premier ministre ?

M. le Premier ministre. Je vais laisser à M. Laignel le soin de m'interrompre s'il le souhaite, mais en tout cas, vous avez tort de réagir ainsi, messieurs, parce que vous mettez peut-être le doigt sur l'exception *(exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)* mais lorsqu'il y a une règle il est bien qu'il puisse aussi y avoir des exceptions. C'est la démocratie ! *(Rires et exclamations sur les mêmes bancs.)*

M. Michel Noir. Vous l'avez dit !

M. le président. La parole est à M. Laignel, avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

M. Serge Charles. Écoutez l'exception !

M. le président. Monsieur Charles, je vous en prie !

M. André Laignel. Je crois que vous avez été nombreux, mes chers collègues, à souhaiter que je puisse m'exprimer quelques instants.

M. Michel Cointat. A titre exceptionnel ! *(Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. André Laignel. Ayez donc la patience de m'entendre ! Le type d'apostrophes de certains est à la hauteur de leur réflexion. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

S'il est nécessaire d'élaborer de nouveaux textes, c'est bien parce que les dispositions sur la décentralisation ont introduit un certain nombre de déséquilibres dans l'application et des contradictions entre les textes. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Philippe Séguin. Non, non, monsieur Laignel !

M. André Laignel. Je crois que vous êtes en train de donner la plus belle démonstration de la notion d'intolérance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. René André. Ils applaudissent l'exception !

M. André Laignel. Rassurez-vous, je serai bref à condition que vous consentiez à m'écouter !

Selon la loi de décentralisation, ne sont obligatoires pour les communes que les dépenses expressément prévues par la loi.

M. Alain Vivien. Évidemment !

M. André Laignel. Or les dépenses en cause ont été prévues non par la loi, mais par les décrets subséquents à la loi Guerneur, lesquels ne pouvaient pas s'appliquer aux communes.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Et alors ?

M. André Laignel. Le texte qui nous est soumis aujourd'hui reconnaît l'obligation de financement. L'ensemble de ceux qui approuvent ce projet, notamment le groupe socialiste, le respectent au pied de la lettre dès l'instant où il y aura concours au service public et où les conditions du contrat seront respectées ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Monsieur le Premier ministre, veuillez poursuivre.

M. le Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, l'histoire retiendra que s'il y a quelques dizaines de communes qui ont refusé...

M. Jean-Claude Gaudin. Quelques centaines !

M. le Premier ministre. ... il y en a des centaines qui, elles, ont apporté leur contribution. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Blanc. Et Souchou ?

M. Jean-Paul Charlé. Monsieur le Premier ministre, vous vous êtes « planté » !

M. le Premier ministre. Et vous, vous vous êtes plantés en 1981, et bien ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. René André. Attendez 1986 !

M. le Premier ministre. La corrélation entre les subventions et la titularisation des maîtres n'intervient qu'au terme de l'évolution.

M. François d'Aubert. C'est scandaleux !

M. le Premier ministre. Et au nom de la liberté des communes, nous avons simplement prévu une clause leur permettant éventuellement, et sous condition, de se dégager, l'Etat assurant le relais du financement.

Chacun voit bien que dans la logique du texte, si la loi remplit son office, de tels cas devraient être exceptionnels. Ou bien alors cela signifierait que la loi a échoué et il est, alors de l'intérêt général de prévoir un rendez-vous, d'offrir aux législateurs et aux gouvernants de l'époque l'occasion d'un nouveau texte.

Tel est le sens des amendements déposés par le Gouvernement.

M. Michel Noir. Au dernier moment !

M. Christian Bergelin. On n'en discute même pas !

M. le Premier ministre. Nous parions sur ce qu'il y a de meilleur en chacun. Nous parions sur ce qui, en profondeur, rassemble tous ceux qui ont choisi le merveilleux métier d'éducateur.

Nous ouvrons les voies de la réconciliation, convaincus qu'au-delà des crispations et des manœuvres politiques actuelles, le travail en commun durant les prochaines années créera les conditions de la paix scolaire.

Dans le même temps, nous poursuivrons l'exceptionnel effort de rénovation de l'enseignement public. Depuis trois ans, il s'agit là, vous le savez, d'une priorité de l'action gouvernementale. J'ai déjà eu l'occasion de vous l'exposer à plusieurs reprises, ainsi que MM. Savary et Schwartzberg. Le ministre de l'éducation nationale vous en soumet chaque année les étapes à l'occasion du débat budgétaire.

En fait, nous avons, il y a trois ans, trouvé l'éducation nationale dans un véritable état d'abandon. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Le véritable réquisitoire que vous avez prononcé, monsieur Chirac, pour ceux qui l'ont bien entendu, c'était un réquisitoire contre vous-même, contre les gouvernements de droite qui se sont succédé, contre la kyrielle de ministres de l'éducation nationale qui ne restaient pas plus d'un an, car la fameuse stabilité que vous avez voulu donner, heureusement, à la République, ne concernait pas les ministres de l'éducation nationale. On en voit le résultat.

M. Michel Noir. Mais où sont donc les ministres communistes ?

M. le Premier ministre. Les gouvernements précédents avaient systématiquement négligé l'enseignement public.

M. Emmanuel Hamel. C'était le premier budget de l'Etat !

M. le Premier ministre. Nous avons donc, depuis 1981, engagé un effort sans précédent ; un effort de rénovation et d'adaptation de notre système éducatif.

Pour montrer l'ampleur de cet effort, je rappellerai simplement les principales actions de cette énorme entreprise.

Dans le premier degré, la revalorisation de la situation des instituteurs et l'amélioration de leur formation, ...

M. Jean-Paul Charié. Et les fermetures de classes !

M. le Premier ministre. ... la consultation de l'ensemble des partenaires concernés sur l'avenir de l'école.

M. François d'Aubert. Cela ne coûte pas cher !

M. le Premier ministre. Dans le secondaire, la rénovation des collèges, la lutte contre les inégalités et les échecs scolaires, ...

M. Marc Lauriol. Des mots !

M. le Premier ministre. ... la revalorisation de l'enseignement technique, accompagnées d'un effort massif de formation continue des enseignants.

M. Jean-Paul Charié. Il y a des élèves qui ne peuvent pas redoubler !

M. le Premier ministre. Dans les enseignements supérieurs, la mise en œuvre de la loi du 26 janvier 1984, la rénovation des premiers cycles, ...

M. Robert-André Vivien. C'est le catalogue de La Redoute !

M. le Premier ministre. ... et le développement de nouvelles filières professionnelles qui doivent permettre d'accueillir tous les bacheliers pour en faire les cadres, les ingénieurs et les techniciens dont notre économie aura besoin dans les prochaines années.

M. Christian Bergelin. C'est du bidon !

M. le Premier ministre. Si vous savez simplement dire cela... Vraiment, ce n'est ni intelligent ni adapté.

M. Marc Lauriol. Mais c'est pourtant vrai, hélas !

M. le Premier ministre. Dans l'ensemble du système éducatif, un effort d'équipement et en particulier l'introduction des technologies nouvelles d'information et de communication. Sur ce point, une véritable mutation est en cours dont beaucoup ne mesurent pas encore tous les effets.

M. Roger Corrèze. Cela ne se voit pas !

M. le Premier ministre. Je ne citerai qu'un exemple, celui de la micro-informatique. En 1986, tous les lycées et tous les L. E. P. seront équipés de micro-ordinateurs.

M. Charles Haby. Qui les paiera ?

M. le Premier ministre. En 1988, 100 000 micro-ordinateurs auront été implantés dans les établissements de l'éducation nationale.

M. Pascal Clément. Qui les paiera ? L'Etat ?

M. François d'Aubert. Les départements en payent déjà la moitié !

M. le Premier ministre. Dans tous les ordres d'enseignement, un effort sans précédent de réflexion est engagé sur le contenu des programmes et des méthodes pédagogiques. J'ai participé avec le ministre de l'éducation nationale à un colloque sur l'enseignement de l'histoire.

Enfin, je rappellerai que la loi du 22 juillet 1983 a prévu et organisé la décentralisation de l'enseignement public. Les mesures d'application sont actuellement en préparation et cette décentralisation sera effective à la rentrée de 1985.

M. Georges Tranchant. Avec quels moyens ?

M. le Premier ministre. Cet effort général de rénovation a été engagé grâce à l'accroissement important des moyens budgétaires consacrés à l'éducation nationale. Comparé à celui de 1980, le budget de 1984 de l'éducation nationale est en accroissement de 64 p. 100, soit 60 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Charié. Et les annulations de crédits !

M. le Premier ministre. Depuis 1981, 47 000 emplois ont été créés à l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Xavier Deniau. Vous fermez des écoles !

M. le Premier ministre. Au total, lors des rentrées de 1981, 1982 et 1983, l'enseignement secondaire a accueilli 230 000 élèves supplémentaires. Les enseignants supérieurs ont accueilli 70 000 étudiants supplémentaires.

M. Bernard Derosier. Bravo !

M. Joseph Pinerd. Très bien !

M. le Premier ministre. A la prochaine rentrée — celle de 1984 — 100 000 élèves supplémentaires sont attendus dans le secondaire et 20 000 étudiants supplémentaires dans le supérieur ! Tel est le résultat de notre politique d'éducation.

M. Philippe Séguin. Cela n'a rien à voir, c'est la démographie !

M. le Premier ministre. Voilà ce que signifie la démocratisation de l'enseignement que nous nous sommes donnée comme objectif. Voilà la mesure de nos efforts pour le service public d'éducation. Nous entendons les poursuivre. Je remercie à cet égard le ministre de l'éducation nationale...

M. Philippe Séguin. Vous l'avez bien mal remercié en appuyant son texte !

M. le Premier ministre. ... le secrétaire d'Etat qui est auprès de lui et, au-delà, tous ceux qui en ont la charge dans le pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Christian Bergelin. Pourquoi le 49-3 ?

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, avec le projet de loi qui vous est proposé, nous faisons œuvre utile pour la jeunesse de France, mais nous faisons aussi œuvre de liberté. Liberté garantie pour les parents...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... liberté — enfin — pour les enseignants...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. C'est faux !

M. le Premier ministre. ... liberté préservée pour les communes.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. C'est faux !

M. le Premier ministre. Oui, je veux le dire à tous les députés qui soutiennent le Gouvernement, je veux le dire à tous les députés de la majorité, vous êtes les députés de la liberté ! *(Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien. Vous êtes les « tontons macoutes » de la liberté !

M. le Premier ministre. Votre combat est le même que celui qui fut mené par tous ceux qui construisirent l'école de la République dans une France qui attendait un roi.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. C'est honteux !

M. le Premier ministre. C'est le combat de la liberté. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

C'est le combat de la liberté qui nous a conduits à limiter l'influence de l'argent dans le jeu de la démocratie !

C'est le combat de la liberté qui nous a conduits à garantir le pluralisme de la presse !

M. Chirac dirige le parti bonapartiste. *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)* Il est le porte-parole d'un courant d'idées qui, depuis plus d'un siècle, est synonyme d'autoritarisme. *(Protestations sur les mêmes bancs.)* Ce débat le prouve encore. **M. Chirac** ne cesse de rêver à Brumaire et je trouve que sa pédagogie est vraiment primaire. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Christian Bergelin. Grottesque !

M. le Premier ministre. Oui, mesdames et messieurs les députés de la majorité, vous êtes les députés de la liberté ! Vous êtes la majorité de l'abrogation de la peine de mort, vous êtes la majorité de l'abrogation des tribunaux d'exception ! *(Interruptions et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Vous avez permis la représentation des minorités dans les conseils municipaux ! *(Mêmes mouvements.)*

Vous avez libéré les communes, les départements et les régions des tutelles et des entraves ! *(Mêmes mouvements.)*

M. Philippe Séguin. Et les dévaluations ?

M. le Premier ministre. Vous avez assuré les libertés des travailleurs dans les entreprises.

Vous avez rendu la sécurité sociale aux assurés !

Vous avez libéré ...

M. Philippe Séguin. Le Parlement !

M. le Premier ministre. ... les chaînes de radio et de télévision de la tutelle politique du pouvoir ! *(Protestations et huées sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Vous avez affirmé l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes !

Un député du rassemblement pour la République. Démission !

M. le Premier ministre. A présent, vous permettrez à la France d'entreprendre la mise en place du grand service public d'enseignement qui lui est nécessaire. Vous faites ainsi œuvre de réconciliation, œuvre de concorde nationale ! *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Vous travaillez pour le pays, en surmontant les clivages et les rivalités politiques ! *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

On me dit que, par ses amendements, le Gouvernement aurait déséquilibré le texte de loi.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Oui ! Oui !

M. Emmanuel Hamel. Dénaturé !

M. le Premier ministre. Allons donc !

Je me suis expliqué tout à l'heure sur le fond de ces amendements.

M. Christian Bergelin. Et le 49-3 ?

M. le Premier ministre. J'en ai précisé la portée.

M. Christian Bergelin. On n'a pas pu en discuter !

M. le Premier ministre. Mais parlons clair. Qu'est-ce qui m'a décidé ? Le dialogue normal avec la majorité, bien sûr, et c'est bien normal en démocratie !

Mais ce qui m'a poussé à éviter tout engagement financier de l'Etat sans limite de temps, c'est aussi la décision prise — avant même l'ouverture de notre débat ! — d'organiser une grande manifestation en faveur de l'enseignement privé !

M. Job Dupuy. Très bien !

M. le Premier ministre. C'est la détermination de ceux qui voulaient et ont obtenu cette manifestation qui a entraîné notre propre détermination ! *(Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Philippe Séguin. Vous avez de l'estomac !

M. le Premier ministre. Car ceux qui organisent cette manifestation prouvent ainsi qu'ils n'acceptent pas l'esprit même de notre projet de loi.

M. Philippe Séguin. Vous avez peur !

M. Charles Miossec. Quel aveu !

M. le Premier ministre. Ils n'acceptent pas les perspectives que nous ouvrons. Ils n'acceptent pas les titularisations.

M. Christian Bergelin. Et le 49-3 ?

M. le Premier ministre. Il était, dès lors, impossible au Premier ministre que je suis d'engager l'Etat sans limite de temps. Nous courions, en effet, le risque de pérenniser le dualisme

scolaire au lieu d'amorcer le rapprochement. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Cela, vous ne pouvez pas le demander au chef d'un gouvernement de gauche.

Nous avons fait preuve de patience et d'ouverture, nous avons prouvé notre bonne volonté, mais cela, l'officialisation du dualisme scolaire. Ce n'est pas possible ! Ce serait contraire aux engagements que nous avons pris devant le pays.

M. Daniel Goulet. Le pays n'est plus derrière vous !

M. le Premier ministre. Si les responsables de l'enseignement privé refusaient de s'insérer dans la perspective de la loi, s'ils refusaient les neuf à onze ans de trêve et de rapprochement que nous proposons, il faudrait bien constater la séparation de corps.

Et le vieux débat reprendra. Et rebondira le problème de savoir s'il convient de subventionner les établissements privés. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Christian Bergelin. Faites un référendum !

M. le Premier ministre. Je le dis aux responsables de l'enseignement privé : votre démarche est paradoxale.

Si vous refusez la chance historique qui vous est offerte (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), vous conduirez à la remise en cause du principe même des subventions dont vous bénéficiez. (*Haës sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Vous aurez simplement démontré qu'en France, à côté de l'enseignement public, il existe des écoles privées qui refusent toute coordination avec l'école de la nation.

M. Daniel Goulet. Quel triste spectacle !

M. le Premier ministre. Je veux le dire à ceux qui se préparent à défilé en croyant parler au nom de la liberté : vous allez simplement défendre des privilèges !

M. Emmanuel Hamel. Non, la liberté !

M. le Premier ministre. Vous défilerez pour l'opposition, contre la réconciliation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Madelin. C'est honteux !

M. le Premier ministre. Vous défilerez pour la droite contre les principes de notre Etat républicain. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Hamel. Pour la liberté pour tous !

M. le Premier ministre. Et vous auriez tort de croire que tous les catholiques, que tous les croyants, sont prêts à s'enrôler sous de telles bannières !

M. Marc Lauriol. On l'a vu à Versailles, et vous le verrez le 24 juin !

M. le Premier ministre. La règle dans une démocratie, c'est ici qu'elle est fixée. C'est le Parlement qui en décide. Ce n'est pas la rue. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En tout cas, fidèle à sa mission, le Gouvernement vous a proposé un texte de loi qui permet la réconciliation.

M. Jean-Louis Gosdoff. Pas proposé, imposé !

M. le Premier ministre. Ce texte, il appartient aux différents partenaires, aux diverses écoles, de le prendre en charge et de le faire vivre. C'est désormais, leur responsabilité.

M. Etienne Pinte. C'est la vôtre !

M. le Premier ministre. Je souhaite que la raison l'emporte sur les passions politiques.

M. Alain Madelin. Retirez votre texte !

M. le Premier ministre. Je souhaite que l'avenir de notre jeunesse triomphe des intérêts parisiens.

M. Alain Madelin. Alors, retirez votre texte !

M. le Premier ministre. C'est en ce sens, croyez-le bien, que continuera d'agir le Gouvernement.

Quant à vous, mesdames, messieurs les parlementaires de l'opposition...

M. Jean-Paul Charié. Les représentants de 70 p. 100 des Français !

M. le Premier ministre. ...votre tenue pendant ce débat et la façon dont vous avez accueilli la déclaration du chef du Gouvernement montrent votre intolérance fondamentale. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Philippe Séguin. Pas de leçon !

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Démission ! Démission !

M. le Premier ministre. Et puisqu'il en est ainsi, je ne vous répondrai pas à la fin de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Et je salue tous ceux qui, en refusant la censure, voteront en fait pour l'adoption du projet de loi qui a été déposé.

Mesdames, messieurs les députés, je vous remercie. (*Mmes et MM. les députés socialistes se lèvent et applaudissent longuement. — Applaudissements sur plusieurs bancs des communistes.*)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Démission ! Démission !

M. le président. La parole est à M. Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le Premier ministre, vous avez essayé de vous faire entendre de l'opposition, essayé d'engager le dialogue républicain. Je ne suis pas sûr que vous ayez tout à fait réussi si j'en juge par l'agitation qui continue sur les bancs de la droite. (*De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française quittent l'hémicycle.*)

M. Joseph Pinard. Mais c'est une procession !

M. Robert-André Vivien. Sur les bancs de la gauche, il n'y a pas de députés !

M. Bernard Derosier. Unie, une fois n'est pas coutume, l'opposition de droite nous propose de censurer le Gouvernement. A cette fin, elle soumet à notre vote un texte amalgame, fourre-tout qui traite aussi bien des exigences du bien public que du redressement économique ou d'une prétendue atteinte à une liberté considérée comme essentielle.

Je dois vous avouer ma surprise, mes chers collègues, après avoir entendu M. Chirac à cette tribune.

Nous avons constaté une fois de plus le peu de considération que M. Chirac accorde aux enseignants et à l'enseignement en général. Nous avons entendu quelques-unes des idées de l'opposition en matière éducative. Pour certaines d'entre elles, nous l'avons échappé belle ; pour d'autres, pourquoi ne pas les avoir mises en application avant 1981 ?

Nous avons constaté que la droite applaudissait devant la situation d'apocalypse dans laquelle se trouveraient, selon M. Chirac, l'école, le lycée, l'université. (*M. Jacques Chirac quitte l'hémicycle.*)

Notre collègue, président du rassemblement pour la République, nous fait, une fois de plus, le coup de la marionnette : trois petits tours et puis s'en va !

M. Robert-André Vivien. Il a le droit de sortir ! Il va revenir !

M. Bernard Derosier. Monsieur Vivien, cessez de vous comporter comme un soudard dans cet hémicycle et d'interrompre les orateurs ! Vous n'êtes pas dans un estaminet, monsieur Vivien ! Laissez les parlementaires s'exprimer ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Les libertés, c'est vous qui les détruisez aujourd'hui ! C'est scandaleux ! Les soudards s'en vont !
(*M. Claude Labbé et plusieurs députés du rassemblement pour la République quittent l'hémicycle.*)

M. Pierre Gascher. Excusez-vous au moins, monsieur Derosier !

M. Bernard Derosier. Le procès auquel nous venons d'assister tournait autour du thème de la liberté. Pour resumer, au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes, le Gouvernement s'en prendrait à une liberté essentielle, la liberté de l'enseignement, poursuivant en cela une triste carrière liberticide, selon eux, « consubstantielle », si j'ose dire, à son existence même.

M. Robert-André Vivien. Il n'arrive même pas à lire son texte !

M. Bernard Derosier. Si vous souhaitez aller ailleurs, monsieur Vivien, vous ne me gênez pas ! Si vous restez là, vous ne me gênez pas non plus. Mais taisez-vous !

M. Robert-André Vivien. Faites vite, il y a un orateur intéressant après nous !

M. Roger Corréze. M. Derosier est un soudard !

M. Robert-André Vivien. Et un soudard mal élevé. En tout cas, moi je ne suis pas un petit pion !

M. le président. Poursuivez votre exposé, monsieur Derosier !

M. Bernard Derosier. Vous êtes toujours aussi aimable, monsieur Vivien, c'est ce qui vous caractérise.

M. Chirac ne s'en est pas tenu à la liberté d'enseignement. Il a évoqué d'autres prétendues atteintes aux libertés.

M. Roger Corréze et M. Robert-André Vivien. Eh oui !

M. Bernard Derosier. Décidément, mesdames, messieurs, on croit rêver. On pourrait, certes, ironiser lourdement.

M. Roger Corréze. Il faut pouvoir : ça ne se manipule pas facilement, l'ironie !

M. Bernard Derosier. En matière de défense des libertés, j'ai sur ma droite des représentants éminents, des spécialistes en quelque sorte. Vous avez rappelé, monsieur le Premier ministre, ce qu'a fait la majorité en matière de liberté. Je soulignerai à nouveau le passif de l'opposition en la matière. En vingt-trois années de gouvernement sans partage dans cette enceinte, ces vertueux défenseurs de la liberté nous ont livré quelques-uns de ces plats dont ils connaissent seuls la recette.

M. Michel Noir. Il y avait des référendums !

M. Bernard Derosier. Une loi anti-casseurs, par-ci, pour créer dans le droit français la notion jusque-là inédite de responsabilité collective...

M. Jean-Claude Gaudin. C'était pour protéger les Français !

M. Bernard Derosier. ... une loi sécurité-liberté par-là, pour limiter la marge d'appréciation des juges et emplir les prisons...

M. Charles Haby. Elles sont vides depuis 1981 !

M. Bernard Derosier. ... une loi sécurité-liberté par-là, pour crime, selon certains ; tentatives avortées pour régler le droit d'association ; restauration des lettres de cachet, dans le cadre d'expéditives procédures de la Cour de sûreté de l'Etat ; opérations coup de poing qui ont plus frappé les non-conformistes que les malfrats.

M. Roland Nungesser. Et les incitatins à la recidive ?

M. Bernard Derosier. Autant de mesures qui ont contribué à porter atteinte aux libertés.

Vraiment, quels brillants défenseurs des libertés nous avons là ! Voilà bien des états de service qui, en matière de libertés, donnent aux conservateurs des titres de noblesse à faire pâlir un chevalier de Malte !

Mes chers collègues, il faut être sérieux. L'opposition n'a certes pas pour objectif premier d'approuver la politique du Gouvernement. Par conviction, par habitude, ou par obligation, ses membres sont tenus de désapprouver.

M. Francis Geng. C'est ce que vous avez fait pendant vingt-trois ans !

M. Bernard Derosier. Mais, enfin, est-il honnête d'écrire, comme ils le font dans leur motion de censure, que nous portons atteinte, avec le projet de loi, à une liberté essentielle ?

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Bernard Derosier. Et d'abord, s'agit-il bien d'une liberté essentielle ? Sans aucun doute !

M. Francis Geng. Ah !

M. Bernard Derosier. Mais de la même façon que sont essentielles la liberté du travail, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté syndicale, la liberté d'information, la liberté pour une femme d'avoir un enfant quand elle le désire. La liste serait longue de toutes ces libertés auxquelles vous vous êtes attaqués, messieurs de l'opposition, et dont les socialistes revendiquent l'acquis.

M. Roland Nungesser. Et les policiers qui ont été révoqués ?

M. Bernard Derosier. Nous pouvons prétendre, et vous ne le pouvez pas, que ceux qui ont lutté pour ces libertés ont été les plus opprimés de la société et que c'est historiquement, et aujourd'hui encore, dans ce camp-là que nous sommes.

La liberté d'enseignement, mes chers collègues, est assurément une liberté importante. Au cours des débats de lundi et mardi, et pendant les quarante-cinq heures de travaux de la commission spéciale, mes collègues socialistes et moi-même nous sommes suffisamment exprimés sur ce point pour que je n'y revienne pas.

Cette liberté importante doit cependant tenir compte des autres libertés et, d'une façon plus générale, du droit, notamment du droit, primordial celui-là, de l'enfant à une éducation libre. Mais vous avez, dans ce débat, souvent nubié les droits de l'enfant, mes chers collègues de l'opposition. Cette liberté trouve son fondement dans les principes fondamentaux de l'unité et de l'indivisibilité de la République. La liberté de l'enseignement n'a un sens juste, acceptable, que si elle est bornée par le respect de ces deux principes, et c'est au législateur, précisément, qu'il appartient de définir ce cadre.

Qui, ici, osera dire le contraire de ce que je viens d'affirmer ?

M. Jean-Claude Gaudin. Moi !

M. Bernard Derosier. Qui osera dire que la liberté d'enseignement ne saurait avoir aucune limite ? Et si un seul, ici, ose le dire, monsieur Gaudin, s'en trouvera-t-il d'autres pour le suivre, en nombre significatif ?

M. Jean-Claude Gaudin. Je vous répondrai tout à l'heure !

M. Bernard Derosier. Si tel était le cas, alors oui, nous serions en présence d'un divorce plus profond qu'on ne pouvait le croire.

Depuis que l'Assemblée nationale a pris connaissance du texte amendé sur lequel vous avez engagé la responsabilité du Gouvernement, monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste n'a pas eu l'occasion de dire son avis, n'utilisant pas l'artifice des rappels au règlement ou le biais des questions du mercredi. Permettez-moi de le faire maintenant.

Cette liberté importante qui, comme le droit de grève, ne peut que s'exercer dans le cadre des lois qui la réglementent, est-elle mise en cause par le texte qui a provoqué le dépôt de votre motion de censure ?

Avons-nous, en d'autres termes, proposé d'intégrer les établissements privés dans l'enseignement public ? Outre que, s'il n'y avait pas spoliation, une telle mesure ne mettrait pas fin à la liberté de création d'une école et au libre choix des parents, il est clair également que le projet gouvernemental amendé par le groupe socialiste n'a rien à voir avec cela. Trêve de fantasmes ! Quels sont, en effet, les actes qui permettraient de parler d'intégration, dans l'enseignement public, des établissements privés ?

Le premier pourrait être de soumettre les directeurs à un agrément discrétionnaire. La loi Falloux, à certains moments, a été interprétée abusivement dans ce sens. Y a-t-il une ligne, une seule, dans le texte qui nous intéresse, qui aille dans cette direction ? Non.

Le deuxième pourrait être de décider que les enseignants seront affectés administrativement dans les établissements privés, passant outre la décision du chef d'établissement. Y a-t-il une ligne du texte qui aille dans ce sens ? Non plus. Il stipule même, à l'article 20, explicitement le contraire.

Le troisième moyen déguisé d'intégration pourrait être d'empêcher pratiquement les établissements privés de choisir l'inspiration confessionnelle, pédagogique ou culturelle spécifique de leur éducation. Et là, mes chers collègues, il faut porter le débat au fond.

Les lois l'ébéré et Guermeur avaient introduit dans notre droit une notion nouvelle, le « caractère propre ». Le malheur veut que personne n'ait jamais pu donner une définition juridique de cette notion. Ainsi l'Etat et les enseignants du privé étaient-ils tenus de respecter une notion essentielle, mais indéfinissable, ou plutôt une notion dont la définition, à géométrie variable, était librement choisie par ceux-là mêmes qui s'abritaient derrière. Du point de vue du droit, le « caractère propre » était un absurde.

Je n'en méconnais pas, pourtant, la portée. Mais qui ne conviendra ici que, pour l'avenir, mieux vaut disposer de notions plus claires ? C'est à quoi pourvoit précisément le texte du Gouvernement en associant le libre choix des familles, le genre d'éducation dispensé par l'établissement et le projet éducatif, qui est la charte éducative spécifique de l'établissement.

Ces trois notions, et plus encore leur combinaison, permettront aux établissements de choisir librement l'inspiration de leur éducation, et donc d'être identifiables par les familles.

Alors, certains diront : « Mais votre projet éducatif est soumis à l'agrément de l'autorité académique. » Oui, mes chers collègues, et pour deux raisons.

La première est qu'il s'agit de sauvegarder le droit des enfants à une éducation libre.

La seconde est que sont en cause les deniers publics. Non pas des sommes dérisoires, mais des milliards. Je n'accepterai jamais, avec mes amis du groupe socialiste, que les deniers publics soient donnés sans contrôle ni contrepartie. Si certains prêtent à l'enseignement privé le discours qu'une grande banque se flattait de tenir à ses clients il y a quelques années — « votre argent m'intéresse », et lui seul — qu'ils viennent le dire à cette tribune. Sur ce point, en effet, il n'y aura jamais d'accord.

Il est vrai que vous nous avez fourni lorsque vous étiez au pouvoir, mesdames et messieurs de l'opposition, de nombreux exemples de gaspillage des fonds publics, d'une utilisation abusive et sans contrôle des crédits de l'Etat. La sidérurgie suffit à éclairer mon propos !

M. Roland Nungesser. Qu'avez-vous fait de mieux ? Si nous vous avions écoutés, c'eût été pis !

M. Bernard Derosier. Cela dit, le projet éducatif pouvant inclure un genre d'éducation déterminé, la laïcité ne constitue point une obligation pour les établissements. On peut le regretter dans la mesure où ils vivent sur fonds publics, et vous savez ce que mes amis et moi en pensons. Si vous aviez un minimum de pudeur, chers collègues de l'opposition, vous reconnaîtrez cela au lieu de vous lancer dans des considérations aussi confuses que vociférantes.

Y a-t-il, dans ces conditions, quelque chose qui, dans ce texte, porte atteinte à la liberté de l'enseignement ? Ma réponse est non. Et j'ajoute : qu'on ne vienne pas nous dire que l'enseignement n'est libre qu'en théorie quand ne lui sont pas donnés les moyens matériels de sa liberté. Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que le projet mette en terme au financement public de l'enseignement privé. Or, au lieu de le réduire, il l'étend en généralisant dans l'enseignement primaire le contrat d'association.

Je laisse donc de côté l'argumentation spéculative selon laquelle une liberté n'existe que s'il en coûte à l'Etat. Quelqu'un ici a-t-il jamais demandé que l'Etat, au nom de la liberté d'association, apporte des crédits à tous les organismes constitués en vertu de la loi de 1901 ? Evidemment non.

Alors, venons-en aux nouveautés de la loi et voyons si elles mettent en cause, si peu que ce soit, la liberté d'enseignement.

Voyons d'abord la notion de crédits limitatifs. Qui osera dire qu'il était normal que, dès que le nombre réglementaire d'élèves était inscrit dans l'enseignement privé, l'Etat dût ouvrir la classe, pendant que dans l'enseignement public, on devait attendre le vote d'une loi de finances prévoyant les

crédits nécessaires à l'ouverture, des crédits qui venaient ou ne venaient pas ? Qui osera soutenir cela ? L'inégalité de traitement était choquante. Dans les dernières années du précédent septennat, elle était devenue visible — ce n'était pas, je le reconnais, le cas durant les premières années qui ont suivi l'application de la loi de 1959.

De deux choses l'une : ou bien il faut étendre la notion, budgétairement peu orthodoxe, de crédits non limitatifs à l'ensemble du système éducatif, ou bien il faut, pour tout le monde, établir un système rationnel de crédits limitatifs.

A droite, seuls les plus énervés, j'en conviens bien volontiers, ont argumenté sur ce point. Tout le monde, en effet, ne cultive pas l'impudence comme une vertu. Certains pourtant l'ont fait. Passons, par charité.

La création des établissements d'intérêt public est-elle alors attentatoire à la liberté d'enseignement ? Que seront donc ces E.I.P. ? Tout simplement des structures de dialogue pour répartir équitablement, entre établissements privés, les moyens mis à leur disposition par la puissance publique. Le contrôle de l'emploi des fonds publics se fera dans ce cadre. Les E.I.P. ne pourront aller plus loin que si les établissements le proposent et décideront alors de constituer des services communs qui autorisent des économies.

En vérité, où est le scandale ? Certains, ici, oseront-ils dire que les deniers publics doivent être donnés sans aucun droit de regard ? Ce serait, en effet, une nouveauté sensationnelle !

M. Jean-Claude Gaudin. On n'a jamais dit ça !

M. Bernard Derosier. Et venant de ceux qui, dans des municipalités conquises par eux en 1983 ont brutalement mis fin, en coupant tous crédits, aux expériences culturelles ou sociales qu'ils ne contrôlaient pas, une telle profession de foi serait plaisante. Faut-il rappeler Nantes, Grenoble, Suresnes — trois exemples parmi d'autres — où la nouvelle majorité locale, R.P.R. ou U.D.F., s'est appliquée à supprimer les crédits à des organismes parce qu'elle n'y avait pas de droit de regard ?

M. Roland Nungesser. Où était la culture là-dedans ?

M. Bernard Derosier. En vérité, mes chers collègues, nous ne nous laisserons pas, sur ce point spécialement, morigéner par qui n'a vraiment pas qualité pour le faire !

M. Parfait Jans. Bien sûr ! Ils sabotent ce qui a été fait !

M. Jean-Claude Gaudin. Surtout vous, monsieur Jans !

M. Parfait Jans. On vous a vu à l'œuvre !

M. Jean-Claude Gaudin. Et vous donc ! Faut-il parler de Fos-sur-Mer ?

M. Bernard Derosier. Alors, qu'est-ce qui est donc si mauvais dans ce projet ? Eh bien, chacun l'a compris. Les discussions, au fond, n'ont buté que sur un point, un seul : la titularisation, ou, plus exactement, la possibilité offerte, dans six ans, aux maîtres sous contrat de droit public de l'enseignement privé d'opter librement pour leur intégration dans l'un des corps de l'enseignement public.

Cessons de jouer au plus fin...

M. Roland Nungesser. Ce n'est pas votre cas !

M. Bernard Derosier. ... de nous égarer en querelles subalternes, et traitons à fond cette question, la seule qui ait fait obstacle à la conclusion d'un accord si j'oublie le fait qu'à la base, bien souvent — pas toujours, heureusement — les partisans organisés de l'enseignement privé sont tout simplement les partisans de la droite organisée.

En quoi, mes chers collègues, le fait qu'enseignent dans les établissements privés des enseignants titulaires de l'Etat affectés, sur leur demande et avec l'accord du chef d'établissement, dans un établissement privé, nuirait-il au respect du projet pédagogique écrit — donc connu d'avance, clair, jouant franc jeu — dudit établissement ? Il faudra, décidément, qu'on nous fasse la démonstration !

Au fond, mise à part la question de la rémunération, le statut de ces maîtres titulaires sera en gros celui des actuels fonctionnaires mis à disposition d'un organisme quelconque au titre de l'aide de l'Etat. Où a-t-on vu qu'une mise à disposition se soit faite contre le gré des dirigeants d'un organisme bénéficiaire, ou se soit prolongée malgré eux ? C'est bien évidemment inconcevable.

Alors, qu'est-ce qui est donc en cause dans cette affaire ? Ceci, en vérité : étant titulaires dans le corps de l'enseignement public, les enseignants du privé bénéficieront de l'indépendance d'esprit, de l'indépendance scientifique que garantit le statut de la fonction publique. Sans échapper au contrôle administratif du chef d'établissement, et tout en étant choisis en accord avec lui, ils bénéficieront d'une plus grande sécurité.

Est-ce donc si scandaleux ? Et pour tout dire, j'interrogerai nos collègues de l'opposition : qu'avez-vous donc à redouter d'une indépendance plus grande des enseignants du privé ? Et reconnaît-on qu'un établissement est libre, comme vous dites, au fait que ses enseignants ne le seraient pas ? (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

En vérité, ce ne sont là que mauvaises querelles. Si j'ajoute que, dans sa formulation actuelle, le projet de loi ne légifère pas de façon définitive, mais prévoit, au terme de neuf années, un réexamen, nul ne peut dire que la liberté de l'enseignement soit en cause dans ce pays.

M. Roland Nungesser. Ben voyons !

M. Bernard Derosier. Mais c'est là un thème si rentable pour la droite, un moyen de faire si aisément son unité de façade qu'on comprend qu'elle agite à grands cris un épouvantail si bienvenu. En vérité, chers collègues de l'opposition, si la querelle scolaire n'avait pas existé, il vous eût fallu l'inventer ! (*Rires et exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Francis Geng. Parlez pour vous !

M. Bernard Derosier. Il est vrai qu'elle existait, M. le Président de la République le rappelait il y a deux jours à Angers. Elle existait déjà depuis longtemps, disait-il, et les lois antérieures — comprenez les lois Debré et Guermeur — n'étaient pas des lois de paix scolaire. D'autres après moi reviendront sur ce thème.

M. Jacques Blanc. Ces propos sont scandaleux !

M. Bernard Derosier. S'il n'y avait eu aucune question en suspens, pourquoi le Gouvernement se serait-il lancé dans une longue négociation avec les différents partenaires...

M. Jean-Claude Gaudin. On peut se le demander !

M. Roland Nungesser. *That is the question !*

M. Bernard Derosier. ...pour arriver au texte qui nous est soumis aujourd'hui ? Et s'il n'y avait pas eu en face de lui des interlocuteurs pratiquant systématiquement le double langage, n'aurait-on pas abouti à un compromis correct et durable, à une vraie paix scolaire ?

La vérité est que, si dans le camp de l'école privée, certains cherchaient l'entente, beaucoup n'en voulaient à aucun prix. D'où ces hésitations, ces repentirs, ces acceptations par préférence aussitôt suivies de refus informulés, cette peur de s'engager hardiment dans la voie de la paix scolaire que proposait M. le ministre de l'éducation nationale.

Nous l'avons dit dans le débat lundi et mardi derniers, je le répète aujourd'hui, ce projet de loi était nécessaire, indispensable à l'actualisation de notre droit, à la mise en conformité de nos institutions, en application de la décentralisation.

En fait, l'opposition demande à l'Assemblée de censurer le Gouvernement tout simplement parce que la majorité a respecté ses engagements. Il est vrai, mes chers collègues, que l'idée de programme vous échappe, vous qui, pendant vingt-trois ans, avez gouverné sans jamais rien annoncer de ce que vous feriez...

M. Roland Nungesser. Nous l'avons fait, au contraire !

M. Bernard Derosier. ...en ayant comme seule ligne directrice le maintien des privilèges, l'aggravation des injustices. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Ce débat traduit une fois de plus le refus de la droite d'imaginer une majorité représentative des forces sociales de gauche au pouvoir. C'est pourtant ce qui existe depuis trois ans et ce qui existera encore longtemps.

M. Charles Miossec. Il connaît bien son catéchisme !

M. Bernard Derosier. Ce n'est pas un catéchisme, mon cher collègue ; je suis allé à l'école laïque, où l'on m'a appris le respect des consciences !

M. Jean-Louis Goasduff. C'est comme cela que vous les respectez ?

M. Charles Miossec. Moi aussi, je suis allé à l'école publique !

M. Bernard Derosier. Comment ne pas dire ma totale stupéfaction devant le début de la motion de censure de l'opposition. Ainsi, le Gouvernement ne ferait pas face aux « exigences du bien public : redressement économique... »

M. Charles Miossec. Absolument !

M. Bernard Derosier. ...politique familiale et sociale...

M. Charles Miossec. Absolument !

M. Bernard Derosier. ...réforme et renouvellement de l'éducation. »

M. Claude Labbé. Bonne citation !

M. Bernard Derosier. On croit rêver en lisant cela !

Bien entendu, tout dépend en partie de l'idée qu'on se fait du bien public. Le bien public, pour certains ici, se réduit essentiellement au maintien des privilèges. Par exemple, selon ces censeurs-là, il serait normal et conforme au bien public de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes, le bien public correspondant, comme chacun sait, avec le bien particulier des privilégiés de l'argent.

M. Claude Labbé. C'est médiocre !

M. Jean-Louis Goasduff. Restez sur votre sujet !

M. Bernard Derosier. Je n'ai pas besoin de vos appréciations, monsieur Labbé. Vous vous posez en censeur du Gouvernement. Permettez à un député comme vous de s'exprimer et de dire ce qu'il pense à la fois de votre politique d'hier, de vos comportements d'aujourd'hui et de la politique du Gouvernement.

M. Claude Labbé. Je suis présent, moi, alors que vos amis ne sont pas là !

M. Bernard Derosier. Vous-même étiez sorti il y a quelques instants, et je vous invite, si vous le souhaitez, à retourner d'où vous venez ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Claude Labbé. Vous êtes un insolent !

M. Jean-Louis Goasduff. Retourner d'où vous venez, c'est ce qui vous pend au nez en 1986, avec ce que vous faites aujourd'hui !

M. Bernard Derosier. Evidemment, ce n'est pas cette conception-là du bien public que, dans les rangs de la majorité, on approuve et on met en œuvre. Pour nous, le bien public...

M. Jean-Louis Goasduff. Restez dans le sujet !

M. Bernard Derosier. C'est le sujet, puisque la motion de censure en parle !

Le bien public, pour nous, c'est l'action pour donner à la France le maximum de chances pour affronter le monde de demain.

M. Charles Miossec. Parlons-en !

M. Bernard Derosier. Ce n'est pas ce que vous avez fait avant 1981. Cela peut être, et est parfois, exclusif du bien immédiat des Français d'aujourd'hui. Mais dans le monde où nous sommes, c'est une grave erreur que de manger son blé en herbe. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Roland Nungesser. Image hardie !

M. Bernard Derosier. Et puisqu'il faut faire face, il faut le faire avec le souci du bien public, c'est-à-dire avec le souci de veiller, dans toute action politique et à tous les niveaux, à garantir l'égalité des chances de tous nos concitoyens. Et ce n'est pas non plus ce que vous avez fait pendant les vingt-trois années de votre présence au pouvoir !

Redressement économique, justice sociale, ces deux termes ne sont pas toujours facile à concilier. C'est à l'honneur du Gouvernement que de chercher constamment à le faire, justement dans le souci du bien public.

M. Charles Miossec. Et d'échouer partout !

M. Bernard Derosier. Redressement économique, pour commencer. Quand, depuis 1979, notre économie s'est littéralement droguée à l'inflation, aggravant ainsi systématiquement une tendance déjà ancienne, croit-on qu'il soit si facile de combattre ce mal ? Quand tous les agents économiques qui concourent à la formation des prix ont acquis des réflexes conditionnés d'anticipation inflationniste, croit-on que réformer ces comportements se décrète ?

M. René André. Vous l'avez cru !

M. Bernard Derosier. Or, avec rigueur et courage, le Gouvernement s'est engagé dans cette voie. De 10 p. 100 environ où il était dans les années 1979-1980, le taux d'inflation, après être monté dans les dernières années du septennat précédent, est tombé à un rythme annuel inférieur à 7 p. 100, l'objectif de 5 p. 100 en fin d'année demeurant, semble-t-il, possible à atteindre.

M. Jean-Claude Gaudin. Après trois dévaluations !

M. Bernard Derosier. Vous vous réjouissez manifestement, les Français en sont témoins, que notre pays connaisse des problèmes d'inflation !

M. Jean-Claude Gaudin. Il mélange tout !

M. Bernard Derosier. Si nos censeurs n'étaient pas de mauvaise foi, ils salueraient ce succès de la politique du Gouvernement.

M. Charles Miossec. Allez voir les partisans de l'école privée défilant dans les rues !

M. Bernard Derosier. Ceux qui, parmi eux, se sont fait une réputation de forts en thème et de donneurs de leçons diront : « Certes, mais à quel prix ! », et de nous citer à la fois la croissance du chômage et la réduction du pouvoir d'achat.

Mes chers collègues, serais-je le premier à cette tribune à rappeler que la France n'est pas une île isolée ? Comment se fait-il qu'il faille, mois après mois, années après années rappeler ces évidences grossières ? On ne peut mesurer les réalités d'un pays qu'en les comparant sur une période assez longue avec les résultats de son environnement. Aucune comparaison au jour d'aujourd'hui n'est pertinente. Elle donne une vue instantanée, mais est muette sur le mouvement.

Or, que voyons-nous ? Dans ces dernières années, et grâce à la politique du Gouvernement, le chômage a moins progressé en France que dans le reste de la Communauté européenne. Cela, vous ne pouvez le nier.

M. Jean-Louis Goasduff. Trois millions de chômeurs !

M. Marc Lauriol. Un échec de plus !

M. Bernard Derosier. Le pouvoir d'achat, lui, a augmenté, cas unique en Europe.

Un député socialiste. C'est vrai !

M. Bernard Derosier. L'évolution des derniers mois, au fond, ne fait que réduire la distance avec nos partenaires, à tous égards d'ailleurs.

M. René André. C'est long !

M. Bernard Derosier. Peut-on proposer une autre politique ? J'attends qu'on en esquisse sérieusement les contours.

Certes, les marchands d'orviétan ne manquent pas, en particulier à droite de cet hémicycle, qui ont tous leur petit « truc » en poche, pour faire miraculeusement se multiplier les revenus, les emplois, les marchés, les débouchés.

Mais rien de tout cela, chacun le sait bien, n'est sérieux. Démagogie, approximations, critiques, entreprises de démoralisation politique proches de celles menées en d'autres temps...

M. René André. En 1981 ?

M. Bernard Derosier. ... voilà ce que nous voyons !

Le redressement économique, c'est d'abord l'apurement des comptes, la mise à niveau international de nos industries les plus anciennes et les moins compétitives.

Le malheur veut que l'on ne construit pas solidement l'avenir en se complaisant dans le présent.

M. Marc Lauriol. L'avenir, vous le démolissez !

M. Bernard Derosier. Certes, il est facile d'aligner des chiffres et de dire n'importe quoi...

M. Marc Lauriol. Vous donnez l'exemple !

M. Bernard Derosier. ... facile de dauber sur les difficultés de notre commerce extérieur, comme vous le faites à longueur de journée.

M. Roland Nungesser. Mais qu'est-ce que cela vient faire dans l'enseignement ?

M. Bernard Derosier. Si je parle de cela, mon cher collègue, c'est parce que vous et vos amis vous proposez de censurer le Gouvernement en raison, selon vous, de son incapacité à assurer le redressement de l'Etat !

M. Jean-Louis Goasduff. Trois millions de chômeurs, des faillites tous les jours, qui se multiplient...

M. Bernard Derosier. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ce qui change.

Nous rejoignons là une autre critique, un autre motif de censure : le Gouvernement n'aurait pas renouvelé l'enseignement !

M. Jean-Louis Goasduff. La censure générale, ce sera pour 1986, cher ami !

Plusieurs députés socialistes. Ne criez pas victoire trop tôt !

M. Bernard Derosier. Nous y viendrons tout à l'heure, mon cher collègue !

Je m'en tiendrai pour l'heure aux insuffisances que vous reprochez aux étudiants d'aujourd'hui. Ce sont celles des élèves modelés par les réformatrices de vos gouvernements, celles qu'ont fixées en leur temps les ministres de l'éducation que vous approuviez par vos votes réitérés. Quelle plus belle autocritique que celle-là !

C'est vrai, notre enseignement n'est pas encore suffisamment en prise sur la révolution scientifique et technologique qui conditionne l'avenir. Les filières manquent, et les étudiants qui les suivraient aussi, faute de formation initiale appropriée, faute de rénovation des mentalités dans l'enseignement public et privé.

Autant se le dire clairement : le retard qui a été pris sous le précédent septennat sera comblé à grand peine et lentement, tant sont longs les « délais de réponse » en matière éducative.

J'aborderai enfin la politique sociale et familiale, qui est aussi évoquée dans la motion de censure.

Qu'avez-vous donc à nous reprocher dans ce domaine ? Nous reprochez-vous d'avoir augmenté les prestations sociales, les prestations servies aux handicapés, les allocations familiales ?

M. Christian Bergelin. Et les déficits ! Et l'endettement extérieur !

M. Bernard Derosier. Nous reprochez-vous d'avoir instauré les trente-neuf heures, la cinquième semaine de congés payés ? Dois-je rappeler toutes les mesures qui ont été prises par le Gouvernement et par sa majorité ?

M. René André. Allez demander aux Français ce qu'ils en pensent !

M. Charles Miossec. Il n'y a que la foi qui sauve !

M. Bernard Derosier. En réalité, en matière sociale et familiale, le bilan du Gouvernement et de sa majorité est impressionnant.

M. Emmanuel Hemel. Impressionnant par ses échecs !

M. Bernard Derosier. Je crains, mes chers collègues, que ce ne soit que par goût de la rhétorique gratuite que la motion de censure fasse référence à ce point-là. Oui, et vous le dites

dans votre motion, la France a besoin de toutes ses forces sociales, économiques, politiques pour faire face aux difficultés qui l'assaillent.

M. René André. Vous la divisez !

M. Bernard Derosier. Lourde serait la responsabilité, lourde est en réalité la responsabilité de ceux qui la divisent...

M. Jean-Louis Goasduff. Vous vous y entendez !

M. Bernard Derosier. ... de ceux pour qui tout est bon, pourvu que l'image de la France soit dévalorisée.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est ce que vous avez fait jusqu'à ce jour, et vous continuez !

M. Bernard Derosier. Aussi bien, rarement motion de censure aura-t-elle été placée autant sous le signe de la gratuité.

Dans toute cette affaire, la liberté de l'enseignement n'a jamais été en cause, et continue à ne pas l'être. Les autres considérations de votre motion n'ont pas davantage de fondement. Je me demande en vérité si vous n'avez pas déposé ce texte pour vous faire plaisir.

Pour toutes les raisons que je viens de développer, le groupe socialiste ne suivra pas l'opposition dans sa stratégie nihiliste...

M. Pierre Gascher. Ce n'est pas vrai !

M. Bernard Derosier. ... qui consiste d'abord et surtout à dénigrer, à tenter de dévaloriser les actions du Gouvernement de la France.

M. Philippe Séguin. Pauvre chéri !

M. Bernard Derosier. Je ne vous savais pas, mon cher collègue, ce genre de mœurs dites particulières !

M. Philippe Séguin. Arrêtez de dire des bêtises !

M. Bernard Derosier. En contrepartie de cette politique, la droite n'a d'autre capacité que de ne rien proposer. Elle n'a d'ailleurs jamais rien proposé. Elle se contente de veiller au maintien des privilèges, et donc des inégalités et des injustices. (*Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

La politique menée par notre Gouvernement correspond à ce pourquoi nous avons été élus en 1981 et ce sera aux électeurs d'apprécier le moment venu...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. D'accord !

M. Bernard Derosier. ... si nous avons ou non rempli notre mandat. Ce n'est pas à vous d'en juger aujourd'hui, vous n'avez aucune raison légitime d'être nos censeurs.

M. Francis Geng. Oh, si !

M. Bernard Derosier. Le texte de loi sur lequel vous avez engagé votre responsabilité, monsieur le Premier ministre, et qui est à l'origine de la motion déposée par la droite, correspond à votre engagement, je le répète.

La méthode retenue pour l'élaboration de ce projet est sans précédent.

M. René André. Ça, c'est sûr !

M. Bernard Derosier. Avec les améliorations qui ont été apportées au texte initial...

M. Michel Noir. Parlons-en !

M. Bernard Derosier. ... le projet de loi est tout à fait acceptable par ceux-là mêmes qui, ici et dans l'opinion, soutiennent votre action. Ce soutien sera aujourd'hui encore sans faille. Nous ne voterons pas cette motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.*)

M. Charles Miossec. La voix de son maître !

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le Premier ministre, ce soir, de retour à votre bureau, vous pourrez ouvrir le grand livre qui vous sert à passer les écritures des promesses trahies, et il y en a beaucoup, et des promesses tenues, car il y en a

quelques-unes, et vous pourrez inscrire sur votre grand livre : promesse n° 90 — création d'un grand service public unifié et laïque de l'éducation — promesse tenue. (*Bravo bravo ! sur les bancs des socialistes.*)

Un député de l'union pour la démocratie française. Quel aveu !

M. Jean-Claude Gaudin. Car c'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Ce débat est l'acte de naissance du grand service public unifié et laïque de l'éducation.

Mais en même temps, monsieur le Premier ministre, n'oubliez pas d'inscrire sur votre grand livre : promesse n° 46 — défense des droits du Parlement — promesse trahie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Entre la création du grand service public unifié et laïque de l'éducation et le mépris des droits du Parlement, il y a en réalité la même inspiration, il y a un trait commun : c'est la mise en cause de la liberté.

Car dans ce débat, le plus important de la législature, votre majorité et vous-même avez tout fait pour empêcher une discussion normale et complète.

Vous invoquez les deux ans de négociations qui se sont déroulées au ministère de l'éducation nationale — et ailleurs — pour justifier votre débat « à la hussarde ». Mais avez-vous déjà oublié qu'aucun accord n'est sorti de ces négociations ? Et surtout, avez-vous aussi oublié que c'est le Parlement qui fait la loi ? Or, il faut le répéter, par le jeu combiné de l'ukase de M. Laignel et de l'article 49-3, la quasi-totalité des articles de ce projet n'auront fait l'objet d'aucune discussion devant l'Assemblée nationale, ni en commission ni en séance publique ; c'est un fait sans précédent comme l'a rappelé M. Chirac tout à l'heure. Alors ne venez plus nous donner des leçons de démocratie ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Est-ce donc pour vous une affaire sans importance que l'avenir de notre système éducatif ? N'est-ce pas plutôt un projet pour lequel vous ressentez un certain embarras ? Qu'avez-vous donc à cacher, monsieur le Premier ministre ?

Permettez-moi, une fois n'est pas coutume, d'être d'accord avec M. Jospin, qui avait qualifié par avance la procédure suivie aujourd'hui de « faute historique et psychologique ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Car derrière la négation des droits du Parlement, la gauche a pris la responsabilité d'étouffer l'expression légitime et démocratique des préoccupations de près de 80 p. 100 des Français, qui sont attachés au maintien de l'enseignement privé.

En étouffant la voix du Parlement, c'est la voix des Français que vous étouffez !

On comprend, certes, qu'un sujet qui rassemble 80 p. 100 des Français puisse vous apparaître comme une bizarrerie, une anomalie qu'il faut supprimer, à vous dont l'action recueille péniblement 25 p. 100 d'opinions favorables. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. René André. Oui, à peine !

M. Jean-Claude Gaudin. Mais il faut vous habituer à l'idée qu'il y a de moins en moins de gens qui partagent vos caprices idéologiques.

Monsieur le Premier ministre, un préalable essentiel doit être rappelé avant toute chose.

Ce n'est ni pour l'U. D. F. ni pour l'opposition le débat d'une école contre une autre.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Nous ne sommes pas les défenseurs d'un système, l'enseignement privé, contre un autre, l'enseignement public. Nous sommes les défenseurs d'un principe fondamental, la liberté de l'enseignement, que vous remettez en cause par la suppression progressive du « caractère propre » de l'enseignement privé.

Nous ne nous laisserons pas enfermer dans le piège grossier de la caricature.

L'enseignement public est, au même titre que l'enseignement privé, une composante essentielle du système éducatif et de la liberté de l'enseignement.

Pour nous, aucun système ne peut s'améliorer sans le pluralisme et sans la concurrence.

Pour leur dévouement et leur compétence les maîtres de l'enseignement public méritent, au même titre que les maîtres de l'enseignement privé, qu'un hommage solennel leur soit rendu à l'occasion de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Monsieur le Premier ministre, il y a cent trente-quatre ans, à cette même tribune, Victor Hugo — dont je ne crois pas, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, qu'il ait été contre la République — prenait la parole dans un débat qui avait, lui aussi, pour thème la liberté de l'enseignement.

« Pour moi, disait Victor Hugo, l'idéal de cette question de la liberté de l'enseignement le voici : l'instruction laïque est obligatoire, et à côté de cette magnifique instruction gratuite, je placerais sans hésiter la liberté d'enseignement ; la liberté d'enseignement pour les instituteurs privés, la liberté d'enseignement pleine, entière, absolue, soumise aux lois générales comme toutes les autres libertés et je n'aurais pas besoin de lui donner le pouvoir inquiet de l'Etat pour surveillant, parce que je lui donnerais l'enseignement gratuit de l'Etat pour contre-poids. »

Et Victor Hugo poursuivait : « Ceci, je le répète, est l'idéal de la question. Nous ne sommes pas près d'y atteindre car la solution du problème contient une question financière considérable, comme tous les problèmes sociaux du temps présent. »

Monsieur le Premier ministre, cet idéal auquel Victor Hugo rêvait, et dont il disait qu'il serait long à réaliser, cet idéal, la France l'avait atteint.

Ce « point d'équilibre » que vous poursuivez et auquel vous rêvez, ne le cherchez plus ! Il existe depuis vingt-cinq ans, il est sous vos yeux : le point d'équilibre, c'est la loi de Michel Debré.

Monsieur Derosier, c'est à l'honneur de ceux qui siègent aujourd'hui sur les bancs de l'opposition que d'avoir amélioré les garanties d'emploi des maîtres de l'enseignement privé. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

C'est à l'honneur de ceux qui siègent aujourd'hui sur les bancs de l'opposition que d'avoir amélioré les garanties de retraite des maîtres de l'enseignement privé.

Dans les deux cas — mais peut-être l'avez-vous oublié, monsieur Derosier — vous vous y êtes toujours opposés, vous et vos amis. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Didier Chouat. Nous avons voté les crédits pour les financer !

M. Jean-Claude Gaudin. Cette loi a en effet couronné une longue et difficile construction qui a progressivement affirmé le principe de la liberté de l'enseignement, pour en arriver à l'idéal avancé par Victor Hugo.

A travers les grands débats, à travers les grandes figures de l'histoire nationale, la liberté de l'enseignement s'est progressivement affirmée contre le monopole, puis s'est progressivement enrichie jusqu'à ce que la nation reconnaisse que l'aide de l'Etat à l'enseignement privé était indissolublement liée à la liberté de l'enseignement.

La construction d'une liberté ne s'arrête jamais : on peut toujours mieux faire, aller plus loin. C'est le cas pour la liberté de l'enseignement. Mais l'évolution ne pouvait être envisagée qu'à partir des acquis, consacrés d'ailleurs par la décision du Conseil constitutionnel de 1977.

Il était normal d'envisager une mise en harmonie de la législation scolaire avec la décentralisation. Il était possible aussi d'envisager une meilleure coordination entre le secteur public et le secteur privé. Possible aussi, un contrôle mieux organisé des collectivités publiques sur les établissements qu'elles subventionneraient. Possible enfin, un statut plus protecteur et plus précis pour les enseignants du privé.

Mais ces adaptations ne pouvaient servir les idéaux de la démocratie pluraliste que si elles avaient conservé à la liberté de l'enseignement toute sa portée et tout son contenu. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Or, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas ce que vous faites. Les acquis de l'Histoire ne sont pas conservés. Votre loi sera, au sens le plus fort de ce terme, une loi de réaction. (*Très bien ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Pour modifier la loi actuelle, votre majorité et vous-même invoquez, certes, les adaptations nécessaires, mais aussi une multitude d'arguments dont l'inconsistance le dispute à la mauvaise foi.

Qu'est-ce qu'on entend ? A l'école publique, les fonds publics ; à l'école privée, les fonds privés, disent vos amis. Argument incohérent auquel les parents répondent : Argent des parents, école des parents. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le Premier ministre. Ne dites pas cela, voyons !

M. Jean-Claude Gaudin. L'enseignement privé entraîne un gâchis financier, disent vos amis. Argument incohérent : les 17 p. 100 d'enfants scolarisés dans le privé ne coûtent que 13 p. 100 du budget de l'éducation nationale, monsieur le Premier ministre, et un enfant du privé, quel que soit son âge, coûte 42,5 p. 100 de moins qu'un enfant du même âge scolarisé dans l'enseignement public. Voilà pour les arguments que vous développez. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le Premier ministre. C'est faux ! Vous répondez à des arguments que nous n'employons pas !

M. Jean-Claude Gaudin. M. Michel Debré l'a rappelé, l'effort pour l'école publique a été l'une des grandes œuvres de la V^e République ! Et quand j'entendais tout à l'heure M. Joxe vociférer, je me souvenais, avec quelques-uns d'entre vous, que son père, Louis Joxe, avait participé à la politique que les gaullistes ont menée ici en faveur de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Job Durupt. C'est minable !

M. le Premier ministre. Et le droit des enfants, qu'en faites-vous ? (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Claude Gaudin. D'ailleurs, si, comme le disent vos amis, l'enseignement public manque tellement de moyens, pourquoi donc M. Delors vient-il d'annuler plus d'un milliard de crédits destinés à l'enseignement public ? Je vous ai écouté, vous n'en avez pas dit un mot. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

« Ecole privée, école des privilégiés », disent encore vos amis. Argument incohérent : l'une des grandes qualités de la loi Debré a été précisément d'empêcher que l'enseignement libre ne devienne un enseignement de classe.

« L'enseignement privé a des privilèges abusifs », dit M. Jospin. Argument incohérent, car de quels privilèges s'agit-il sinon de celui d'être plébiscité par des millions de parents d'élèves, y compris par nombre de ceux qui ont placé leurs enfants dans l'enseignement public ?

A ces arguments d'ailleurs, l'un de vos plus « brillants » ministres vient d'ajouter une rubrique assez peu glorieuse en suggérant qu'il existerait un lien entre l'école libre et les factieux. Vraiment, nous aurons tout entendu !

M. Jean-Louis Gosduff. Il aurait mieux fait de régler les problèmes agricoles !

M. Jean-Claude Gaudin. Et pour couronner ce prodigieux argumentaire, vous vous présentez comme celui qui se propose d'éteindre l'incendie de la guerre scolaire. Une fois de plus, vous jouez donc le rôle du pompier pyromane. Car, monsieur le Premier ministre, la guerre scolaire, c'est vous qui l'avez rallumée ! Nous, nous n'avons rien demandé ! Une banderole, à la manifestation de Versailles, résumait la situation par ces mots : « Nous ne voulons pas la guerre, fichez-nous la paix ! » (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Il faut reconnaître, monsieur le Premier ministre, que, pour une fois, vous avez fait preuve de beaucoup d'habileté. Si vous aviez été aussi habile sur la politique économique que vous l'êtes pour « tordre le cou » à l'enseignement privé, notre pays ne serait pas actuellement « l'homme malade de l'Europe ».

« Lanterne rouge » de l'Europe sur le plan économique, nous allons également devenir, à cause de vous, lanterne rouge de l'Europe sur le plan de la liberté de l'enseignement.

La paix scolaire était assurée. Alors, vous avez d'abord allumé le feu. Des communes socialistes ont refusé de financer l'enseignement privé, au mépris de la loi et de la justice. Et

c'est votre Gouvernement qui a donné instruction aux commissaires de la République de ne plus procéder à l'inscription d'office des dépenses de fonctionnement des écoles primaires privées sous contrat d'association. Et cela, tout simplement, pour justifier une intervention législative!

Ensuite, il y avait deux méthodes possibles.

La première aurait consisté à supprimer purement et simplement l'école privée en supprimant l'aide financière. C'est la solution qui avait d'ailleurs été prévue par vos différents programmes et qui avait été énoncée par M. Mitterrand à diverses reprises, notamment en 1978, lorsque celui-ci déclarait : ...

M. Didier Chouat et M. Job Durupt. C'est faux !

M. Jean-Claude Gaudin. Je vais vous citer la phrase de M. Mitterrand...

M. Job Durupt. Mais vous ne citez que des bouts de phrase ! C'est facile !

M. Jean-Claude Gaudin. ... « Notre point de vue est simple. Nous ne pensons pas qu'il soit bon en France d'avoir deux écoles entretenues par l'Etat, ce qui veut dire que nous récusons le double financement actuel. »

Mais cette première solution se heurtait à deux obstacles énormes : la Constitution et l'opinion publique. C'était en effet grossièrement anticonstitutionnel, et c'était aussi trop voyant.

Alors vous avez cherché autre chose : vous avez organisé un long processus de discussion et de négociation ; vous avez présenté des textes, puis vous les avez retirés.

Enfin, un jour, l'idée géniale a jailli et vous vous êtes dit : « Puisque nous devons garder deux écoles, faisons en sorte qu'elles se ressemblent comme deux gouttes d'eau ». Il suffisait d'y penser ! Et c'est précisément ce à quoi va aboutir votre projet par la négation du caractère propre de l'enseignement privé. La nécessité d'un agrément sur le projet éducatif et la fonctionnarisation des maîtres sont les deux ressorts de cette intégration surnoise, indirecte mais tout aussi réelle que l'aurait été la nationalisation pure et simple.

Au bout du compte, monsieur le Premier ministre, les parents seront dans la même situation que les téléspectateurs un soir de grève à la télévision : ceux-ci ont le choix entre plusieurs chaînes. C'est le service minimum ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Pour les parents d'élèves, il n'y aura plus que le choix entre l'école publique, avec ses maîtres et son projet éducatif, et l'école privée qui aura les mêmes maîtres et le même projet éducatif que l'école publique ; ce sera la liberté minimum, une liberté sans contenu, une liberté sans signification.

A court terme, votre texte va bloquer le développement de l'enseignement privé. Celui-ci est en quelque sorte assigné à résidence, avec les crédits limitatifs, avec l'évolution liée pour les contrats d'association, avec l'assèchement du recrutement des maternelles et avec l'ambiguïté qui pèse sur les renégociations.

A moyen terme, votre projet engage l'étouffement de la différence : l'établissement privé ne sera plus maître ni de son projet éducatif ni du recrutement de ses enseignants.

Il n'y aura plus de différence, plus de caractère propre, et donc plus de pluralisme. Or, comme l'a démontré excellemment Jacques Barrot, le droit à l'existence de l'établissement ne saurait en effet se concevoir sans le droit à la différence.

Votre texte n'est donc pas une simple étape : c'est un processus complet d'intégration. Et les générations futures, dont vous nous avez dit qu'il leur reviendrait d'aller plus loin si elles le désirent n'auront, en réalité, plus rien à faire, sinon uniquement à changer les plaques à l'entrée des écoles libres en remplaçant la plaque « école privée » par la plaque « école publique ».

M. Job Durupt. Avec la devise de la République !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous ne pouviez pas infliger de démenti aussi définitif à l'affirmation récente de M. Mitterrand — permettez-moi de le citer deux fois — selon laquelle depuis trois ans la liberté aurait progressé partout et n'aurait régressé nulle part.

Avec votre texte, la liberté recule parce que le droit au caractère propre de l'enseignement privé n'est plus garanti.

L'article 1^{er} de la loi Debré précisait que l'Etat respecte et garantit la liberté de l'enseignement. Dans votre article 1^{er}, l'Etat continue certes de « respecter » mais il ne garantit plus ; la garantie est tombée dans la trappe de l'uniformisation ; la liberté de l'enseignement devient une liberté « sans garantie du gouvernement ».

La liberté recule parce que, dans votre texte de vingt-six articles, il n'y a pas moins de quatorze motifs d'inconstitutionnalité. M. Barrot en a dressé la liste précise. Avec 14 sur 26, pour une fois, monsieur le Premier ministre, vous avez la moyenne ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Et avec l'amendement faisant dépendre l'aide des communes d'un certain niveau de titularisation, vous aurez certainement un « bonus » supplémentaire.

La liberté recule car votre texte expose la France à la sanction de la Cour européenne de justice et à celle de la Cour internationale de La Haye.

Vous et vos amis, qui aimez vous parer du titre de « fils de la Révolution et de la République »...

M. René Bourget. Et de la liberté !

M. Emmanuel Hamel. De la révolution d'octobre !

M. Jean-Claude Gaudin. ... sachez qu'avec ce projet, vous trahissez la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, vous trahissez l'esprit républicain et la volonté nationale.

Au lieu de nous faire sans cesse des discours sur vos prétendus « espaces nouveaux de liberté », commencez donc par défendre les libertés qui existent ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Votre projet ne trahit pas seulement la liberté, il trahit aussi la laïcité

Je ne sais pas si, comme l'a affirmé le secrétaire général du C. N. A. L., « la laïcité représente le summum de la pensée humaine », mais lorsqu'il poursuit en précisant que seule « l'école laïque garantit le droit à la différence », la réponse est évidente : non, ce qui garantit le droit à la différence, ce n'est pas l'école laïque, ce n'est pas l'école privée, c'est la liberté de l'école. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Aujourd'hui, à côté de la « laïcité-neutralité », se dessine une autre forme plus moderne, plus riche de laïcité, c'est la laïcité fondée sur le droit à la différence. C'est la laïcité pluraliste.

Cette laïcité est positive : elle offre à toutes les communautés de pensée la possibilité de s'exprimer et de s'épanouir. Voilà ce que doit être aujourd'hui la seule et unique laïcité. Malheureusement, sur ce point aussi, vos amis et vous-même êtes en retard d'un siècle. Toujours ce retard, toujours le même : il vous suit partout.

Votre projet est donc à tous les titres inacceptable.

Il l'était dans sa forme initiale, et les responsables de l'enseignement privé l'ont dit sans ambiguïté. Il l'est encore davantage maintenant.

Sur le plan politique, il revêt un triple aspect.

D'abord, c'est une diversion idéologique, car personne n'a oublié que c'est au congrès socialiste de Bourg-en-Bresse — le congrès de la désillusion — que votre projet a été voté en première lecture par acclamation des militants socialistes.

Personne n'a oublié non plus que votre majorité est maintenant divisée sur tout, qu'elle ne se retrouve plus sur rien, sauf dans la rue pour manifester contre l'enseignement privé, et, accessoirement — mais cela sera peut-être mis en lumière tout à l'heure — contre votre projet qu'elle voudrait encore plus expéditif.

Au moment où vous patagez dans tous les domaines de l'action gouvernementale, la question scolaire vient à point, croyez-vous, pour détourner l'attention de vos militants, de votre majorité et de l'opinion publique.

Ensuite, c'est un élément essentiel de la comédie du recensement. De toutes vos déclarations récentes, des plus belles pages d'écriture de M. Mitterrand, il ressort que vous voulez nous faire croire que, maintenant, la gauche serait devenue raisonnable et

réaliste, qu'elle aurait fait, comme vous dites, sa « révolution culturelle », qu'elle aurait « viré sa cuti ». C'est l'opération politique baptisée « recentrage ».

Et votre démarche s'inscrit tout à fait dans ce calcul politique.

Vous voudriez apparaître comme le négociateur du siècle, l'invendeur de la « formule magique » ...

M. Charles Miossec. Tout à fait !

M. Jean-Claude Gaudin. ...celui qui a enfin réussi à persuader la gauche que l'Etat et les communes doivent subventionner l'enseignement privé.

Mais ne croyez-vous pas que la liberté de l'enseignement vaut quand même mieux que tous ces marchandages de couloirs ?

Les déclarations larmoyantes de certains de vos amis sur leurs « drames de conscience » servent d'ailleurs tout à fait votre dessein.

Et, au fond, la procédure de l'article 49-3 n'est-elle pas tout à fait bienvenue dans ce contexte ? Grâce à elle, vous espérez faire croire à l'opinion publique que votre projet est un texte de modération puisque vous êtes obligé d'utiliser la contrainte pour le faire adopter par les « durs » de votre majorité.

Mais tout cela, c'est de la comédie. Vous et vos amis, vous êtes parfaitement d'accord sur le fond : l'enseignement privé doit être finlandisé, normalisé, il doit devenir un satellite du grand frère qu'est l'enseignement public. « Il faut mettre fin aux boursoufflures de l'histoire », a dit M. Jospin ...

Bien sûr, il y a quelques divergences entre vous et certains de vos amis, mais ce sont des divergences de détail sur le calendrier des opérations. Vous êtes un politique, monsieur le Premier ministre : vous pensez à 1986 et à 1988, vous l'avez suffisamment prouvé lors de votre intervention.

Et vous avez raison d'être inquiet !

M. Charles Miossec. Que oui !

M. Jean-Claude Gaudin. Votre texte inflige en tout cas un réveil brutal à tous ceux qui, jusqu'au bout, ont rêvé d'un « baptême de gauche » pour l'enseignement privé. En fait de sacrement, c'est l'extrême-onction que vous apportez ! (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Georges Hage. Facile !

M. Emmanuel Hamel. Mais vrai !

M. Jean-Claude Gaudin. Votre texte n'est pas un point d'équilibre : c'est un point de rupture avec la liberté de l'enseignement. Ce n'est pas la preuve d'un recentrage mais, comme l'a dit Jacques Chirac tout à l'heure, celle d'une radicalisation.

Le recentrage n'est qu'une comédie.

Et M. Mitterrand — je le cite pour la troisième fois — ne dit pas le contraire lorsqu'il confie au journal *Libération* : « Le projet qui m'inspire est celui que j'ai eu l'honneur de conduire au pouvoir, le projet socialiste. »

Il précise : « Je n'ai mis de côté aucun des principes qui ont animé mon action pendant que j'étais le premier responsable du parti socialiste. »

M. Didier Chauat. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Tant pis pour ce que M. Mitterrand appelait à la télévision « la valeur irremplaçable de la liberté de l'enseignement ».

Tant pis pour sa « philosophie personnelle profonde du respect des consciences ».

Tant pis pour sa « volonté de convaincre et non de contraindre ».

Ces belles phrases sont tout simplement victimes, comme il dit, du « mouvement qui déplace les lignes ». (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ni M. Mitterrand, ni vous-même, ni votre majorité n'avez changé. Votre objectif reste le même, malgré tous ses avatars, même si vous êtes obligé de le peindre aux couleurs de la troisième voie : c'est le projet socialiste, la construction de la société socialiste. Projet dont ce texte est un élément essentiel, et vous espérez aussi qu'il vous servira de « parachute idéologique » en cas de défaite électorale.

Votre projet, et c'est son troisième aspect, est aussi un élément central de la construction du socialisme.

M. Mexandeau écrivait : « L'école, dans le plan socialiste pour l'éducation nationale, est à la fois l'un des terrains et l'un des enjeux de la lutte des classes. »

Il précisait, de peur que nous n'ayons pas compris : « Le dualisme scolaire empêche la réalisation des objectifs du plan socialiste. »

M. Francis Geng. Cela a bien été dit !

M. Jean-Claude Gaudin. On ne pouvait pas écrire plus clairement et plus nettement.

Votre projet n'est pas non plus un acte isolé. Il s'insère dans un ensemble de textes législatifs et réglementaires — de la loi sur l'enseignement supérieur au texte qui nous est annoncé sur la taxe d'apprentissage — visant tous à moins d'initiative et à plus de bureaucratie.

Le résultat de tout cela n'est guère difficile à prévoir.

M. Defferre — je ne résiste pas au plaisir de le citer...

M. Joseph Pinard. C'est une obsession !

M. Jean-Claude Gaudin. ... n'est pas moins pessimiste que nous. Il estime en effet : « La guerre scolaire continuera. Cette réforme dressera contre nous à la fois les collectivités locales et l'école privée. L'atmosphère s'alourdira à l'encontre de l'Etat au moins jusqu'en 1986. »

M. Bernard Derosier. C'est une histoire marseillaise !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce faisant, vous allez aussi rater la rénovation du système éducatif. Vous aviez dit que le système éducatif avait besoin du pluralisme et de la concurrence : vous les supprimez ; que le système éducatif avait besoin de desserrer le carcan bureaucratique : vous l'alourdissez ; que le système éducatif avait besoin de diversité : vous l'uniformisez.

Ce projet fera donc deux victimes : l'enseignement privé d'abord, l'enseignement public ensuite. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Les vrais défenseurs de l'enseignement public, c'est nous !

M. Jean-Claude Gaudin. Et, derrière eux, ce sont les familles qui en feront les frais. Elles deviendront des usagers captifs, privés de terme de comparaison, et donc, comme toujours lorsqu'on est en situation de monopole, nécessairement insatisfaits.

Votre débat est celui de la peur.

Vous n'avez pas tellement peur de la colère des parents d'élèves. Mais vous avez très peur de la colère des électeurs, et c'est avant tout pour cette raison que vous évacuez le débat, pour qu'il n'interfère pas avec les élections européennes.

Craignez cependant, monsieur le Premier ministre, que les électeurs ne votent le 17 juin prochain, et par la suite, avec leur cœur de parents.

° Ce vote est celui des trois quarts des Français contre les trois quarts des députés.

Vous êtes numériquement majoritaires, mais, cette fois-ci, vous avez politiquement tort. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Emmanuel Hamel. Ce n'est pas la première fois !

M. Jean-Claude Gaudin. Cette motion de censure n'est pas seulement celle de l'opposition — de l'opposition unie — ...

M. Joseph Pinard. Pour une fois !

M. Jean-Claude Gaudin. ...elle est celle de 80 p. 100 des Français et des Français.

M. le Premier ministre. Doucement ! Doucement !

M. Jean-Claude Gaudin. Elle transcende les clivages politiques habituels. Elle incarne un « surprenant et pacifique rassemblement dont la force déjoue les interprétations ».

Bref, notre motion de censure, monsieur le Premier ministre, c'est la voix des Français. Vous seriez bien inspiré de l'écouter ! (Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Parfait Jens. C'est une galéjade !

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, les groupes de l'opposition ne reculent pas devant les mots. Selon la motion de censure, « le Gouvernement atteint au cœur une liberté essentielle et divise gravement la nation en rallumant la guerre scolaire. »

Le fait que, dans les propos et dans les discours de la droite, le mot « liberté » figure à chaque phrase, répété à l'envi, me rappelle les propos ironiques du général de Gaulle...

M. Michel Barnier. Ne parlez donc pas du général de Gaulle !

M. Guy Ducloné. ... à l'égard de ceux qui, sautant « comme des cabris » criaient : « L'Europe, l'Europe, l'Europe ! »

En fait, messieurs de la droite, vous n'êtes pas qualifiés pour invoquer la liberté à l'appui de vos manœuvres procédurières. Pas vous, et pas ça ! (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)

(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. François Léotard. Et vous alors ?

M. Pascal Clément et M. Jean Seiflinger. Sakharov !

M. Guy Ducloné. Pas vous et pas ça, encore moins concernant la liberté scolaire !

Vos propos ne peuvent faire oublier que vous n'avez cessé, lorsque vous étiez au pouvoir — et vous y êtes restés malheureusement trop longtemps — de vous attaquer, au droit à l'éducation en tentant de casser l'enseignement public, la seule école accessible à tous.

Je regrette que M. Chirac ne soit pas là...

M. Michel Barnier. On le lui dira !

M. Guy Ducloné. ... parce que je lui avais fait dire que je parlerais de lui.

Lorsqu'il était Premier ministre de M. Giscard d'Estaing, le budget de l'éducation nationale n'avait pas trouvé grâce à ses yeux et n'avait pas eu la faveur de ses arbitrages...

M. Emmanuel Hamel. Avec 17 p. 100 du budget de l'Etat !

M. Guy Ducloné. ... D'ailleurs, à cette époque, le ministre n'était plus celui de l'éducation nationale, mais de l'éducation tout court.

La suppression de postes, la concentration des effectifs, l'insuffisance des moyens et l'autoritarisme étaient les tristes caractéristiques de l'action de son gouvernement.

M. Emmanuel Hamel. Un C. E. S. par jour !

M. Guy Ducloné. M. Haby, qui aujourd'hui veut tout privatiser, faisait, sous l'autorité de M. Chirac, fermer les établissements dont le personnel luttait pour réclamer les postes nécessaires. La police était fréquemment envoyée, pour ne pas dire régulièrement envoyée, afin de disperser les parents d'élèves qui devant les écoles maternelles — parfois dans les écoles, certes ! — protestaient contre les effectifs trop lourds et exigeaient un véritable enseignement préscolaire.

Les réformes Haby-Soisson tendaient à étouffer l'enseignement public pour mieux le soumettre aux besoins du patronat. Le rôle de l'école a été réduit au minimum en matière de formation professionnelle. De nombreux jeunes ont été détournés des formations scolaires, notamment des formations longues, pour être livrés, plus dociles et vulnérables, aux entreprises du secteur privé.

L'austérité, la ségrégation, l'échec scolaire et l'éviction prématurée des jeunes, jetés sans formation sur le marché de l'emploi et voués au chômage : voilà la politique que menait la droite contre l'école privée (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) ... contre l'école publique, voulais-je dire.

M. Pascal Clément. Lapsus révélateur !

M. Jean Brocard. Regrettable ! (Rires sur les mêmes bancs.)

M. Guy Ducloné. Non, pas regrettable, monsieur Brocard, car je n'ai pas mentionné — ce n'est d'ailleurs pas mon propos — tout ce que vous avez fait pour l'école privée. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Chaque année, non contents de reconduire cette politique, vous en avez aggravé les aspects les plus nocifs : tout cela au détriment de millions d'enfants, singulièrement des plus défavorisés d'entre eux.

N'est-ce pas d'ailleurs l'ex-président de la République, M. Giscard d'Estaing qui, au début de 1981, annonçait la nécessité de supprimer 30 000 postes d'enseignant ? (Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

La victoire de la gauche a heureusement permis, non seulement de mettre ce projet en échec, mais de créer plus de 40 000 postes supplémentaires, 47 000 a précisé M. le Premier ministre tout à l'heure. Cette victoire a permis d'accorder ainsi de meilleures conditions d'accueil et d'enseignement.

M. Germain Gengenwin. Combien de postes manquent ? (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. Pascal Clément. Vous avez lu cela dans *L'Humanité*, monsieur Ducloné ?

M. Guy Ducloné. Monsieur Clément, je vous communiquerai bientôt quelques citations, qui ne sont pas extraites de *L'Humanité* que je ne citerai d'ailleurs pas (Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française)...

M. Pascal Clément. Parce que ce n'est pas la vérité ?

M. Guy Ducloné. Non, parce que je m'attendais à votre remarque !

D'ailleurs, monsieur Clément, si vous lisiez *L'Humanité*, vous seriez mieux informé de la position des communistes !

M. Germain Gengenwin. Mais c'est de la publicité clandestine !

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur Ducloné, puis-je vous interrompre ?

M. Guy Ducloné. Mais bien sûr, mon cher collègue !

Permettez-moi d'ailleurs de regretter de ne pas vous avoir interrompu tout à l'heure ! (Sourires.)

M. le président. La parole est à M. Gaudin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Claude Gaudin. Pardonnez-moi de vous interrompre, monsieur Ducloné ; c'est simplement pour vous rappeler qu'en dix ans, alors que dans les écoles le nombre des enfants a diminué de 30 000, nous avons créé 33 000 postes d'instituteurs supplémentaires. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur Gaudin, vous nous avez parlé de la démographie.

Actuellement, il manque, malheureusement encore, des enseignants, pour respecter les effectifs normaux d'élèves dans les classes.

Mais j'ai fait état des intentions de l'ex-Président de la République, qui voulait supprimer 30 000 postes d'enseignants, et vous ne m'avez pas contredit. Merci, monsieur Gaudin ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.)

Certes il reste encore à faire, mais que l'on ne vienne surtout pas tenter à la gauche de faux procès. La liberté de l'enseignement, au sens de l'existence des écoles privées, n'a pas été mise en cause par ce projet et elle n'est pas mise en cause, même si nous l'avons critiquée.

En fait, ce débat montre qu'avec des objectifs politiques, dont les questions de l'enseignement ne sont que le prétexte, la droite nie et récuse cette liberté fondamentale que constitue la garantie pour chacun de pouvoir accéder gratuitement, dans le respect des consciences, par l'enseignement public, à tous les degrés de la formation.

Les propos entendus dans cette enceinte et à l'extérieur, depuis le début de la semaine, le montrent avec éclat. M. Chirac a le droit de mener le combat contre la politique du Gouvernement, et il ne s'en prive pas, mais il n'a pas le droit de lancer des accusations que je qualifierai de grotesques comme celle-ci : « La coalition socialo-communiste veut coloniser le cerveau de nos enfants. » ! (Rires sur les bancs des communistes.)

Et comment interpréter le discours, j'allais dire la diatribe, de M. Bruno Bourg-Broc qui, devant la commission spéciale...

M. Pascal Clément. Vous n'y avez jamais mis les pieds.

M. Guy Ducloné. ... parlait « d'entreprendre une reconquête de l'école publique » ; reconquête qui « préservera l'enseignement de l'emprise politico-syndicale » !

C'est à peine plus respectueux des droits syndicaux et des personnels de l'éducation nationale que les « syndicats politisés » dont a parlé M. Chirac, à plusieurs reprises, aujourd'hui.

M. Jean Natiez. Très juste !

M. Guy Ducloné. Avant-hier, il est vrai, le même M. Bourg-Broc précisait à l'un de nos collègues du groupe socialiste qu'être instituteur laïque, c'est appartenir « à la secte, à la tribu » ; mais les outrances n'ont jamais été des arguments ; surtout, elles n'effacent pas les projets comme ceux du patronat que je vais citer (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*)...

M. Pascal Clément. Changez de disque !

M. Guy Ducloné. ...tendant à encadrer idéologiquement les jeunes. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Germain Gengenwin. Vous êtes bien placé pour en parler.

M. Guy Ducloné. N'est-ce pas le C.N.P.F. ...

M. Pascal Clément. Nous y voilà !

M. Guy Ducloné. Mais oui !

N'est-ce pas le C. N. P. F. qui déclarait en 1977 : « s'agissant des connaissances, il convient de veiller à revenir d'abord à celles qui sont nécessaires, soit du fait de la permanence de leur valeur, soit parce qu'elles commandent l'accès au meilleur emploi sans céder à la tentation de l'encyclopédisme qui, au mieux, embarrasse inutilement l'esprit des jeunes, et au pire fait de ceux-ci des opposants sclérotisés ».

En 1975, M. Beullac demandait à l'enseignement d'assurer « une formation dans un champ limité ». Il déclarait devant des inspecteurs généraux de l'éducation nationale : « l'espèce humaine est telle qu'elle a besoin de se sentir confrontée à des exigences limitées, à des barrières ».

Il n'est pas possible, messieurs, d'oublier la période de la « mise en fiches » et des sanctions contre des jeunes, lycéens et étudiants, qui voulaient se préoccuper de ce qui les regarde, c'est-à-dire des tentatives d'encadrement des professeurs et du refus du rôle des parents — ce rôle a été imposé, malgré vous —, ou encore des campagnes de dénigrement des enseignants et des tentatives d'encadrement de leur travail.

Toutes ces déclarations sont aussi illustrées par des projets, en matière scolaire, extraordinairement rétrogrades, c'est le moins qu'on puisse en dire.

Personne ne niera l'autorité de cet ancien « ministre de l'éducation » — on l'appelait ainsi à l'époque —, au demeurant inspecteur général de l'instruction publique, M. René Haby. Dans *Le Figaro*, il a écrit récemment :

« La révolte contre les contraintes excessives de la carte scolaire, des programmes imposés, des décisions d'orientation, contre une indépendance des enseignants jugée excessive est telle qu'un fort courant d'opinion souhaite voir retirer tout pouvoir pédagogique, financier ou autre aux organismes hégémoniques qui les détiennent actuellement ».

Chaque école, lycée de l'ex-service public deviendrait ainsi totalement libre, « y compris dans le choix de son directeur et de ses enseignants. » Cet article s'intitulait « Et si on privatisait l'école publique ? »

« Libre », mais « libre » de quoi, cette école ?

Libre de ne pas accueillir des jeunes indésirables puisque « les écoles seraient concurrentes et sans carte scolaire ».

Libre de licencier le personnel, puisque le chef de l'établissement aura « les mêmes pouvoirs que ceux d'un chef d'entreprise », et qu'il sera mis fin à la « nomination institutionnelle des enseignants ».

Libre de ne pas répondre aux exigences nationales de la formation, puisqu'il « n'y aura plus de programmes imposés ».

Ce projet existe : mes dernières citations sont extraites de textes du Club de l'Horloge qui tend à regrouper vos idéologues, messieurs de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.*) C'est le projet même de cet ex-ministre des universités, Mme Saunier-Seïté, qui suggère de « séparer l'école de l'Etat ». Elle n'est pas en désaccord avec M. Giscard d'Estaing qui prône « la désétatisation » complète de l'école.

En somme, la droite est prête à faire reculer le système éducatif français de plus d'un siècle. Elle rejoint ceux qui siègent sur les mêmes bancs, se battaient pour empêcher la création d'une école publique, laïque, gratuite et obligatoire ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.*)

C'est le droit et le devoir des Françaises et des Français — au-delà même de la gauche, des laïques — de tous ceux qui se soucient de la paix scolaire, de conserver une école ouverte à tous.

C'est le droit et le devoir de tous ceux qui s'opposent à toute remise en cause des résultats de décennies de lutte pour la démocratisation du savoir !

Votre combat, messieurs, ne consiste pas à défendre l'enseignement privé, car l'école privée n'est pas menacée ! Au bout du compte, c'est l'école publique que vous menacez !

Plusieurs députés socialistes. Très juste !

M. Guy Ducloné. M. Chirac a parlé d'une « passion pour l'égalitarisme » ! Cette passion a permis à des millions de filles et de garçons d'accéder, grâce à l'école publique — en dépit de ses défauts — à la connaissance dans le respect des consciences. La proportion de savants issus de familles modestes et formés par l'école publique n'est pas mince parmi les savants de notre époque !

Ce sont vos outrances, vos exigences renouvelées, mesdames, messieurs, qui siège à la droite de cette assemblée, qui menacent la liberté de l'enseignement !

En fait, vous ne supportez rien de ce qui est public. Qu'il s'agisse de l'école, de la radio, de la télévision, des nationalisations et de la sécurité sociale, tout ce qui peut servir de point d'appui au développement économique, à l'extension des libertés et de la démocratie, à l'élargissement culturel, vous fait horreur !

Vous vous y opposez de toutes vos forces, parce que la gauche prouvant que le développement et la transformation des services publics sont un gage d'efficacité économique et de progrès social, vous craignez que vos critères de gestion et de direction du pays ne soient remis en cause définitivement !

En outre, vous voulez accorder la politique de formation du pays aux objectifs, voulus par le grand patronat, de casse industrielle et de déclin national !

Dans ces conditions, pour soumettre le système éducatif à de tels besoins, le service public est pour vous un obstacle gênant.

En essayant aujourd'hui de rallumer une guerre scolaire, vous vous disqualifiez pour en appeler à la liberté.

Je viens de dire que la liberté de créer et de faire fonctionner les écoles privées n'était pas touchée. Ni la liberté de l'enseignement ni la liberté de choix des parents ne sont mises en cause par l'actuel projet ; retenons, au contraire, qu'à un moment où des moyens sont indispensables pour l'école publique, les sommes consacrées à l'école privée sont augmentées encore par ce projet de loi.

Il n'y a donc aucune justification à ce déchainement.

Cette mobilisation — ou cet appel à la levée — n'a que des raisons politiques. Elle s'inscrit, de toute évidence, et ce n'est pas M. Gaudin qui me démentira, puisqu'il vient de le reconnaître, dans le contexte de la campagne des élections européennes. Elle exprime, je le répète, la volonté revancharde de la droite d'empêcher le changement en France.

En vérité, vous vous servez du débat sur l'école privée non pour défendre une quelconque liberté mais pour remettre en cause l'école publique elle-même.

C'est une tout autre démarche qui, tout au long de ce débat a animé et anime les députés communistes.

Pour eux, à l'opposé de ceux que je viens de dénoncer, le problème posé est celui de l'avenir et du développement du service public d'enseignement.

Une constatation s'impose. La formation des hommes et des femmes est fondamentale pour réussir une grande politique industrielle, pour créer des emplois qualifiés et pour développer la démocratie et les libertés.

Investir dans la formation est une condition indispensable pour sortir durablement de la crise.

L'école publique est la mieux qualifiée pour permettre à des millions de jeunes d'accéder, dans le respect total des consciences, à cette formation dont ils ont besoin pour assumer leur vie d'adulte, acquérir de bonnes qualifications professionnelles, prendre une part plus grande de responsabilités à tous les niveaux de la vie sociale et être des citoyens à part entière.

Dans la perspective de cet essor de l'école publique, les députés communistes sont intervenus à toutes les étapes du débat sur le projet, tout en regrettant que la procédure adoptée n'ait pas permis l'examen des articles et des amendements des groupes parlementaires.

Cependant, ils se sont efforcés de faire connaître leurs propositions afin que le texte s'inscrive bien dans la perspective du développement progressif, par la concertation, du grand service public unifié, gratuit et laïque, de l'éducation nationale...

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Et voilà!

M. Guy Ducoloné. ... conformément aux engagements présidentiels, et aux aspirations exprimées massivement le 25 avril dernier.

Notre inquiétude n'est pas dissipée.

Nous prenons acte que le Gouvernement est revenu sur une disposition que tout le monde jugeait contraire à l'objectif de la titularisation volontaire des enseignants du privé.

M. Jean-Claude Gaudin. Pas nous!

M. Guy Ducoloné. Il fallait de toute évidence la reporter.

Pour autant, cela ne lève pas toutes les craintes que nous avons exprimées à l'égard de la pérennisation du dualisme scolaire voulu par la droite.

Notre souci demeure que ne se constitue pas, sous autorité privée, un corps parallèle de fonctionnaires : il faut que les établissements d'intérêt public ne soient pas seulement une structure d'information ; ils doivent être aussi une structure de contrôle de l'utilisation des fonds publics par les établissements privés.

Plus généralement, nous nous interrogeons toujours sur la finalité du projet. Va-t-on dans le bon sens ?

Monsieur le Premier ministre, j'ai lu hier soir le n° 107 de « La Lettre de Matignon ».

Dans l'éditorial, vous dites que la gauche a toujours eu à cœur de respecter ses engagements. Oui, ajoutez-vous, avec raison, le droit à la retraite à soixante ans a été ouvert, ce qui a fait hurler la droite et le grand patronat.

M. Jean-Claude Gaudin. Vous n'aviez pas voulu la donner aux enseignants du privé!

M. Guy Ducoloné. Oui, précisez-vous avec raison, monsieur le Premier ministre, l'impôt sur la fortune a été institué : même s'il reste très, très modeste encore, pour l'instant, il fait s'étrangler de fureur les gros possédants.

M. Jean-Claude Gaudin. M. Defferre, par exemple!

M. Guy Ducoloné. Oui, monsieur le Premier ministre, vous écrivez, avec raison, que les conseils d'atelier se mettent en place, même si cela n'est pas encore très développé, étant donné la mauvaise volonté du patronat. Nul doute que les travailleurs sauront les imposer et ils seront présents pour que s'appliquent les droits nouveaux des « ravaillleurs »!

Mais peut-on considérer, contrairement à M. Gaudin, que le point 90 cité à la page 15 soit réalisé ou en cours de réalisation ? Il s'agit du grand service public, unifié et laïque de l'éducation nationale qui sera constitué.

M. Jean-Claude Gaudin. Et en avant!

M. Guy Ducoloné. C'est dans ce sens que nos propositions, monsieur le Premier ministre, ont été et sont formulées.

Le débat actuel a-t-il permis de faire un pas suffisant dans ce sens ?

M. Jean-Claude Gaudin. Hélas!

M. Guy Ducoloné. Monsieur le Premier ministre, vous parlez, à propos de cette loi, de « compromis ».

Mais, la droite, veut-elle du compromis ? Ne veut-elle pas plutôt frapper l'enseignement public, créer le désordre dans le pays ?

Quant elle mobilise ainsi des troupes, quand on sait quelles motivations rétrogrades et revanchardes la guident, l'heure est aussi à la levée massive de toutes les forces attachées au développement de l'école publique, pour soutenir et défendre cette école.

Il faut faire bien plus pour l'enseignement public!

Tout le montre : l'exigence d'une élévation sans précédent des formations et des qualifications, comme l'urgence de faire échec à la lutte féroce de la droite contre le changement à l'école et dans le pays. Il faut, oui, faire bien plus pour l'enseignement public!

Il faut d'abord lui donner les moyens de son développement. Voilà pourquoi nous avons montré à plusieurs reprises combien il était urgent d'adopter un collectif budgétaire pour que la prochaine rentrée scolaire s'effectue dans de bonnes conditions. Et nous disons qu'il faut revenir sur les suppressions de crédits annoncées.

Ensuite, l'enseignement public a besoin d'une plus grande ambition. Après un vaste travail de réflexion, des réformes ont été engagées, en direction de l'école, des collèges, des lycées ou de l'enseignement supérieur.

Ces réformes doivent être mises en œuvre!

Il faut donner plus de cohérence à la politique scolaire. Comment, en effet, emporter l'adhésion des enseignants, des parents et des jeunes à la rénovation si celle-ci risque de se traduire par une aggravation des conditions de travail des personnels et des conditions d'accueil des élèves ?

Ces moyens, cette ambition, cette cohérence sont nécessaires pour transformer l'école publique, mais aussi pour donner les raisons de se mobiliser à ceux qui veulent le changement.

La meilleure riposte aux attaques de la droite qui veut empêcher le changement à l'école, comme dans le pays, c'est de développer le grand service public de l'éducation nationale, conformément aux engagements du Président de la République et à la volonté majoritaire de notre peuple, et de permettre par là aux défenseurs de l'école démocratique et républicaine de faire barrage à la tentative réactionnaire de la soustraire aux exigences de notre temps. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.)

(M. Michel Sapin remplace M. Louis Mermaz au fauteuil présidentiel.)

PRESIDENCE DE M. MICHEL SAPIN, vice-président.

M. le président. La parole est à M. Tisseau.

M. Luc Tisseau. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les orateurs de l'opposition.

Si j'ai bien compris, à leurs yeux, le Gouvernement devrait être censuré parce qu'il s'attaquerait à une liberté fondamentale, la liberté de l'enseignement. Il devrait l'être également parce qu'il diviserait les Français au lieu de les unir.

Après ce que j'ai entendu dans cet hémicycle cet après-midi, en ce qui concerne la division, je sais d'où elle vient : M. Chirac et M. Gaudin, qui sont partis, nous l'ont suffisamment montré!

Mais revenons, si vous le voulez bien, mes chers collègues, au problème des libertés. Comme tous les socialistes, je suis profondément respectueux de notre droit et profondément attaché aux libertés individuelles et collectives, celles de la France.

Partout, les socialistes ont combattu, combattent quotidiennement pour les libertés et le respect des droits de l'homme.

Dans ce pays, il a même fallu que les socialistes volent au secours du gouvernement de l'époque pour que les femmes puissent choisir librement leur grossesse. Messieurs les censeurs, où étiez-vous ? Vous étiez, là encore, contre l'élargissement d'une liberté individuelle fondamentale.

La liberté de l'enseignement a été consacrée en France par cinq républiques ; depuis le décret du 29 frimaire de l'An II sous la Révolution française, en passant par la Constitution de 1848, aux lois de la III^e puis de la IV^e République.

En ce qui concerne la V^e République, le préambule de la Constitution de 1946, qui a valeur constitutionnelle, reconnaît la liberté d'enseignement comme un des principes fondamentaux du droit public français au même titre que la liberté individuelle, la liberté d'association ou la liberté de circulation.

La Constitution définit comme un droit l'accès égal de l'enfant à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture, en affirmant que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ». La Constitution confie à l'Etat le soin de permettre l'accès égal des enfants à l'instruction dans le respect des opinions philosophiques ou religieuses des parents : c'est le sens même de la laïcité.

La laïcité, c'est le respect du pluralisme et des consciences individuelles, religieuses ou athées, respect fondamental dans une démocratie où se côtoient incroyants et croyants, catholiques, protestants, orthodoxes, israélites et musulmans. C'est la réalité de l'école publique aujourd'hui. C'était le sens du combat que mena contre la droite d'alors Jules Ferry pour l'école de tous, pour l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire.

La liberté ne se divise pas. L'égalité d'accès pour les enfants à l'éducation dans le respect des croyances, que seul un Etat laïque peut garantir, et la liberté d'enseignement qu'également seul un Etat laïque peut assurer sont des principes de la démocratie en France.

Au cours de la campagne des élections législatives de 1978, alors que le responsable de l'UNAPEL, M. Henri Lefebvre, appelait à voter pour les partis de droite, le premier secrétaire du parti socialiste de l'époque, François Mitterrand, devenu Président de la République, rappelait son refus du monopole tout en réaffirmant son attachement au service public de l'enseignement.

Le projet de loi présenté par le ministre de l'éducation nationale au nom du Gouvernement n'attaque en rien cette liberté de l'enseignement. Bien au contraire, dans son article 1^{er}, il réaffirme le respect du caractère propre des établissements privés, maintenu à travers le projet éducatif, du genre d'éducation dispensée et de la liberté de choix des parents.

Le texte qui nous est soumis respecte donc le principe constitutionnel de la liberté d'enseignement.

Les rapports qu'établit l'Etat avec les établissements d'enseignement privés sont du domaine du jugement du législateur. La loi de 1959 avait tenté d'établir une règle du jeu fixant les droits et les obligations des établissements privés qui demandent une subvention à l'Etat, en modulant un contrôle de l'Etat, en respectant leur caractère propre.

Et si M. Gaudin était là...

M. Jean Brocard. Nous, nous sommes là !

M. Luc Tisseau. ... il apprendrait ce que M. Jean Foyer avait déclaré au cours du débat de 1959 : « — je ne dirais point « caractère propre », car c'est là un pléonisme — ». Je le renvoie donc à la page 3620 du *Journal officiel* du 23 décembre 1959.

Quant à l'opposition, dont je sais toutes les manœuvres dilatoires auxquelles elle a recouru au cours des séances de la commission spéciale, je la renvoie elle aussi au texte de M. Foyer.

M. Albert Brocard. « Les séances de la commission spéciale ? » Elle n'a pas siégé !

M. Luc Tisseau. La loi Guermeur de 1977 — qui fut votée juste avant les élections législatives de 1978 — a institué un véritable « droit de tirage » de l'enseignement privé sur les finances publiques en diminuant le contrôle de l'Etat institué par la loi Debré.

Ce projet de loi redéfinit le respect des principes constitutionnels, en particulier celui de la liberté d'enseignement. Nous en revenons, par conséquent, à une situation normale, avec un souci de rigueur dans l'action et la gestion de l'Etat. Il ne s'agit pas d'autre chose.

Je comprends, certes, le souci qui anime les parents de vouloir donner l'enseignement de leur choix à leurs enfants. Je respecte leur décision.

La liberté de conscience, la liberté d'enseigner étant respectées, la tâche essentielle de l'Etat laïque et républicain, son devoir sont d'assurer en priorité l'égalité des enfants devant l'éducation.

C'est bien l'amélioration de l'enseignement public à tous les niveaux, du primaire au supérieur, qui permettra à la France d'augmenter ses capacités et de mieux faire face aux défis du XXI^e siècle. Cette amélioration doit être le souci principal de l'Etat et de la représentation nationale, de tous ceux qui ont le souci de l'avenir de la France et qui savent aussi prendre leurs responsabilités. C'est en tout cas le nôtre, à nous, socialistes.

L'action du Gouvernement respecte en tous points ces libertés tout en assumant les devoirs qui sont ceux de l'Etat laïque et républicain, à savoir la primauté de l'enseignement public, afin d'assurer l'égalité d'accès des enfants à l'éducation, droit constitutionnel fondamental.

Le projet de loi organise d'une façon contractuelle claire les rapports avec les établissements privés demandant l'aide financière de l'Etat, des régions, des départements et des communes.

L'ensemble de l'œuvre législative entreprise depuis 1981 a d'ailleurs permis aux libertés individuelles et collectives de progresser : la citoyenneté dans l'entreprise avec les lois Auroux ; la liberté des collectivités locales, avec les lois sur la décentralisation ; la liberté des femmes dans le respect de leurs droits ; la liberté des individus en cas de procédure judiciaire.

C'est pourquoi cette motion de censure portant sur les libertés n'a véritablement aucun fondement.

Le deuxième aspect du texte qui a été déposé porte sur l'unification, la réunification du peuple français. Il est, c'est vrai, nécessaire de réunir le peuple de France pour que notre pays affronte non seulement la crise mais aussi l'avenir avec toutes les chances de succès.

Le Gouvernement et la majorité qui le soutient ont tout mis en œuvre pour cette réunification : justice sociale, justice fiscale, amélioration du sort des plus défavorisés, négociation permanente avec les partenaires sociaux. Négociation, dialogue, concertation, telle a été la démarche du Gouvernement dans le délicat problème scolaire.

Pendant que M. le ministre de l'éducation nationale négociait, que faisiez-vous, messieurs ? Vous insultiez, vous calomniez l'école de la République et ses maîtres, accusés de tous les maux, et vous l'avez encore fait tout à l'heure à cette tribune.

M. Jean Brocard. Ce n'est pas vrai !

M. Luc Tisseau. Vous cachez vos erreurs...

M. Jean Brocard. menteur !

M. Luc Tisseau. ...derrière la succession de réformes inutilitaires et absurdes.

Fouchet, Fontanel, Edgar Faure, Haby, Beullac : un discours musclé et hors du temps.

Bien peu d'entre nous seraient sur ces bancs s'ils n'avaient eu des maîtres compétents ayant une haute idée de leur idéal d'enseignant, une haute idée de la mission qui leur a été confiée !

Au lieu d'unifier, vous cherchez par tous les moyens à salir les femmes et les hommes qui servent la jeunesse de notre pays avec talent et dévouement.

M. Xavier Hunault. C'est scandaleux !

M. Luc Tisseau. Vous pourriez d'ailleurs prendre exemple sur eux. Le débat parlementaire n'en aurait que plus de valeur.

M. Jean Brocard. Vous êtes un minable !

M. André Borel. Ils ne sont même pas polis !

M. Luc Tisseau. Ecoutez, monsieur Brocard !

M. Jean Brocard. J'écoute, mais c'est scandaleux ! vous devriez avoir honte de dire des choses pareilles !

M. Luc Tisseau. M. Pasqua, responsable du R. P. R., et M. Le Pen se retrouvent pour attaquer les fondements mêmes de nos institutions, les fondements mêmes de notre société, je veux parler de l'école laïque, publique et obligatoire.

M. Jean Brocard. Et alors ? Moi aussi, j'ai été à l'école publique !

Un député socialiste. On ne le dirait pas !

M. Luc Tisseau. Comparer enseignement public et enseignement privé est un non-sens. Comparons ce qui est comparable. Mais s'essayer à la comparaison en matière d'enseignement est une absurdité qui ne relève que de votre préoccupation à opposer les Français les uns aux autres.

M. Pascal Clément. Arrêtez de mentir !

M. Luc Tisseau. Que dire de la contestation antisyndicale, que nous avons encore entendue tout à l'heure ? Faut-il rappeler que, de cette tribune, M. Fanton, il y a quelques années,...

M. Pascal Clément. Vous n'étiez pas député !

M. Luc Tisseau. ... parlait de prendre cette citadelle qu'il fallait bien démanteler un jour, à savoir le S.N.I. Eh bien, cette citadelle, elle est toujours présente et elle sert l'école de la République et de la France.

M. Raoul Bayou et M. Job Durupt. Très bien !

M. Luc Tisseau. Que vous racontiez n'importe quoi ne m'émeut pas. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*) Ce qui m'inquiète, dans chacune de vos prises de position, c'est ce qui vise à alimenter la division entre les Français en n'hésitant jamais à remettre en cause les fondements mêmes d'une constitution, d'une démocratie que vous semblez rejeter dès l'instant où vous ne dirigez plus.

M. Jean Brocard. Il est beau, le député de la liberté !

M. Luc Tisseau. Même l'Eglise catholique vous semble trop modérée. Et M. Chirac n'hésite pas à exiger d'elle une attitude plus combative contre le Gouvernement. C'est encre un exemple caricatural de votre stratégie de division.

M. Pascal Clément. Et vous, vous n'êtes pas caricatural peut-être ?

M. Luc Tisseau. Le sens de votre stratégie, messieurs les conservateurs,...

M. Pascal Clément. Oui, pour la liberté de l'enseignement, nous sommes conservateurs !

M. Luc Tisseau. ... se dégage de cette motion de censure et de vos attaques contre le service public. C'est le souci de la division et de l'affrontement des Français qui vous préoccupe.

M. André Borel. C'est vrai !

M. Luc Tisseau. Votre inspiration n'est plus à chercher du côté du général de Gaulle — dont certains ici se réclament — qui voulait rassembler autour d'un projet national, tout en sauvegardant un certain ordre social. Votre inspiration vient du club de l'Horloge...

M. Jean Brocard. Ah ! Ah !

M. Luc Tisseau. ... et vous vous faites les défenseurs des corporatismes les plus divers, approuvant, suscitant toutes les remises en cause de l'Etat, sans souci du respect des institutions et de la démocratie. Vous avez transformé la vie politique en champ d'affrontement permanent, sans regarder de trop près aux moyens utilisés.

M. Pascal Clément. Mais arrêtez donc !

M. Luc Tisseau. Il suffit de se référer au débat de tout à l'heure, monsieur Clément.

Vous visez la gauche. Vous voulez déstabiliser le Gouvernement.

M. Jean Brocard. Ah, ça, c'est vrai !

M. Luc Tisseau. Vous essayez en fait de toucher aux institutions.

La droite n'a plus le projet des fondateurs de la V^e République. Elle se masque bien souvent derrière des propos de corps de garde.

M. Jean Brocard. Oh !

M. Luc Tisseau. Vous n'avez jamais accepté l'alternance et vous vivisez les Français pour la remettre en cause.

Vous compensez votre absence de programme en «troubliant» sans cesse et à tous sujets, et M. Chirac en est l'exemple parfait,

M. Pascal Clément. Arrêtez de parler des autres !

M. Luc Tisseau. ... en espérant que cette image masque le vide total de vos propositions.

M. Pascal Clément. Et le vide des vôtres ?

M. Albert Brocard. Leur problème, c'est leur trop-plein d'idées !

M. Luc Tisseau. Nous vivons une époque d'instabilité dans nos relations internationales et dans les relations économiques.

Les deux superpuissances sont engagées dans une course aux armements et une confrontation systématique directe ou indirecte en de nombreux points du globe.

Après la contraction du marché international, la hausse du dollar alourdit dangereusement l'endettement des pays du tiers monde.

Rien n'est assuré, ni pour les hommes, ni pour les familles, ni pour les nations.

Nous savons que l'avenir de la France tient à un effort constant.

Effort constant pour assurer la valeur de nos institutions démocratiques et le respect de l'autorité de l'Etat.

Effort constant pour assurer la modernisation de notre industrie et l'adaptation de notre agriculture aux conditions de la compétitivité internationale.

Effort constant pour l'évolution sociale vers plus de justice.

Effort constant pour la formation des femmes et des hommes de ce pays.

Effort constant pour construire l'Europe et pour assurer notre défense, gage de paix et de sécurité.

D'où vient alors qu'un tel projet sur l'enseignement suscite de telles passions, alors que tant de problèmes nous assaillent ?

Il semble, à entendre certains, que ce projet soit l'aboutissement de la suppression complète des libertés dans notre pays. Les esprits échauffés entendent rejeter tout ce qui n'est pas exactement conforme à leurs conceptions passionnées. Il faudrait revenir à une plus juste mesure des choses.

Certes, le passé, le présent et aussi l'avenir expliquent, sans les justifier, certaines passions.

Le passé, d'abord. Nous avons hérité des générations précédentes le souvenir de longues querelles, et même de luttes ardentes. A cet héritage, s'ajoute le présent : dans certaines régions de France, existe un attachement profond à la qualité des écoles. Cet attachement est d'autant plus vif que l'urbanisation a bouleversé nos structures sociales. De plus, l'angoisse des parents pour l'avenir de leurs enfants leur fait exprimer une demande d'éducation très diversifiée, que certains croient trouver dans l'enseignement privé. Cette angoisse explique souvent la passion de certains parents.

Au passé, au présent, il convient d'ajouter la préoccupation de l'avenir. De toutes parts, l'on ressent la valeur de tout ce qui touche à l'éducation et à la formation.

L'héritage du passé, les difficultés du présent et les préoccupations de l'avenir, autant de motifs pour que la passion se mêle au débat. Mais encore convient-il de se dégager de toutes ces pressions.

Mes chers collègues, nous sommes les députés de la nation. Nous devons apprécier le projet du Gouvernement non pas en fonction de nos convictions politiques, religieuses ou autres, mais en tant qu'instrument de paix scolaire et de concorde nationale.

Nous avons la responsabilité du maintien des libertés de la nation et de notre peuple, de leur unité et de leur effort qui marquera notre avenir.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, le groupe socialiste ne votera pas cette motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce n'est ni un réactionnaire ni un marchand d'orviétan qui vous parle de cette tribune, mais un homme qui, pendant quinze ans, a eu l'honneur et la fierté de servir l'enseignement public et, en même temps, les institutions qui ont apporté la paix scolaire dans ce pays, grâce à

une succession de textes qui, pour imparfaits qu'ils soient, n'en ont pas moins permis d'établir un minimum d'équilibre social et politique dans la nation.

Je m'exprime également en tant qu'ancien rapporteur de la commission des finances pour le budget de l'éducation nationale. Je l'ai été pendant trois ans et, tout à l'heure, je rappellerai quel a été l'effort de la V^e République en faveur de l'enseignement public.

C'est très sincèrement et courtoisement que je m'adresse à vous, messieurs les ministres, car ce débat doit élever nos esprits et diminuer nos passions. Mais comment se fait-il que l'on sous-estime à ce point les réactions populaires? Dès avant le débat à l'Assemblée nationale, des milliers de personnes ont manifesté dans les rues issues d'ailleurs de tous les milieux, et partout elles l'ont fait dans un minimum d'ordre et de respect de la légalité.

Comment se fait-il également que ce débat ait avorté? Pourquoi ne nous a-t-on pas laissé étudier les articles du texte, apporter les amendements nécessaires, défendre pied à pied nos convictions, qui peuvent diverger des vôtres, bref engager un débat approfondi? Alors qu'une large majorité de Français s'inquiète de l'avenir de l'enseignement privé, pourquoi, devant les divisions de la majorité, y a-t-il eu interruption du débat par application de l'article 49-3 de la Constitution?

C'est dire que les choses ne sont pas si simples et qu'il faut respecter les faits. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je veux m'interroger franchement sur trois aspects de ce projet de loi.

Premièrement, en quoi consiste le caractère propre des établissements privés?

Deuxièmement, la tentative de titularisation des maîtres apporte-t-elle à la politique de rapprochement que vous vous êtes efforcé de définir une contribution utile ou non?

Troisièmement, pourquoi avoir ajouté à la politique traditionnelle de contrats régis par les textes précédents la notion d'établissement d'intérêt public?

En ce qui concerne le caractère propre des établissements privés, on se fourvoie à vouloir en donner une définition juridique. Etant donné son importance, l'enseignement confessionnel nous montre la route à suivre. Tout en dispensant les connaissances fondamentales et les maîtrises intellectuelles qui sous-tendent la culture nationale et qui sont contrôlées, on le sait, par des hommes compétents, cet enseignement procède d'une orientation spirituelle et morale, je dirai même métaphysique, qui en fait l'originalité. Pour les communautés en cause, les vérités premières doivent être enseignées au même titre que les vérités élémentaires. Cette conception profonde ne rentre évidemment pas dans un cadre juridique et elle ne saurait être quantifiée. Il s'agit d'un système de valeurs.

Si l'on reconnaît ce caractère propre à une très large fraction de l'enseignement privé, la fraction restante proposant simplement une autre version de la laïcité de l'enseignement public, on voit qu'il répond directement à la volonté des familles de donner à leurs enfants une éducation allant dans un sens bien déterminé. C'est un faux débat de se demander si les enfants sont libres de leur éducation ou si les vœux des familles doivent être prioritaires. Nous avons tous eu des enfants. Qui nous aurait empêché de rêver pour eux un type d'éducation bien défini, qui les protège et leur permette d'acquérir les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur devoir d'adulte? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Personne ne se serait posé le problème.

Par contre, on peut se demander pourquoi une fraction de la jeunesse française n'est plus suffisamment motivée pour suivre les cours. On s'en aperçoit chaque fois qu'on veut renvoyer les jeunes à l'école pour leur assurer une qualification professionnelle.

S'agissant, en second lieu, de la titularisation des personnels de l'enseignement libre et de leur intégration progressive à la fonction publique, je ne pense pas, monsieur le Premier ministre, qu'elles étaient nécessaires.

En effet, la laïcité, que j'ai pratiquée avec sincérité et conviction, est d'abord le respect des différences de pensée, dans l'intérêt même de l'élève qui est un être fragile, réceptif, vulnérable, souvent enthousiaste, frappé d'abord par la supériorité de celui qui lui apporte les connaissances. C'est cela le fond des choses.

Or un maître de l'enseignement privé, chargé d'inculquer, au nom d'une communauté de parents et d'une communauté scolaire, un idéal de vie basé sur les valeurs que j'ai analysées, ne peut pas être assimilé au maître qui est chargé d'enseigner, au nom d'une neutralité qui le dépasse, dans le service public.

Le premier est essentiellement tributaire de la communauté scolaire et des familles, le second a des rapports non seulement avec les élèves, mais avec l'Etat.

Par conséquent, la titularisation ne me paraît pas d'actualité et j'aurais préféré que le texte opère une assimilation des conditions de travail, de rémunération et de considération des maîtres de l'enseignement privé et de l'enseignement public, à égalité de capacité et d'efficacité, sans aucune tentative d'intégration. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En troisième lieu, la notion d'établissement d'intérêt public me donnera l'occasion de tracer un parallèle intéressant entre la politique de la santé et la politique de l'éducation.

Vous défendez avec conviction le principe d'une société d'économie mixte. Vous acceptez ainsi la coexistence de l'hospitalisation privée et de l'hospitalisation publique. Et jamais il ne vous serait venu à l'esprit, en ce domaine, d'instituer des établissements d'intérêt public chargés de superviser à la fois les praticiens de l'une et de l'autre. Ceux-ci ont pourtant les mêmes compétences et une volonté commune de soigner, même si c'est dans un style et dans un cadre financier différents. Pourquoi ce dualisme de la politique de la santé n'est-il pas respecté dans la politique de l'éducation?

M. le Premier ministre. Mais l'Etat ne paie pas les médecins privés!

M. Jean Royer. Monsieur le Premier ministre, la sécurité sociale fournit, sur la richesse publique, des ressources équivalentes au malade, et donc au médecin, qu'il s'agisse de l'hospitalisation libre ou de l'hospitalisation publique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Par conséquent, le parallèle avec l'éducation est rationnellement fondé.

M. Job Durupt. Il n'y a pas de maladie privée ou publique!

M. Jean Royer. Non, mais il y a un style d'accueil dans les cliniques privées, comme dans les écoles privées.

Si je fais ce parallèle, c'est que ces deux activités ont une source commune. Ce sont des fonds publics prélevés sur les citoyens, d'un côté par l'impôt, de l'autre par les cotisations sociales.

M. Bernard Derosier. Ce sont de fausses parallèles!

M. Jean Royer. Je pense avoir ainsi démontré que sous ces trois aspects principaux, ce projet de loi est inutile et qu'il ne contribuera ni à renforcer la paix scolaire ni à assurer la coordination et la complémentarité entre l'enseignement privé et l'enseignement libre. Il aurait mieux valu que nous examinions ensemble un nouveau projet éducatif pour la rénovation de notre enseignement, un projet fondé, d'une part, sur la consolidation des connaissances de base, l'orientation, la sélection, l'alternance entre l'école et l'économie et, d'autre part, sur l'apprentissage des valeurs de vie personnelles et collectives qui sont d'autant plus nécessaires que nous sommes entrés dans une époque de décadence.

M. Job Durupt. Oh!

M. Jean Royer. Oui, mon cher collègue, rappelez-vous la parole de Tacite sur les Romains de la décadence: « Ils ne pouvaient ni supporter leurs maux, ni en endurer les remèdes. » Voilà dix ans que je le dis et que j'essaie, monsieur le Premier ministre, d'apporter ma contribution au redressement national.

M. le Premier ministre. C'est la droite qui ne veut pas du remède!

M. Jean Royer. Droite ou gauche, peu m'importe! Je parle au nom de la nation, en essayant — mais je suis seul — de dépasser les frontières politiques pour tenir le langage de la synthèse et du rassemblement.

M. Job Durupt. Sans blague!

M. Bernard Derosier. Que c'est bien!

M. Georges Hage. Il était temps!

M. Jean Royer. Il faut bien, monsieur le Premier ministre, que de temps à autre, quelqu'un vous tienne ce langage.

M. Emmanuel Aubert. M. Mauroy ne peut pas comprendre: c'est un Premier ministre socialiste!

M. Jean Royer. L'apprentissage des valeurs de vie personnelle et collective a été et est encore trop négligé aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'enseignement de la morale et de l'éducation civique ou de la transmission de valeurs aussi simples que l'effort, l'honnêteté, le respect des autres et de leurs biens. Il y aurait moins de délinquants, finalement, si la morale était plus forte! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

C'est la qualification des êtres qui nous importe, dans tous les sens du terme et à tous les niveaux. C'est l'objectif des éducateurs de France. Mais ce projet éducatif, nul ne nous l'a soumis, et c'est vraiment dommage.

Nous attendions une loi de rénovation pédagogique et éducative : elle n'est pas venue. Le présent texte occulte le véritable débat et les articles n'en seront même pas discutés. Il se présente plutôt comme une loi d'intégration progressive, mais irréversible, que comme une loi d'équilibre.

M. René André. Très bien !

M. Jean Royer. Enfin, il accentue les divisions entre les Français, au moment même où le Président de la République reconnaît qu'il nous faut renforcer l'unité nationale pour redresser l'économie, les finances, la formation des hommes et la sécurité. C'est précisément parce qu'il s'agit d'une loi de division que le Parlement ne peut exercer son contrôle par un vote normal. Je serai donc tenu ce soir, en conscience et malgré ma volonté de traiter avec la plus grande objectivité les propositions du Gouvernement, de voter la motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Natiez.

M. Jean Natiez. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés, je voudrais, au cours de cette intervention, analyser de plus près le texte de la motion de censure déposée par nos cent cinquante collègues de l'opposition. Mon intention est de démontrer que les termes de sa rédaction ne sont pas fondés.

Cette motion de censure est articulée autour d'un considérant unique dans lequel sont développées trois idées : le temps présent exigerait de préférence le rassemblement des Français et des Français ; le Gouvernement atteint au cœur une liberté essentielle : il rallume la guerre scolaire en divisant la nation.

Prenons donc le premier argument : l'unité des Français est nécessaire pour le bien public. Il convient d'abord de remarquer que cette formulation rencontre partiellement notre adhésion. Nous aussi, nous pensons que tous les efforts de la nation, toutes ses forces vives doivent être rassemblés pour faire face aux exigences du bien public. Plusieurs fois déjà, le Président de la République a solennellement lancé de tels appels. On sait comment, messieurs de l'opposition, vous y avez répondu : on connaît les propos des plus importants d'entre vous.

Vous construisez le texte de votre motion de censure sur l'idée du rassemblement pour faire face aux exigences du bien public, et vous ne cessez de mettre des entraves à la politique de redressement que conduit le Gouvernement de la France ! Le Gouvernement en appelle aux efforts des Français pour rétablir les grands équilibres économiques et financiers, et vous faites tout pour casser cette entreprise. Vous parlez des exigences du bien public en matière de politique familiale et sociale, et vous avez refusé de participer à toutes les avancées obtenues par nos votes depuis 1981.

Je suis persuadé que nos compatriotes ne se laisseront pas bernier par votre appel au rassemblement. Ils ont pu, depuis trois ans, vous voir à l'œuvre et vous juger sur pièces. Ils rejettent ce double langage.

Deuxième argument invoqué : le Gouvernement atteindrait au cœur une liberté essentielle.

Que la liberté d'enseignement soit une liberté essentielle, j'en conviens volontiers : cette liberté est inscrite dans la Constitution ; elle est rappelée fermement dans l'article 1^{er} du projet de loi ! Mais combien aimerions-nous que vous mettiez le même acharnement à faire respecter la liberté d'expression, la liberté syndicale, la liberté d'association, qui sont des libertés tout aussi essentielles et qui, malheureusement, au sein même de l'enseignement privé, sont trop souvent bafouées par vos champions de la liberté scolaire.

« Le Gouvernement atteint au cœur une liberté essentielle », écrivez-vous. Vous nous avez souvent dit que, pour pouvoir s'exercer, il fallait qu'une liberté ait les moyens de son expression. Souvent, vous avez affirmé que l'asphyxie financière était une façon de réduire la liberté de l'enseignement. Comment allez-vous faire croire aux Français que le Gouvernement utilise cette voie quand l'école privée, l'école confessionnelle, tous comptes faits, aura davantage de moyens au terme de ce processus législatif ?

Le financement est désormais garanti sur une période longue ; il est normal, dès lors qu'il y a fonds publics, que les termes du contrat soient précisés. Où est l'attaque liberticide ?

Mais quel est donc le « cœur » de cette « liberté essentielle » ?

La liberté est-elle menacée lorsqu'il est mis un terme au privilège exorbitant d'ouvrir des classes nouvelles hors de toute contrainte budgétaire ?

La liberté est-elle menacée lorsqu'il est question de faire respecter le droit du travail ou l'égalité de traitement des associations de parents d'élèves ?

« Respecter les consciences » est-ce toucher au cœur d'une liberté ? Est-ce réduire une liberté que de remettre le projet éducatif à tout parent qui souhaite inscrire son enfant dans une école ?

Est-ce porter atteinte à la liberté que de lier le développement des écoles privées, fussent-elles des maternelles, à l'existence d'écoles publiques ?

Comment peut-on à la fois s'indigner de cela et réclamer le libre choix des parents ? Pour qu'il y ait « libre choix », comme vous le dites si bien, messieurs de l'opposition, convenez que cette liberté-là doit pouvoir s'exercer et qu'il faut qu'existe au moins l'école de la liberté, c'est-à-dire l'école publique !

Alors, où donc est le cœur de cette « liberté essentielle » ?

Est-ce la titularisation des maîtres, qui ne prendrait effet qu'à partir de 1990 ?

Je ne sais si nous sommes au cœur de la liberté, mais à coup sûr nous sommes au cœur du débat !

Quel mépris pour les fonctionnaires de ce pays ! Quel mépris pour le libre choix des enseignants du privé !

Comment pouvez-vous affirmer qu'en donnant la liberté à un enseignant d'opter pour une titularisation on porte atteinte au cœur même de la liberté d'enseigner ?

Et d'abord, pourquoi a-t-on si peur ? Si vraiment les vertus de l'enseignement privé sont celles que l'on décrit, la demande de titularisation sera nulle !

Mais cessons d'ironiser. Vous savez bien qu'une fois le processus de titularisation engagé, il sera irréversible tant sont fortes les vertus de la liberté de penser, de la liberté syndicale, de la dignité conquise et de la garantie statutaire.

M. Raoul Bayou et M. Job Durupt. Très bien !

M. Jean Natiez. Nous condamnons fermement cette caricature de la fonctionnarisation. Je suis persuadé qu'un grand nombre d'entre vous ne sauraient admettre les termes de cette circulaire de la direction diocésaine de la Moselle : « La fonctionnarisation volontaire... conduirait à la perte d'une liberté essentielle du peuple de France, à l'asservissement progressif des esprits et à notre acheminement vers un univers totalitaire et concentrationnaire, dont certains pays connaissent encore les horreurs et dont l'Alsace-Lorraine conserve un souvenir récent particulièrement cuisant ». (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Alsace-Lorraine ! Je vous avoue que je suis resté abasourdi en lisant la récente charge épiscopale contre la fonctionnarisation. Si vraiment celle-ci mène à la damnation ou au goulag, où attendent-ils pour mettre un terme à la pratique concordataire qui fait que des curés de paroisse alsaciens ou lorrains sont des fonctionnaires ? (*Très bien ! sur de nombreux bancs des socialistes.*)

Nos compatriotes sont des gens raisonnables ; ils ne verront pas dans ce texte une menace contre la liberté de l'enseignement. Vous savez d'ailleurs qu'un certain nombre d'entre eux y ont vu tout autre chose. Le texte de votre motion de censure n'est donc pas fondé sur ce point.

Il me faut répondre maintenant à la troisième question : ce projet de loi rallume-t-il la guerre scolaire ?

La réponse est négative et ce, pour une raison bien simple : la guerre scolaire est une réalité quotidienne ; l'opposition l'entretient savamment à des fins politiques et ce projet de loi, bien au contraire, visait à jeter les bases d'une concorde dont elle ne veut pas.

La guerre scolaire est une réalité quotidienne. Elle n'existe pas dans toutes les communes de France. Elle est inconnue dans ces milliers de villages où n'existe que l'école publique. Unificatrice, celle-ci crée des havres de paix scolaire que personne ne veut remettre en question. Par contre, la guerre scolaire a ses terres de prédilection : ce sont ces régions qui subissent les effets désastreux de la pluralité scolaire, ces communes de l'Ouest où l'école publique n'existe pas, ces petites communes où l'école publique est parfois brimée. Il existe dans ce pays des zones sinistrées de la guerre scolaire. C'est pour elles, monsieur le Premier ministre, que j'ai réclamé un effort particulier dans les dotations de postes pour ces régions afin de permettre à l'école publique d'y accomplir sa mission.

Qui rallume la guerre scolaire si ce ne sont ceux qui attaquent violemment le secteur public de l'éducation nationale, s'en prennent aux syndicats d'enseignants et parlent même d'une reconquête de l'école publique pour l'assainir de ses idéologies socialo-marxistes ? Je n'invente pas : ce fut dit avec fermeté au sein de la commission spéciale, le jeudi 10 mai dernier.

Qui rallume la guerre scolaire si ce n'est celui qui, tout à l'heure, à cette tribune, a cautionné toutes les agressions contre l'enseignement public et ses personnels, relatives à sa qualité, à ses résultats, oubliant de dire qu'à tous les niveaux, ceux-ci sont meilleurs que dans l'enseignement privé...

M. Francis Geng. C'est faux !

M. Jean Natiez. ... oubliant de dire que la pluralité scolaire est trop souvent cause d'échec scolaire parce qu'elle est facteur de gâchis au détriment des enfants de ce pays ?

Qui rallume la guerre scolaire si ce ne sont ceux qui, sur les bancs de l'opposition, veulent en fait la disparition de l'enseignement public...

M. Francis Geng et M. Maurice Dousset. C'est faux !

M. Jean Natiez. ... ou sa libanisation et le développement d'un système élitiste dans lequel — je cite toujours les débats en commission spéciale — « l'enfant est un consommateur au regard duquel l'Etat doit seulement garantir son pouvoir d'achat de consommateur avec l'équivalent d'un chèque scolaire » ?

L'opposition entretient savamment la guerre scolaire à des fins politiques et électorales. Avez-vous pris connaissance de ces études, rigoureuses sur le plan scientifique, faites soit à l'université de Rennes, soit à celle de Nantes et qui mettent en relation comportement électoral et implantation du pluralisme scolaire ? Le thème de la liberté scolaire menacée est un thème essentiel du processus d'agrégation de couches populaires à l'idéologie du bloc socio-électoral de la droite.

M. Francis Geng. Qu'est-ce que ça veut dire ? Parlez plus clairement !

M. Jean Natiez. La fin de la guerre scolaire priverait celle-ci d'un atout important dans la bataille politique. La droite a intérêt à souffler sur toutes les braises de la guerre scolaire pour déclencher les incendies et pour jeter l'affolement dans les esprits.

J'ai personnellement vécu les campagnes électorales de 1973 et de 1978 en milieu rural de Loire-Atlantique. Je pourrais témoigner que souvent mes interlocuteurs appartenant aux catégories sociales exploitées approuvaient l'essentiel de nos choix sociaux ou politiques mais qu'ils ne faisaient pas l'ultime démarche en raison de cette idée mise dans leur tête ou dans leur cœur selon laquelle leur école privée, leur école religieuse était menacée dans son existence.

M. Francis Geng. Vous la supprimez !

M. Jean Natiez. Je pourrais rassembler les tracts rédigés sur ce thème, les bulletins paroissiaux offensifs qui résonnaient comme autant de communiqués de guerre.

J'ai vécu aussi la campagne de 1981, l'entre deux tours des élections présidentielles. J'ai assisté aux provocations de dernière heure où les écoles confessionnelles de Nantes étaient badigeonnées de slogans comme « Lundi 11 mai, cette école sera fermée ». Et pourtant cette fois-là, cela n'a pas marché. Ce jour-là vous avez perdu une bataille de la guerre scolaire. Les tenants de l'école privée s'attendaient à tout, à la nationalisation, à la fin des subventions. Rien de tel ne s'est produit et aujourd'hui, devant un texte de concorde, on veut, vous voulez, messieurs les signataires de la motion de censure, rallumer la guerre scolaire.

Nous souhaitons l'éviter : nous voulons la paix scolaire plus que d'autres, ne serait-ce que pour les raisons inverses de celles que je viens d'exposer. Mais il me faut réaffirmer quelques idées toutes simples.

Vouloir la paix scolaire ne signifie pas capituler. La paix scolaire passe par la priorité essentielle qui incombe à l'Etat, celle de promouvoir et de défendre l'école dont il a la charge, l'école publique. La paix scolaire passe par la reconnaissance du pluralisme des projets éducatifs mais dans le cadre général des règles et programmes de l'enseignement public et dans le respect des principes généraux inscrits dans la Constitution. La paix scolaire passe par le rapprochement des divers systèmes en attendant le moment heureux où, d'une démarche commune, on pourra aller de l'avant vers l'unification scolaire.

Mes chers collègues, vous comprenez aisément, qu'estimant non fondés les termes de la motion de censure, nous ne la votons pas. Tout au contraire nous assurons le Gouvernement de notre soutien pour toute démarche qui irait vert la paix scolaire dans le respect de nos engagements électoraux et qui permettrait de nouveaux progrès pour la liberté dans ce pays. Ce texte, amendé comme vous l'avez fait, monsieur le Premier ministre, va dans ce sens. Il constitue une avancée positive que le groupe socialiste tient à saluer au terme de ce débat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La discussion générale est close.

Les explications de vote et le vote sur la motion de censure sont renvoyés à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures trente, deuxième séance publique :

Explications de vote et vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par : MM. Claude Labbé, Jean-Claude Gaudin, Jean Narquin, Jacques Toubon, Etienne Pinte, Marc Lauriol, Jean Valleix, Lucien Richard, Mme Nicole de Hauteclouque, MM. Roger Corrèze, Charles Miossec, Jean Tiberi, Robert Wagner, Claude-Gérard Marcus, Bernard Pons, Germain Sprauer, Jacques Baumel, Pierre-Charles Krieg, Michel Noir, Jean Foyer, Jean de Préaumont, Philippe Séguin, Gabriel Kasperoit, Mme Hélène Missoffe, MM. Robert-André Vivien, Pierre Bas, Yves Lancien, Pierre Mauger, Benjamin Brial, Georges Tranchant, Jean-Paul de Rocca Serra, Jacques Chirac, Edouard Frédéric-Dupont, Jean Falala, François Grussenmeyer, François Fillon, Pierre Weisenhorn, Pierre Raynal, Jean-Louis Goasduff, Jean-Paul Charié, Pierre Messmer, Pierre Gaseher, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Charles Cavaillé, Jean-Louis Masson, Régis Perbet, Camille Petit, Michel Barnier, Olivier Guichard, Hyacinthe Santoni, Jean de Lipkowski, Emmanuel Aubert, Didier Julia, Robert Galley, Pierre Bachelet, Maurice Couve de Murville, Christian Bergelin, Bruno Bourg-Broc, Vincent Ansquer, Roland Vuillaume, Charles Paccou, Gérard Chasseguet, Serge Charles, Xavier Deniau, René André, Roland Nungesser, Jean Hamelin, Roger Fossé, Georges Delatre, Henri de Gastines, Daniel Goulet, Jacques Laffeur, Pierre Godefroy, Georges Gorse, Pierre-Bernard Cousté, Michel Inchauspé, René La Combe, Michel Debré, Michel Cointat, Bernard Rocher, Alain Peyrefitte, Michel Péricard, Pierre de Benouville, Marcel Dassault, André Durr, Antoine Gissinger, Jacques Médecin, Jacques Godfrain, Pierre Micaut, Roger Lestas, Jean Priol, Charles Desprez, Claude Wolff, François d'Aubert, René Haby, André Rossinot, Jean Briane, Joseph-Henri Maujoui du Gasset, Jacques Barrot, Edmond Alphandéry, Charles Millon, Philippe Mestre, Alain Madelin, Michel d'Ornano, Pascal Clément, Mme Louise Moreau, MM. Francisque Perrut, Germain Gengevwin, Marcel Bigeard, Paul Pernin, Gilbert Gantier, Jacques Dominati, Albert Brochard, Claude Birraux, Jean Rigaud, Jacques Fouchier, Maurice Ligot, Yves Sautier, François d'Harcourt, Jean Seitlinger, Jean-Paul Fuchs, Charles Fèvre, Georges Mesmin, Francis Geng, Jean Bégault, Marcel Esdras, Gilbert Mathieu, Emmanuel Hamel, Bernard Stasi, Adrien Zeller, Jean-Pierre Soisson, Henri Bayard, Jean Brocard, Aimé Kergueris, François Léotard, Jean-Marie Caro, Jean Desanlis, Maurice Dousset, Jacques Blanc, Alain Mayoud, Georges Delfosse, Loïc Bouvard, Emile Koehl, Henri Baudouin, Adrien Durand, Pierre Méhaignerie, Raymond Marcellin, Raymond Barre, Jean-Marie Daillet, Charles Haby.

(Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption du projet de loi n° 2051 relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés, modifié par les amendements n° 252, 253, 254, 197, 192, 198 (2^e rectification), 199, 200 rectifié, 193, 255, 203 rectifié, 256, 257, 207, 259, 208, 209, 210, 211, 195, 212 rectifié, 213, 214, 265, 266, 260, 217, 261, 262, 267, 268, 263, 269 et 264.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.